



Assemblée générale

Distr. générale
4 février 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 155 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti!Q**

Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission	8
C. Partenariats, coordination de l'équipe de pays et missions intégrées	10
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	11
II. Ressources financières	67
A. Vue d'ensemble	67
B. Contributions non budgétisées	68
C. Gains d'efficacité	68
D. Taux de vacance de postes	69
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	70
F. Formation	71
G. Programme de lutte contre la violence de proximité	72
H. Projets à effet rapide	74



III. Analyse des variations	75
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	80
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/275 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	80
A. Assemblée générale	80
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	81
Annexes	
I. Définitions	83
II. Organigrammes	85
III. Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	89
Carte	98

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, dont le montant s'élève à 512 041 400 dollars.

Au cours de l'exercice 2014/15, la MINUSTAH continuera de recentrer ses activités et priorités essentielles conformément à ce que prévoit son plan de consolidation pour 2013-2016 (S/2013/139, annexe). Elle poursuivra également les efforts qu'elle déploie aux fins du renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti, de la création d'un organe électoral national à même de coordonner indépendamment l'organisation et la tenue des élections et de la mise en place d'institutions chargées de veiller au respect de l'état de droit, de même qu'elle continuera d'aider les institutions publiques à renforcer les mécanismes de gouvernance.

Par rapport au budget de l'exercice 2013/14, le budget qui fait l'objet du présent rapport tient compte d'une réduction de l'effectif militaire autorisé par le retrait de 1 249 membres des contingents, en application de la résolution 2119 (2013) du Conseil de sécurité, ce qui ramène les effectifs militaires et de police à 7 622 membres, y compris le personnel fourni par des gouvernements. Dans le cadre de la réduction de ses opérations, la Mission procédera également à la restructuration de sa composante civile, qui se traduira par la réaffectation et le transfert de 42 agents ainsi que la suppression de 146 postes de fonctionnaire et de Volontaire des Nations Unies.

Le budget couvre le déploiement de 5 021 membres de contingents, 951 membres de la Police des Nations Unies, 1 600 membres d'unités de police constituées, 402 fonctionnaires recrutés sur le plan international, dont 5 à titre temporaire, 1 240 agents recrutés sur le plan national, 153 Volontaires des Nations Unies et 50 membres du personnel fourni par des gouvernements.

Le budget proposé, d'un montant de 512 041 400 dollars, représente une réduction de 64,6 millions de dollars, soit 11,2 %, par rapport au crédit d'un montant de 579 619 000 dollars ouvert pour l'exercice 2013/14. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des crédits nécessaires au titre du personnel militaire, en raison de la réduction de l'effectif autorisé de la Mission, ainsi que par la suppression proposée de 146 postes et emplois et par la diminution des dépenses au titre du carburant, des services collectifs de distribution, de la maintenance, de la sécurité et des services de réaménagement et de construction à la rubrique Installations et infrastructures.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2014/15 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (sécurité et stabilité; gouvernance démocratique et légitimité de l'État; état de droit et droits de l'homme; et appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses ^a (2012/13)	Montant alloué ^a (2013/14)	Dépenses prévues (2014/15)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	337 813,7	295 592,5	259 382,0	(36 210,5)	(12,3)
Personnel civil	143 915,9	137 713,6	121 459,7	(16 253,9)	(11,8)
Dépenses opérationnelles	147 517,4	143 312,9	131 199,7	(12 113,2)	(8,5)
Montant brut	629 247,0	576 619,0	512 041,4	(64 577,6)	(11,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	14 050,4	13 357,4	12 354,5	(1 002,9)	(7,5)
Montant net	615 196,6	563 261,6	499 686,9	(63 574,7)	(11,3)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	629 247,0	576 619,0	512 041,4	(64 577,6)	(11,2)

^a Tient compte du transfert des ressources prévues pour le personnel fourni par les gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses au titre du personnel civil, et du transfert des ressources prévues pour le soutien logistique autonome du personnel en uniforme de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses au titre des militaires et du personnel de police.

Ressources humaines^a

	Police des Nations Contingents	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volon- taires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total	
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2013/14	–	–	–	21	17	–	2	–	40
Effectif proposé 2014/15	–	–	–	21	19	4	3	–	47
Composantes									
Sécurité et stabilité									
Effectif approuvé 2013/14	6 270	951	1 600	20	19	–	11	50	8 921
Effectif proposé 2014/15	5 021	951	1 600	19	20	–	11	50	7 672
Gouvernance démocratique et légitimité de l'État									
Effectif approuvé 2013/14	–	–	–	78	158	2	41	–	279

Effectif proposé 2014/15	-	-	-	61	150	-	29	-	240
État de droit et droits de l'homme									
Effectif approuvé 2013/14	-	-	-	42	64	1	16	-	123
Effectif proposé 2014/15	-	-	-	31	64	-	8	-	103
Appui									
Effectif approuvé 2013/14	-	-	-	276	1 043	1	125	-	1 445
Effectif proposé 2014/15	-	-	-	265	987	1	102	-	1 355
Total									
Effectif approuvé 2013/14	6 270	951	1 600	437	1 301	4	195	50	10 808
Effectif proposé 2014/15	5 021	951	1 600	397	1 240	5	153	50	9 417
Variation nette	(1 249)	-	-	(40)	(61)	1	(42)	-	(1 391)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont présentées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1542 \(2004\)](#). Par sa résolution [2119 \(2013\)](#), le Conseil a décidé que l'effectif global de la MINUSTAH comprendrait une composante militaire pouvant compter jusqu'à 5 021 soldats de tout rang à l'issue du retrait d'un nombre équilibré de militaires de l'infanterie et du génie, et une composante de police pouvant atteindre 2 601 personnes, et a décidé de proroger le mandat de la Mission jusqu'au 15 octobre 2014.

2. La Mission est chargée d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de ramener la paix et la sécurité en Haïti et de faire avancer le processus constitutionnel et politique engagé dans le pays.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits selon quatre composantes (sécurité et stabilité; gouvernance démocratique et légitimité de l'État; état de droit et droits de l'homme; et appui), qui découlent du mandat de la Mission. Le Plan de consolidation 2013-2016 de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ([S/2013/493](#), annexe) qui définit le cadre de l'action de consolidation de la Mission présente quatre indicateurs de stabilisation, à savoir le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti, le renforcement des capacités électorales en Haïti, l'état de droit et les droits de l'homme et les progrès relatifs aux grandes questions de gouvernance.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui servent l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2013/14 est analysée au niveau de chaque composante.

5. La Mission a des bureaux dans les 10 départements d'Haïti et son quartier général est installé dans la capitale, Port-au-Prince. La Mission poursuit la reconfiguration de sa taille et de ses effectifs afin de réduire sa présence et de se transformer ainsi progressivement, de la grande mission de maintien de la paix qu'elle était auparavant, en une mission d'assistance plus petite et plus ciblée. Bien qu'Haïti ait toujours besoin d'une aide internationale pour pouvoir jeter les fondements d'une paix et d'un développement durables, la Mission continuera d'établir des plans aux fins de sa consolidation qui a démarré durant l'exercice 2012/13.

6. Au cours de l'exercice 2014/15, la Mission maintiendra sa présence dans les cinq bureaux régionaux suivants : Port-au-Prince (Ouest), Cap-Haïtien (Nord), Gonaïves (Artibonite), Les Cayes (Sud) et Jacmel (Sud-Est). En outre, il est proposé de transformer en bureaux de liaison les cinq bureaux départementaux ci-après : Hinche (Centre), Jérémie (Grande-Anse), Miragoâne (Nippes), Fort-Liberté (Nord-Est) et Port-de-Paix (Nord-Ouest).

7. Dans le cadre de sa consolidation, la Mission prendra de nouvelles mesures en vue de réduire sa taille et son champ d'opérations en proposant, aux niveaux tant de ses composantes organiques que de ses composantes appui, des réductions supplémentaires de ses effectifs civils, qui tiennent compte du regroupement de certaines de ses fonctions et, le cas échéant, d'un transfert de responsabilités aux autorités nationales et à d'autres partenaires concernés. Aussi, durant la période 2014/15, la réduction des effectifs des services organiques touchera-t-elle essentiellement les cinq bureaux de liaison prévus, qui auront des fonctions limitées, et partageront, si possible, les mêmes locaux que ceux des contingents militaires et des unités de police constituées. Les services d'appui à la mission continueront en outre de rationaliser leurs dépenses et de transférer aux autorités haïtiennes un certain nombre de fonctions, tout en maintenant une présence dans les quatre centres suivants : Port-au-Prince, Les Cayes, Gonaïves et Cap-Haïtien. La Mission continuera également de tirer parti des ressources humaines et de bénéficier du soutien financier du Bureau d'appui de Saint-Domingue (République dominicaine).

8. Il est proposé de reconfigurer la structure organisationnelle et administrative de la composante état de droit de la Mission de sorte que les objectifs visés par celle-ci puissent être réalisés de manière à faciliter l'application intégrale et réussie de son plan de consolidation. Dans le cadre de cette restructuration, trois nouvelles sections thématiques seront ajoutées à la composante état de droit, à savoir la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique, la Section des juridictions modèles et la Section de l'indépendance et de la responsabilité. Par ailleurs, le Bureau de la coordination des questions d'état de droit sera intégré au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques et état de droit). En outre, il est proposé de créer un groupe d'appui aux solutions intégrées afin d'améliorer la coordination et la gestion de l'information concernant les plans nationaux de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Ce groupe sera placé sous la direction du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) afin que ses activités puissent s'accorder et s'intégrer à celles de l'Organisation des Nations Unies et d'autres entités, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

9. Les efforts visant à reconfigurer et à réduire la composante militaire de la MINUSTAH se poursuivront, les militaires devant être déployés sur 21 sites regroupés autour des cinq pôles de sécurité suivants : Port-au-Prince, Gonaïves, Cap-Haïtien, Ouanaminthe et Léogâne. La structure de déploiement des unités de police constituées et d'agents de police sera revue de manière à renforcer la Police nationale d'Haïti à l'échelle de tout le pays et à appuyer le plan de réduction des effectifs militaires. Pour utiliser au mieux le personnel en uniforme, la MINUSTAH adaptera sa configuration aux conditions de sécurité sur le terrain, sachant qu'il importe d'assurer un environnement sûr et stable. En outre, en ayant constamment à sa disposition des moyens aériens, la Mission pourra intervenir rapidement en cas de menace à la sécurité. Des membres de la Police des Nations Unies resteront présents dans les 10 départements que compte le pays et, si possible, partageront des bureaux avec la Police nationale d'Haïti, notamment dans les quatre villes frontalières de Malpasse, Belladère, Ouanaminthe, et Anse-à-Pitres.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui de la Mission

10. Haïti se trouve toujours à un moment charnière de son histoire et les résultats obtenus difficilement par le Gouvernement s'agissant du renforcement de la stabilité et de la sécurité, de la création du Conseil électoral permanent attendu de longue date et de la mise en œuvre du programme dit des « 5 E » (emploi, éducation, environnement, énergie et état de droit) pourraient être compromis par un blocage politique et une absence de consensus entre les trois branches du pouvoir. Alors que le Gouvernement s'emploie à convaincre la communauté internationale, les donateurs, les investisseurs potentiels et la population haïtienne que les progrès et la stabilité sont possibles, le pays reste en proie à une profonde crise politique, sociale et économique qui n'a toujours pas trouvé de solution. Cette impasse politique se traduit notamment par les reports successifs de la tenue d'élections libres et régulières, ce qui pourrait se révéler problématique à court terme. À plus long terme, il faudrait exiger que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire aboutissent à un consensus et élaborent une vision commune pour l'avenir.

11. Le regroupement progressif des activités de la Mission portera principalement sur les quatre grandes priorités suivantes, énoncées dans le plan de consolidation : a) renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti pour qu'elle devienne une force efficace, indépendante et responsable; b) création d'un organe électoral national qui prendrait progressivement en charge l'organisation et la coordination d'élections régulières et crédibles sans l'intervention de la MINUSTAH dans les domaines de la sécurité, des moyens techniques et de la logistique; c) mise en place d'institutions chargées du respect de l'état de droit qui soient opérationnelles et responsables; et d) renforcement des mécanismes de gouvernance par la fourniture d'un appui aux institutions publiques.

12. L'un des principaux axes des activités de la MINUSTAH concerne le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti pour qu'elle soit professionnelle, moderne, efficace, indépendante et respectueuse du principe de responsabilité, qu'elle couvre l'ensemble du territoire national et qu'elle dispose des moyens d'intervention appropriés. Les principales difficultés rencontrées résident dans la faiblesse des institutions garantes de l'état de droit, le manque d'indépendance du système judiciaire et les lacunes du système pénitentiaire. Les reports successifs des élections législatives et locales ont contribué à exacerber les tensions entre les pouvoirs exécutif et législatif et pourraient à terme compromettre les progrès accomplis en ce qui concerne les conditions de sécurité, la consolidation de la Mission et la sûreté et la sécurité de son matériel et de son personnel. L'organisation des élections marquera une étape essentielle, témoignant de la capacité du Gouvernement à respecter ses engagements et à mener à bien ses projets.

13. Alors que la MINUSTAH procède à la consolidation de ses fonctions pour mieux s'acquitter de son mandat et adapter ses activités aux objectifs énoncés dans le cadre de mise en œuvre du plan de consolidation, il est proposé de prévoir des étapes supplémentaires pour l'exercice 2014/15 dans l'objectif de réduire son empreinte géographique; de revoir les priorités dans l'affectation des ressources, notamment les ressources humaines; de revoir les fonctions les moins importantes, en particulier celles qui peuvent être transférées aux autorités nationales ou aux partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies; et de réaliser des gains d'efficacité qui permettent à la Mission de fonctionner à moindre coût, sans pour

autant mettre en péril les progrès accomplis, en particulier dans les domaines de la sécurité et de la stabilité.

14. Les militaires seront affectés aux cinq pôles de sécurité créés en 2013/14 et situés à Port-au-Prince, aux Gonaïves, à Cap-Haïtien, à Ouanaminthe et à Léogâne. La réduction de la présence militaire sera compensée par la restructuration de 10 unités de police constituées de manière à assurer la plus grande couverture géographique possible et à éviter tout vide sécuritaire. Cette nouvelle configuration exigera le maintien des moyens aériens pour permettre une intervention rapide en cas de problèmes de sécurité. Par ailleurs, la Mission procédera à une évaluation des capacités des unités départementales de la Police nationale d'Haïti responsables du maintien de l'ordre, pour déterminer s'il est possible de procéder à un transfert structuré et progressif des responsabilités aux autorités haïtiennes. Les 951 policiers des Nations Unies continueront d'appuyer en priorité le renforcement des institutions et la formation des cadres de police de rangs intermédiaire et supérieur, et se retireront de toute autre activité opérationnelle.

15. Afin de rationaliser la portée de ses activités et de tirer le meilleur parti de ses ressources réduites, la MINUSTAH s'efforce de créer des synergies sur le terrain par le transfert du Groupe de la gestion des frontières à la composante police et de la Section de la lutte contre la violence de proximité au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit). L'exécution d'activités communes est confiée à la composante état de droit, et le rôle du Groupe du VIH/sida et du Groupe de la protection de l'enfance se limite désormais à des fonctions de coordination interne. Plus spécifiquement, il est proposé de réduire les effectifs du secteur de l'état de droit et de revoir la structure organisationnelle et administrative de la composante de manière à atteindre des objectifs spécifiques et de faire mieux correspondre l'affectation des ressources avec les priorités énoncées dans le plan de consolidation de la Mission. La structure proposée comprendra les trois nouvelles sections thématiques suivantes, intégrées à la composante état de droit : la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique; la Section des juridictions modèles; et la Section de l'indépendance et de la responsabilité. Elle prévoit également le rattachement du Bureau de la coordination des questions d'état de droit au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) afin de renforcer la coordination entre les différentes composantes chargées de l'état de droit. La nouvelle structure entraînera la suppression de la Section de la justice et affectera les ressources existantes au renforcement de l'efficacité et de l'efficacé des mesures à l'appui du système judiciaire, y compris les principaux mécanismes d'application du principe de responsabilité et de contrôle, les structures publiques et la réforme juridique.

16. La Mission mettra en place un Groupe d'appui aux solutions intégrées ayant pour objet d'appuyer la mise en œuvre, par le Gouvernement haïtien, de programmes nationaux relevant des domaines de la santé, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, et il se consacrera en priorité aux quatre grands objectifs suivants : a) veiller à une meilleure coordination des efforts entrepris par la MINUSTAH et l'équipe de pays des Nations Unies à l'appui des politiques nationales destinées à remédier aux insuffisances structurelles des réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement, et à renforcer les institutions nationales de santé publiques; b) mettre en place un processus de planification stratégique intégré pour toutes les questions relatives à l'eau et à l'assainissement, à la lutte

contre les épidémies et à l'atténuation des inondations et d'autres catastrophes naturelles par la fourniture d'un appui aux systèmes intégrés de gestion de l'information, la mobilisation des partenaires sur les grandes questions de gouvernance et le suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action intégré des Nations Unies à l'appui du plan national pour l'élimination du choléra; c) faciliter la gestion de l'information concernant des dossiers, des acteurs et activités pertinents dans l'ensemble du pays; et d) appuyer les appels de fonds et le suivi financier, y compris par la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie globale de communication.

17. Pour les besoins de la mise en œuvre de ces grands objectifs, le Groupe mettra en place et gèrera des partenariats stratégiques de haut niveau avec ses homologues au sein du Gouvernement, dont le Cabinet du Premier Ministre, le Ministère de la santé publique et de la population et l'agence nationale chargée de la gestion de l'eau. La collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organismes humanitaires chargés des questions relatives à la santé, à l'eau et à l'assainissement étant nécessaire, le Groupe relèvera du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire). Placé sous l'autorité du Directeur de la gestion des programmes (D-2), il travaillera en étroite collaboration avec le Bureau du Coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra en Haïti, qui se trouve au Siège.

18. La Mission participera activement à la mise en œuvre de politiques respectueuses de l'environnement conformes aux politiques et aux directives adoptées au Siège. Les crédits demandés au titre des installations et infrastructures permettront de financer le remplacement de 298 climatiseurs, afin d'être en conformité avec la réglementation interdisant l'utilisation des chlorofluorocarbures (CFC). Ils couvrent également l'installation de lampes solaires autonomes destinées aux sites et bureaux de la Mission qui accueillent la Police des Nations Unies et la Police nationale d'Haïti afin de satisfaire aux exigences en matière de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement.

19. Des séances d'information consacrées aux pratiques respectueuses de l'environnement continueront d'être organisées à l'intention des militaires, du personnel de police et du personnel civil de la MINUSTAH qui arrivent dans la zone de la Mission. Aux niveaux départemental et régional, les bureaux et locaux destinés aux contingents seront périodiquement inspectés pour s'assurer de leur conformité avec les mesures de respect de l'environnement et de la bonne mise en œuvre des stratégies de réduction des déchets. Des visites de suivi continueront d'être programmées en fonction du statut environnemental du site concerné. Le plan d'action relatif à la gestion des eaux usées, mis en œuvre pendant l'exercice 2013/14 et contrôlé chaque mois, se poursuivra pendant l'exercice 2014/15. Les déchets dangereux sont triés à la source et éliminés par des sous-traitants locaux ou incinérés (déchets médicaux, notamment).

C. Partenariats, coordination de l'équipe de pays et missions intégrées

20. Dans le cadre de la coordination globale de la MINUSTAH, l'équipe de pays des Nations Unies et l'équipe de pays pour l'action humanitaire conserveront un rôle central dans l'appui accordé aux initiatives de développement et d'aide humanitaire du Gouvernement haïtien. Le premier examen du cadre stratégique

intégré pour la période 2013-2016 sera réalisé conjointement par la MINUSTAH, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement haïtien au début de 2014. Il tiendra compte de la consolidation en cours de la Mission. Par ailleurs, avec l'aide de l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUSTAH continuera d'appuyer la mise en œuvre du cadre gouvernemental pour la coordination de l'aide extérieure au développement. Depuis la réunion des partenaires internationaux tenue en mai 2013, le Gouvernement procède à l'élaboration de mécanismes de coordination aux plans central et départemental pour une meilleure diffusion de l'information et une meilleure responsabilité mutuelle concernant l'affectation et l'utilisation de l'aide. Au plan central, la Mission, qui préside le groupe des partenaires de coopération en faveur du développement (G12+) continuera de faciliter les échanges et la collaboration entre les donateurs et ses homologues du Gouvernement. Elle continuera d'appuyer la coordination au niveau départemental en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. Enfin, l'équipe d'aide humanitaire des Nations Unies, en coopération avec la MINUSTAH et par le biais du Groupe d'appui aux solutions intégrées dont la création est proposée, continuera de participer à la mise en œuvre du plan national de lutte contre le choléra. Elle prendra des mesures destinées à renforcer les capacités et les initiatives en matière d'alerte et d'intervention rapide dans le domaine de l'assainissement, participant ainsi aux mesures prises par le Gouvernement pour mettre fin à l'épidémie qui sévit en Haïti.

21. La MINUSTAH continuera de procéder au transfert progressif des responsabilités en matière de logistique et de sécurité aux autorités électorales nationales et à la Police nationale d'Haïti, respectivement, en application du plan de consolidation. Par ailleurs, la Mission et le Programme des Nations Unies pour le développement travaillent ensemble en vue : a) d'appuyer l'amélioration du fonctionnement du tribunal de première instance de Port-au-Prince; b) de créer une base de données pour la gestion des prisons; et c) d'élaborer une stratégie commune avec des partenaires techniques et financiers de manière à réduire sensiblement le nombre de prisonniers en détention provisoire.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

22. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport

Direction exécutive et administration

23. La direction exécutive et l'administration d'ensemble de la Mission seront assurées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs directs.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2013/14	1	1	2	4	2	10	8	2	20
Postes proposés 2014/15	1	1	2	3	2	9	8	2	19
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)									
Postes approuvés 2013/14	1	–	2	1	1	5	3	–	8
Postes proposés 2014/15	1	1	2	2	1	7	4	1	12
Variation nette	–	1	–	1	–	2	1	1	4
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)^b									
Postes approuvés 2013/14	1	1	2	1	1	6	6	–	12
Postes proposés 2014/15	1	1	2	–	1	5	7	–	12
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	1	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^c 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^a 2014/15	1	1	–	2	–	4	–	–	4
Variation nette	1	1	–	2	–	4	–	–	4
Total partiel, Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)^b									
Effectif approuvé 2013/14	1	1	2	1	1	6	6	–	12
Effectif proposé 2014/15	2	2	2	2	1	9	7	–	16
Variation nette	1	1	–	1	–	3	1	–	4
Total									
Effectif approuvé 2013/14	3	2	6	6	4	21	17	2	40
Effectif proposé 2014/15	4	4	6	7	4	25	19	3	47
Variation nette	1	2	–	1	–	4	2	1	7

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Les emplois de temporaire proposés correspondent au projet de création du Groupe d'appui aux solutions intégrées.

^c Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Tableau 2

Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Poste	-1	P-3	Fonctionnaire du protocole	Supprimé

24. Au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, le titulaire du poste de fonctionnaire du protocole de la classe P-3 est chargé de fournir une assistance et de contribuer à la coordination des visites et des manifestations officielles telles que les cérémonies, les remises de décorations et les dîners officiels. Compte tenu des capacités accrues du personnel recruté sur le plan national en matière de protocole, il est proposé de supprimer le poste de fonctionnaire du protocole. Les tâches actuellement exécutées par les titulaires de ces postes, notamment les fonctions d'encadrement, devraient pouvoir être transférées à l'assistant spécial du Chef de cabinet et aux spécialistes du protocole recrutés sur le plan national.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

Tableau 3

Ressources humaines : Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes/emplois de temporaire	+1	D-2	Coordonnateur des questions d'état de droit	Transfert	Depuis le Bureau de la coordination des questions d'état de droit
	+1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	Depuis la Section de la justice (supprimé)
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis le Bureau de la coordination des questions d'état de droit
	+1	VNU	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	Depuis la Section de la justice (supprimé)

25. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) établit les orientations stratégiques de la composante et joue un rôle de coordination pour assurer la collaboration au sein de celle-ci ainsi qu'entre elle et les partenaires internationaux, les donateurs et l'équipe de pays des Nations Unies. Conformément au plan de consolidation énoncé dans l'annexe au rapport du Secrétaire général du 8 mars 2013 (S/2013/139), la Mission concentrera ses activités sur trois aspects essentiels au développement d'une culture respectueuse de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme : a) la mise en place ou le renforcement de mécanismes de base de responsabilité et de surveillance; b) la fourniture d'une assistance aux institutions publiques dans des

domaines essentiels; et c) la promotion de la réforme du droit, qui est indispensable. Plus précisément, la MINUSTAH continuera d'appuyer le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire afin d'assurer l'indépendance et l'efficacité des institutions judiciaires et de poursuivre l'examen des questions relatives à la détention provisoire prolongée, aux conditions pénitentiaires et à la surpopulation carcérale, en prêtant une attention particulière aux femmes et aux enfants détenus.

26. Conformément à la résolution 2119 (2013) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a pris note de la mise en œuvre en cours du plan de consolidation conditionnel de la MINUSTAH et réaffirmé son intention d'axer les activités de la Mission sur un ensemble de tâches déterminées réalisables dans des délais raisonnables, en vue de réduire la présence sur le terrain et les effectifs civils de la Mission, la composante état de droit sera réorganisée autour de trois nouveaux grands axes thématiques – la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique, la Section des juridictions modèles et la Section de l'indépendance et de la responsabilité – parallèlement aux structures organisationnelles existantes du Groupe de l'administration pénitentiaire, de la Section des droits de l'homme, du Bureau du chef de la police et de la Section de l'assistance électorale. L'actuelle Section de la justice sera supprimée.

27. Compte tenu de la réorganisation de la composante état de droit, il est proposé de renforcer le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) au moyen du transfert d'un poste de coordonnateur des questions d'état de droit (D-2) et d'un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national), depuis le Bureau de la coordination des questions d'état de droit, et de 2 emplois de temporaire de spécialiste des affaires judiciaires (1 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies) depuis la Section de la justice, qui est supprimée.

28. En tant que partie intégrante du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit), le Coordonnateur des questions d'état de droit (D-2) jouera un rôle fondamental dans l'harmonisation des efforts déployés par la Mission pour faire entendre haut et fort, de manière constante, la voix de la communauté internationale sur les questions d'état de droit en Haïti. Le titulaire coordonnera et supervisera les activités du Groupe de l'administration pénitentiaire, de la Section de la lutte contre la violence de proximité et des nouvelles entités proposées que sont la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique, la Section des juridictions modèles et la Section de l'indépendance et de la responsabilité, pour veiller à l'application effective des directives stratégiques du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) et permettre à la Mission de remplir son mandat en matière d'état de droit. Il fera aussi en sorte que la synergie s'opère avec la Section des droits de l'homme et le Bureau du chef de la police sur les questions d'état de droit. Il est proposé de transférer au Bureau du Représentant spécial adjoint l'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) qui sera chargé de seconder le Coordonnateur des questions d'état de droit.

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)**

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Tableau 4

**Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
(Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)**

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes	-1	P-2	Fonctionnaire adjoint chargé des rapports	Suppression	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis le Groupe du VIH/sida

29. Le mandat du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) est de veiller à ce que la Mission, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies participent pleinement et sur un pied d'égalité à l'adoption d'une approche intégrée vis-à-vis de la planification et de l'exécution du mandat de la Mission, ainsi que d'assurer la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies pour toutes les questions ayant trait à l'action humanitaire et aux activités de développement. Le Bureau assure la liaison entre la MINUSTAH et les organismes des Nations Unies, les organismes d'aide et les donateurs pour assurer une planification intégrée entre la Mission et les organismes des Nations Unies de manière à renforcer les synergies, combler les lacunes, éviter les chevauchements et favoriser un effet maximal. Il facilite l'application des décisions du Comité des politiques concernant le rôle et l'action de consolidation de la Mission, en particulier dans le domaine du renforcement de la gouvernance, des institutions de l'État et de la réforme de l'administration publique, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. Il encourage également la société civile à participer à cette action et fournit un appui à la formation du personnel de la Mission en matière d'application des règles normatives, qui exigent le respect des droits des femmes et des enfants en Haïti.

30. Il est proposé de supprimer un poste (P-2) de fonctionnaire adjoint chargé des rapports. Ce fonctionnaire est chargé de la rédaction de rapports périodiques et spéciaux et de la réalisation d'analyses quantitatives et qualitatives portant sur les activités menées par la Mission dans le cadre de son mandat et sur des questions touchant l'action humanitaire et le développement, notamment les événements ayant une incidence sur les interventions de l'équipe de pays des Nations Unies et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. La suppression de ce poste est justifiée par le fait que le personnel recruté sur le plan national exerce des responsabilités accrues au sein du Bureau.

31. Il est en outre proposé de transférer au Bureau, depuis le Groupe du VIH/sida, un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). L'attention se portant progressivement sur une plus grande coordination interne et compte tenu de la réduction des effectifs militaires de la Mission, on prévoit un allègement de la charge de travail de l'assistant administratif dans ce groupe. Le

transfert proposé permettra aux agents recrutés sur le plan national d'enrichir leur expérience professionnelle et d'améliorer leurs perspectives de carrière.

Groupe d'appui aux solutions intégrées

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 emplois de temporaire

Tableau 5

Ressources humaines : Groupe d'appui aux solutions intégrées

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Emplois de temporaire	+1	SSG	Coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra	Création
	+1	D-2	Directeur de la gestion des programmes	Création
	+1	P-3	Spécialiste de la gestion de l'information	Création
	+1	P-3	Spécialiste de l'information	Création

32. En octobre 2010, au lendemain du séisme du mois de janvier, Haïti a été frappé par une épidémie de choléra qui a fait 8 307 morts et touché 680 820 personnes dans tout le pays. En conséquence, le Gouvernement haïtien a lancé en février 2013 un plan national d'élimination du choléra qui s'attaque aux facteurs structurels et culturels favorisant la propagation continue de la maladie. La mise en œuvre effective de ce plan se heurtant toujours à des problèmes de financement, de coordination et de moyens, il est proposé de créer un groupe d'appui aux solutions intégrées afin de renforcer les capacités disponibles dans le pays et d'atténuer toute forme de déstabilisation résultant de l'épidémie. Le groupe sera composé d'un coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra en Haïti (au rang de sous-secrétaire général), d'un directeur de la gestion des programmes (D-2), d'un spécialiste de la gestion de l'information (P-3) et d'un spécialiste de l'information (P-3), ces emplois étant financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

33. Le Groupe d'appui aux solutions intégrées axera son action sur quatre grands objectifs : a) assurer une plus grande coordination des efforts déployés par la MINUSTAH et l'équipe de pays à l'appui des politiques nationales visant à remédier aux faiblesses structurelles des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et à renforcer les institutions haïtiennes de santé publique; b) mettre en place un mécanisme de planification stratégique intégrée concernant les problèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de lutte contre l'épidémie et d'atténuation des effets des inondations et d'autres catastrophes en soutenant des systèmes de gestion intégrée de l'information, en facilitant la mobilisation des partenaires sur des questions de gouvernance essentielles et en supervisant la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies à l'appui du plan national d'élimination du choléra; c) faciliter la gestion de l'information sur les situations rencontrées, les parties prenantes et les activités pertinentes dans l'ensemble du pays; et d) contribuer aux activités de levée de fonds et de suivi des

flux d'aide, notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale de communication.

34. Pour réaliser ces objectifs essentiels, le Groupe d'appui mettra en place et cultivera des partenariats stratégiques de haut niveau avec les interlocuteurs gouvernementaux, au sein du Cabinet du Premier Ministre, du Ministère de la santé publique et de la population et de la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement. Basé en Haïti, le Groupe d'appui relèverait du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire).

35. L'emploi de Coordonnateur principal pour la lutte contre le choléra (au rang de sous-secrétaire général) qui est proposé permettra de renforcer encore plus la coordination de l'action de toutes les entités des Nations Unies participant à la lutte contre le choléra en Haïti et d'assurer la cohérence et l'efficacité des interventions à cet égard. Le titulaire, basé au Siège, contribuera à accélérer l'aide apportée par l'ONU à l'élimination du choléra en Haïti, notamment l'appui au plan décennal adopté par le pays à cette fin, en privilégiant en particulier la composante biennale du plan opérationnel et les autres interventions humanitaires immédiates. Il aidera le Conseiller spécial pour la médecine de proximité et les enseignements tirés de la situation d'Haïti à mobiliser de nouvelles ressources. Il travaillera aussi en étroite collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire).

36. Le Directeur de la gestion des programmes dont le poste (D-2) est proposé assurera la direction du Groupe d'appui aux solutions intégrées sous la supervision directe du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire). Il secondera le Coordonnateur principal en se faisant l'interlocuteur des autorités haïtiennes et des autres parties prenantes pour veiller à ce que l'action opérationnelle des Nations Unies en matière de lutte contre le choléra soit en phase avec celle du Gouvernement haïtien et soutenue par ce dernier. Il contribuera en outre à la mise en place intégrée de programmes et de politiques dans les domaines de la santé publique, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en Haïti.

37. Le spécialiste de l'information (P-3) dont le poste est proposé sera chargé de porter à l'attention du public les événements et les questions concernant la santé publique, l'approvisionnement en eau et l'assainissement en Haïti, ainsi que de suivre les comptes rendus qui en sont faits dans les médias, afin de recenser les problèmes et les tendances dans ces domaines. Il mettra en œuvre une stratégie de communication en amont avec les médias, qui consistera notamment à établir des documents d'information tels que des plaquettes, des brochures ou des messages radio permettant d'assurer une bonne couverture des efforts déployés par l'ONU pour appuyer le Gouvernement haïtien.

38. Le spécialiste de la gestion de l'information dont le poste (P-3) est proposé sera chargé de gérer l'information sur les programmes et les financements relatifs aux activités menées par l'ONU dans les domaines de la santé publique, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement en Haïti. Il assistera les principaux responsables dans la prise de décisions stratégiques en analysant les données et en les présentant dans des formats adaptés, comprenant notamment des cartes et des graphiques. Il contribuera également au renforcement des capacités des principales institutions nationales en matière de gestion de l'information.

Composante 1 : sécurité et stabilité

39. La composante 1 recouvre les activités entreprises par la MINUSTAH pour aider le Gouvernement haïtien à maintenir la sécurité et la stabilité et pour appuyer le renforcement de la Police nationale d'Haïti. Elle comprend les bureaux du commandant de la force et du chef de la police, le Centre d'opérations conjoint, la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et la Section de la lutte contre la violence de proximité. Il est à noter que si le Groupe de la gestion des frontières fait partie de la composante état de droit et droits de l'homme, ses fonctions relèvent aussi de la composante 1.

40. La composante continuera de faire porter ses efforts sur la réalisation de deux objectifs principaux : a) aider le Gouvernement haïtien à préserver un environnement sûr et stable, propice à la reconstruction, à la réforme institutionnelle, au développement socioéconomique et à la protection des droits de l'homme; b) transformer la Police nationale d'Haïti en une force moderne, efficace, indépendante, responsable et professionnelle, déployée sur l'ensemble du territoire, et à même d'assurer sécurité et stabilité grâce à une capacité d'intervention rapide, ainsi qu'une bonne gestion de l'administration pénitentiaire. Les priorités de l'exercice 2014/15 consisteront donc à : a) renforcer et appuyer la capacité de la Police nationale d'Haïti de faire respecter la loi et maintenir l'ordre public, de faire régner la sécurité dans les zones exposées à la violence ou abritant des déplacés, et d'effectuer des patrouilles le long des frontières terrestres et maritimes du pays; b) continuer de mettre en œuvre le plan de développement de la Police nationale d'Haïti pour la période 2012-2016, notamment en ce qui concerne le secteur pénitentiaire; c) améliorer l'équilibre entre les sexes au sein du personnel de police haïtien et répondre aux préoccupations exprimées par les femmes dans les décisions de politique générale prises en matière de sécurité et d'état de droit; et d) augmenter les capacités de gestion et les moyens opérationnels des collectivités urbaines à risque traditionnellement exposées à la violence. La composante mettra l'accent sur les activités menées à l'appui du plan de développement de la Police nationale d'Haïti, avant tout en consolidant les programmes de recrutement et de formation initiale, en améliorant l'organisation des carrières, en veillant à l'application intégrale des procédures d'agrément et de certification des policiers, ainsi qu'en renforçant leurs capacités administratives et logistiques, le recrutement de fonctionnaires de rangs intermédiaire et supérieur et les effectifs de lutte antiémeutes à déploiement rapide. La composante militaire continuera d'assurer une présence stabilisatrice dans cinq pôles de sécurité et, en coordination avec la composante police, d'appuyer la Police nationale d'Haïti.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Amélioration des conditions de sécurité dans l'ensemble d'Haïti

1.1.1 Diminution du nombre d'homicides signalés dans le pays (2012/13 : 942; 2013/14 : 620; 2014/15 : 600)

1.1.2 Diminution du nombre d'enlèvements de personnes signalés à Port-au-Prince et dans ses environs (2012/13 : 116; 2013/14 : 95; 2014/15 : 49)

1.1.3 Diminution du nombre d'agents de la Police nationale d'Haïti tués (2012/13 : 39; 2013/14 : 12; 2014/15 : 8)

1.1.4 Diminution du nombre de bandes armées actives signalées dans les zones sensibles de Cité Soleil, Bel-Air et Martissant (2012/13 : 18; 2013/14 : 20; 2014/15 : 18)

1.1.5 Stabilité du nombre d'incidents touchant à la sécurité dans les départements d'où le personnel militaire des Nations Unies s'est retiré (2012/13 : Grande-Anse : 4; Sud : 1; Nippes : 16; Nord-Ouest : 3; 2013/14 : Grande-Anse : 0; Sud : 6; Nippes : 3; Nord-Ouest : 0; Sud-Est : 0; 2014/15 : Grande-Anse : 0; Sud : 6; Nippes : 3; Nord-Ouest : 0; Sud-Est : 0)

1.1.6 Élaboration et diffusion par la Police nationale d'Haïti d'une stratégie de prévention du crime à l'échelle du pays

1.1.7 Augmentation du nombre d'agents de surveillance des douanes en poste à chaque port d'entrée pour réguler le passage des marchandises et des passagers (2012/13 : 4; 2013/14 : 12; 2014/15 : 25)

Produits

- Patrouilles quotidiennes et opérations planifiées et menées conjointement par la Police des Nations Unies et les unités de police constituées de concert avec la Police nationale d'Haïti pour renforcer la sécurité dans les zones sensibles
- Patrouilles quotidiennes et opérations planifiées et menées conjointement par les contingents des Nations Unies et la Police nationale d'Haïti, afin d'assurer la sécurité des chantiers de construction et d'autres activités, et fourniture d'escortes aux organisations humanitaires qui en font la demande
- Patrouilles quotidiennes et opérations planifiées et menées conjointement par la Police des Nations Unies, des unités de police constituées et des soldats, si nécessaire, avec la Police nationale d'Haïti, afin d'assurer la sécurité des frontières terrestres, maritimes et aériennes dans 8 départements
- Patrouilles quotidiennes et opérations planifiées et menées conjointement par la Police des Nations Unies, des unités de police constituées et des soldats, si nécessaire, avec la Police nationale d'Haïti, afin d'assurer la sécurité des groupes vulnérables qui vivent dans les deux plus grands camps de déplacés à Port-au-Prince
- Appui opérationnel à la Police nationale d'Haïti pour la sécurisation des principaux sites et installations, essentiellement au moyen de points de contrôle fixes et mobiles tenus par la Police des Nations Unies et les unités de police constituées, ainsi que par des soldats dans la zone de Port-au-Prince
- Appui opérationnel à la Police nationale d'Haïti pour l'organisation des opérations de ratissage et des opérations spéciales conjointes dans les 10 départements, en particulier à Port-au-Prince et aux alentours, à la demande de la Police, aux fins de l'arrestation de chefs et de membres de bandes armées
- Encadrement au quotidien de la Police nationale d'Haïti dans des locaux partagés, en vue d'améliorer sa capacité opérationnelle, y compris au quartier général et dans la totalité des 10 départements

- Disponibilité opérationnelle quotidienne d'un dispositif d'intervention rapide composé de membres des contingents et des unités de police constituées, visant à prévenir toute montée des menaces contre la sécurité dans tous les départements haïtiens
- Vols de reconnaissance hebdomadaires organisés aux fins du suivi de la sécurité, de l'assistance humanitaire et des secours en cas de catastrophe
- Exécution, en collaboration avec les ministères, les autorités locales, les groupes et dirigeants locaux et l'équipe de pays des Nations Unies, et aux fins du renforcement de la cohésion sociale, de 36 programmes de lutte contre la violence de proximité dans le but de créer des emplois temporaires et de fournir une assistance juridique, des possibilités socioéconomiques et un soutien psychosocial à quelque 64 890 personnes, dont des jeunes à risque ou liés à des groupes armés, des détenus, et des enfants et des femmes touchés par la violence, dans les 14 secteurs sensibles et à risque désignés comme tels avec le Gouvernement
- Mise en œuvre de 3 projets axés sur la sensibilisation, la médiation et le maintien de l'ordre en vue de favoriser la coordination entre les autorités locales, la population et les acteurs nationaux et internationaux
- Organisation de 3 activités de sensibilisation et de mobilisation sociale à l'intention des groupes vulnérables dans les 14 secteurs identifiés par le Gouvernement comme étant marqués par la violence, afin de promouvoir une culture de paix et de faire mieux connaître le problème de la violence sexuelle et sexiste, en faisant notamment appel à la presse écrite et audiovisuelle
- Fourniture d'avis techniques à l'Administration générale des douanes haïtienne et au Ministère de l'économie et des finances à l'occasion de réunions hebdomadaires, aux fins de la rédaction de directives visant à améliorer les procédures de sécurité aux points de passage des frontières, dans les ports et les aéroports, et d'une loi portant création d'un groupe armé de surveillance douanière relevant de l'Administration générale des douanes
- Fourniture d'avis techniques à l'Administration générale des douanes et au Ministère de l'économie et des finances à l'occasion de réunions hebdomadaires, aux fins de l'augmentation du nombre d'agents de surveillance des douanes et du montant des recettes fiscales collectées, et du renforcement des capacités des autorités gouvernementales dans leur ensemble aux points officiels de passage de la frontière à Malpasse, Ounaminthe, Belladère et Anse-à-Pitres, et dans les ports et aéroports internationaux
- Fourniture au quotidien d'une aide et d'avis techniques à la Police nationale d'Haïti, en vue de l'élaboration d'un cadre stratégique national de prévention du crime et de l'harmonisation des initiatives prises à l'échelle locale pour faire régner l'ordre
- Organisation d'une campagne publique d'information multimédia trimestrielle à l'appui de l'action gouvernementale visant à maintenir un climat de sécurité et à faire progresser la réforme de la police, par le biais de diverses activités d'information, de communication et de sensibilisation, dont des débats télévisés sur des sujets tels que l'état de droit, la violence sexuelle et sexiste, la justice populaire, la réforme de la police et les mécanismes de communication de l'information en matière de sécurité
- Organisation par les institutions chargées de la sécurité de trois campagnes de sensibilisation multimédia axées sur le renforcement de la confiance, s'adressant à la population haïtienne au moyen de la presse écrite, du site Web de la Mission, des médias sociaux, d'ateliers, de la radio de la MINUSTAH et d'émissions de radio et de télévision extérieures

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Amélioration des capacités opérationnelles et institutionnelles de la Police nationale d'Haïti, dont la mise en place d'unités spécialisées

1.2.1 Augmentation du nombre de policiers pour 10 000 habitants (2012/13 : 9,6; 2013/14 : 13,4; 2014/15 : 13,7)

1.2.2 Augmentation du pourcentage de femmes admises dans les rangs de la Police nationale d'Haïti (2012/13 : 8,6 %; 2013/14 : 10,4 %; 2014/15 : 10,6 %)

1.2.3 Nombre constant (1 000) d'élèves policiers diplômés à l'issue d'une formation de sept mois, dont 15 % de femmes et 10 % réservés à la Direction de l'administration pénitentiaire (2012/13 : 1 000; 2013/14 : 2 000; 2014/15 : 1 000)

1.2.4 Adoption par la Police nationale d'Haïti d'instructions permanentes pour le traitement des cas de violence sexuelle et sexiste

1.2.5 Organisation par les instructeurs de la Police nationale d'Haïti de toutes les formations spécialisées et des formations en cours d'emploi, portant notamment mais non exclusivement sur la lutte antiémeutes, les droits de l'homme, le trafic, la sécurité des frontières, la formation annuelle en vue d'acquérir l'aptitude au maniement des armes à feu, la direction et la responsabilité exercées par les chefs d'unité, l'éducation physique, la police judiciaire, les enquêtes judiciaires et administratives, la violence sexiste, le groupe de l'administration pénitentiaire et les groupes d'intervention

1.2.6 Augmentation du nombre de policiers nationaux ayant suivi une formation et disposant d'un équipement complet, dans les divisions spécialisées (2012/13 : 698; 2013/14 : 1 070; 2014/15 : 1 111)

1.2.7 Augmentation du nombre de directeurs de la police départementale et de membres du personnel de la Brigade de protection des mineurs ayant reçu une formation en matière de protection de l'enfance (2013/14 : 30; 2014/15 : 50)

Produits

- Fourniture au quotidien de conseils opérationnels et d'un appui à la Police nationale d'Haïti afin que les élèves policiers suivent un programme commun sur les fonctions policières de base dans le cadre de leur formation à l'École de police, comprenant notamment une formation spécifique supplémentaire pour les diplômés affectés à la Direction de l'administration pénitentiaire et un programme de formation sur le terrain de 12 mois
- Fourniture au quotidien de conseils opérationnels et d'un appui à la Police nationale d'Haïti concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie permettant de détecter rapidement les élèves policiers qui seront affectés à la Direction de l'administration pénitentiaire
- Appui technique à la Police nationale d'Haïti concernant la certification de 15 % au moins d'instructeurs supplémentaires chargés d'animer des formations dans des domaines spécialisés ou de terrain tels que la lutte antiémeutes et les unités d'intervention, la violence sexuelle et sexiste, l'administration pénitentiaire et la police judiciaire, par le biais du programme de formation des formateurs

- Fourniture au quotidien de conseils opérationnels et d'un appui à la Police nationale d'Haïti au moyen d'activités menées dans des locaux communs, aux fins de la vérification des antécédents de 1 000 élèves policiers par promotion avant l'achèvement de leur formation de base
- Appui technique hebdomadaire à l'École nationale de police dans le cadre de formations supérieures destinées à 45 hauts responsables de la Police nationale d'Haïti, dont un certain nombre de membres du personnel de la Direction de l'administration pénitentiaire, dans des domaines tels que l'administration, la gestion pénitentiaire, le renseignement criminel et le terrorisme, qui visent toutes à promouvoir la représentation équilibrée des sexes aux postes de direction
- Aide technique quotidienne à la Police nationale d'Haïti concernant la création de groupes chargés du respect des frontières, en particulier les frontières maritimes, par l'intermédiaire de la garde côtière à Port-au-Prince, à Cap-Haïtien, aux Cayes et à Port-de-Paix, ainsi qu'aux 2 aéroports internationaux et aux 4 points officiels de passage de la frontière terrestre
- Fourniture tous les mois d'avis techniques à la Police nationale d'Haïti, aux fins de la création d'une base de données recensant les cas signalés de violence sexuelle et sexiste qui ont donné lieu à l'ouverture d'une enquête et ont été déférés à la justice
- Fourniture d'une aide technique hebdomadaire à la Police nationale d'Haïti concernant la création d'un bureau national de coordination et de 16 bureaux départementaux de coordination traitant des cas de violence sexuelle et sexiste, dont l'organisation d'une campagne multimédia de sensibilisation de la population à l'échelle nationale, axée sur la violence sexuelle et sexiste, les droits fondamentaux des femmes et l'accès à la justice
- Appui opérationnel à la Police nationale d'Haïti concernant l'évaluation, notamment par le biais du plan d'action et de la stratégie de mise en œuvre, de 4 centres de détention situés dans des commissariats
- Organisation de 36 formations spécialisées à l'intention de 900 policiers, portant sur la conduite d'enquêtes judiciaires, la lutte antiémeutes, la violence sexuelle et sexiste, la sensibilisation au VIH/sida, la protection rapprochée et la protection des civils, y compris le renforcement de la capacité des instructeurs de la Police, s'agissant d'animer des formations
- Organisation de campagnes d'information multimédia visant à sensibiliser le public à la violence sexuelle et sexiste, aux questions relatives à la protection de l'enfance et au rôle de la Brigade de protection des mineurs, ainsi qu'à la réforme de la police, notamment en ce qui concerne l'augmentation de la représentation des femmes au sein de la Police nationale d'Haïti et la sensibilisation à l'équilibre entre les sexes dans ses rangs, le respect des droits de l'homme et des droits de l'enfant, et l'aide fournie par la Mission au Gouvernement en vue de maintenir la stabilité et de poursuivre la réforme des institutions garantes de l'état de droit
- Organisation de 6 sessions de formation et de sensibilisation aux droits de l'enfant, destinées à 50 agents de la Brigade de protection des mineurs de la Police nationale d'Haïti, et de 6 visites effectuées conjointement avec la Brigade et l'Institut de recherche en matière de politique et de protection sociales afin de répondre aux violations des droits de l'enfant et d'évaluer les mesures prises pour lutter contre la traite d'enfants aux points de passage de la frontière

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Amélioration des capacités de la Police nationale d'Haïti en matière d'administration et de gestion, et mise en place des unités spécialisées requises

1.3.1 Mise en œuvre d'un système de gestion des ressources humaines efficace, comprenant la création d'une direction centrale des ressources humaines et de services sociaux et médicaux, et l'élaboration de méthodes de gestion du personnel

1.3.2 Augmentation du taux d'exécution du budget de la Police nationale d'Haïti, notamment les fonds alloués à la Direction de l'administration pénitentiaire (2012/13 : 89 %; 2013/14 : 92 %; 2014/15 : 94 %)

1.3.3 Création d'un groupe de la planification stratégique au sein de la Police nationale d'Haïti afin de faciliter la mise en œuvre du plan de développement pour 2012-2016

Produits

- Fourniture d'une aide technique hebdomadaire à la Police nationale d'Haïti, afin qu'elle continue de renforcer ses systèmes financier et budgétaire, d'accroître les ressources allouées à la Direction de l'administration pénitentiaire et d'augmenter de façon constante les capacités de son système de gestion des achats
- Tenue de réunions hebdomadaires avec les autorités de la Police nationale d'Haïti et les donateurs, en vue de l'élaboration de propositions concernant la fourniture d'une aide technique et financière par les donateurs internationaux à l'appui du renforcement de la direction de l'administration et des services généraux de la Police nationale d'Haïti, en particulier en matière de gestion des ressources humaines, de logistique, d'approvisionnement, de gestion du parc de véhicules, d'installations et de communications
- Appui technique hebdomadaire à la Police nationale d'Haïti en vue d'améliorer le recrutement et d'élaborer une stratégie visant à promouvoir l'embauche de femmes et le maintien en fonction à tous les niveaux
- Fourniture au quotidien d'une aide technique à la Direction de l'administration pénitentiaire, par le partage des locaux avec le Directeur et le Directeur adjoint, et leur encadrement dans les tâches d'élaboration et d'application des outils de gestion et des instructions permanentes concernant la planification, le recrutement et l'appréciation du comportement professionnel
- Appui technique à la Direction de l'administration pénitentiaire dans la conduite des enquêtes officielles ouvertes sur les cas présumés de faute du personnel ou de violation des droits des détenus
- Tenue de réunions hebdomadaires avec la Direction de l'administration pénitentiaire aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan stratégique efficace aux fins de l'amélioration de l'infrastructure pénitentiaire
- Fourniture au quotidien d'une aide à la Police nationale d'Haïti en matière de planification, de gestion et de coordination de la mise en œuvre de son plan de développement pour 2012-2016 et du plan mixte de mise en œuvre

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.4 Amélioration de la capacité de contrôle de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti sur l'ensemble de l'institution

1.4.1 Augmentation des effectifs de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti équitablement répartis dans tout le pays, en tenant compte de l'équilibre entre les sexes et de la capacité d'exécuter les tâches administratives conformément aux normes internationales (2012/13 : 140; 2013/14 : 148; 2014/15 : 222)

1.4.2 Élaboration et approbation par la Police nationale d'Haïti d'un plan stratégique de développement concernant l'Inspection générale, et publication par l'Inspecteur général principal d'un rapport annuel présentant les principales activités de son département, y compris une mise à jour des procédures de vérification des antécédents

1.4.3 Élaboration de la réglementation interne de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti en ce qui concerne la réalisation des audits annuels et les enquêtes conduites sur tous les incidents, en particulier les cas présumés de violation des droits de l'homme et de recours à la force meurtrière, y compris les mesures disciplinaires à prendre en cas de confirmation

1.4.4 Augmentation du nombre de cas de violation des droits de l'homme, notamment le recours illégal à la force meurtrière et autres fautes telles que l'exploitation et la violence sexuelles, ayant donné lieu à une enquête de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti, qui a débouché sur la recommandation de sanctions (2012/13 : 16; 2013/14 : 20; 2014/15 : 70)

1.4.5 Augmentation du nombre de sanctions, telles que la révocation ou la mise à pied temporaire, prises par le Directeur général de la Police nationale d'Haïti sur la base des recommandations formulées par l'Inspection générale (2012/13 : 10; 2013/14 : 14; 2014/15 : 35)

Produits

- Organisation et tenue de 4 sessions de formation destinées à renforcer les capacités de 72 nouvelles recrues de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti, portant sur les dispositifs de responsabilisation dans le domaine du contrôle des activités de la police et la préparation aux inspections effectuées par l'Inspection générale
- Aide technique à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti par la communication de rapports d'enquête sur des cas présumés de violation des droits de l'homme et la tenue, avec les inspecteurs généraux, de réunions mensuelles consacrées au suivi des cas susmentionnés, concernant entre autres le recours illégal à la force meurtrière et d'autres fautes telles que l'exploitation et la violence sexuelles, et fourniture d'un appui aux enquêtes et, le cas échéant, aux sanctions recommandées
- Tenue de réunions tous les deux mois avec l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti concernant la mise en œuvre du plan stratégique de développement de celle-ci, y compris le suivi des recommandations formulées dans le rapport annuel

- Fourniture d'une aide et d'avis techniques dans le cadre de réunions quotidiennes consacrées au suivi des enquêtes menées par l'Inspection générale sur des cas présumés de violation des droits de l'homme, entre autres le recours illégal à la force meurtrière et d'autres fautes telles que l'exploitation et la violence sexuelles, de l'application des recommandations adressées au Directeur général de la Police nationale d'Haïti, et des mesures prises par ce dernier et le Ministère de la justice
- Fourniture au quotidien d'une aide technique à la Police nationale d'Haïti, conjointement avec le Bureau de l'Inspecteur général, concernant l'achèvement du contrôle d'intégrité auquel 3 500 policiers doivent encore être soumis
- Organisation de 2 réunions consultatives de haut niveau à l'intention de 10 représentants des autorités judiciaires haïtiennes, de l'ONU et des principaux pays donateurs, en vue d'appuyer la création et le fonctionnement d'un mécanisme national de coordination pour le respect de l'état de droit, réunissant les principales parties prenantes nationales et internationales
- Fourniture d'un appui et d'avis techniques à l'Inspection générale, dans le cadre de réunions tenues tous les deux mois, en vue d'examiner et d'élaborer une réglementation régissant les inspections et les audits annuels conduits par les services de la police

Facteurs externes : Le plan de développement de la Police nationale d'Haïti pour 2012-2016 progresse comme prévu, s'agissant notamment de la vérification de l'aptitude physique des élèves policiers et de l'achat du matériel nécessaire au recrutement dans les délais de nouveaux policiers, et le Gouvernement est en mesure d'assurer son financement.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 1 (sécurité et stabilité)

<i>Catégorie de personnel</i>	Total
<i>I. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2013/14	6 270
Effectif proposé 2014/15	5 021
Variation nette	(1 249)
<i>II. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2013/14	951
Effectif proposé 2014/15	951
Variation nette	–
<i>III. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2013/14	1 600
Effectif proposé 2014/15	1 600
Variation nette	–
<i>IV. Personnel fourni par des gouvernements</i>	
Effectif approuvé 2013/14	50
Effectif proposé 2014/15	50
Variation nette	–

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau du commandant de la Force									
Postes approuvés 2013/14	–	1	–	–	1	2	3	–	5
Postes proposés 2014/15	–	1	–	–	1	2	3	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef de la police									
Postes approuvés 2013/14	–	2	5	–	1	8	16	8	32
Postes proposés 2014/15	–	2	5	–	1	8	16	8	32
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2013/14	–	–	1	2	1	4	–	2	6
Postes proposés 2014/15	–	–	1	2	1	4	–	2	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opération conjoint									
Postes approuvés 2013/14	–	–	2	3	1	6	–	–	–
Postes proposés 2014/15	–	–	2	3	–	5	1	–	7
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	7
Total partiel, personnel civil									
Effectif approuvé 2013/14	–	3	8	5	4	20	19	11	50
Effectif proposé 2014/15	–	3	8	5	3	19	20	11	50
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	1	–	–
Total (I-V)									
Effectif approuvé 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	8 921
Effectif proposé 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	7 672
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 249)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Centre d'opérations conjoint

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste

Tableau 7

Ressources humaines : Centre d'opérations conjoint

	Variation	Classe	Titre fonctionnel	Mesure
Postes				
	-1	SM	Assistant administratif	Transformation
	+1	AN	Assistant administratif	Transformation

41. Le Centre d'opérations conjoint est un centre d'information intégré qui est chargé de : a) faire en sorte que l'ensemble du personnel de la Mission soit à même d'apprécier en permanence la situation; b) fournir des rapports de synthèse aux échelons supérieurs, aux partenaires internes et externes et au Siège de l'ONU, conformément à la politique du Département des opérations de maintien de la paix en matière de système intégré d'information sur les missions; c) servir d'interlocuteur à l'équipe de pays des Nations Unies et aux acteurs internationaux et nationaux qui demandent l'appui de la MINUSTAH; d) faire comprendre la nature des opérations menées et les contrôler, et assurer la coordination avec les organismes intéressés et les autres entités des Nations Unies dans le cadre de l'ensemble des activités exécutées par la Mission au quotidien et dans les situations de crise; e) coordonner les plans d'évacuation à l'échelle de la Mission, la gestion des catastrophes/crises, les secours en cas d'incident ayant provoqué de très nombreuses victimes et les interventions aériennes d'urgence; f) coordonner la répartition des tâches au quotidien entre les multiples composantes de la Mission.

42. Le poste d'assistant administratif (Service mobile) fournit un appui essentiel au personnel du Centre travaillant dans les locaux de la MINUSTAH à Port-au-Prince (camp Delta). Son titulaire sera chargé d'appuyer le personnel civil, militaire et de police dans l'exécution des tâches administratives quotidiennes relatives à l'entrée en fonctions, à l'administration des congés, aux états de présence et à l'administration des départs, d'aider le Chef du Centre à gérer l'information et les dossiers, les effectifs et le budget, et de faire office de coordonnateur pour le traitement et le suivi des questions d'appui logistique et administratif intéressant le Centre.

43. Conformément au plan de consolidation de la Mission, il est proposé de transformer ce poste du Service mobile en poste d'administrateur recruté sur le plan national, ce qui permettra au Centre de continuer d'appuyer la fonction de direction exécutive de la Mission en matière de suivi et de communication de l'information pour ce qui est des opérations intersectorielles, de faciliter l'utilisation efficace et coordonnée des ressources dont dispose la Mission dans les domaines du génie, de la logistique et de la sécurité pour appuyer les activités de secours, de relèvement et de reconstruction, et de coordonner les mesures prises par les organismes des Nations Unies dans les situations de crise.

Composante 2 : gouvernance démocratique et légitimité de l'État

44. La composante 2 représente l'aide que la Mission apporte au Gouvernement pour renforcer la gouvernance démocratique, consolider l'autorité de l'État et développer ses institutions. Elle regroupe les activités que mènent la Section des affaires politiques, la Section des affaires civiles, la Section de la communication et de l'information, la Section de l'assistance électorale, la Section des affaires juridiques et le Groupe de la coordination régionale.

45. L'instabilité politique en Haïti et le report des élections depuis 2011 ont empêché le fonctionnement d'institutions clefs telles que le Sénat ou les conseils municipaux. L'appui que la Mission a apporté aux institutions nationales et infranationales a néanmoins aidé à poser les bases de la gouvernance : l'harmonisation des méthodes de gestion des finances locales, la mise au point d'outils de gestion administrative normalisés et l'extension de l'autorité de l'État grâce à la création ou à la réhabilitation des institutions.

46. La MINUSTAH va donc poursuivre sa mission de bons offices et continuer de faciliter la médiation visant à régler les conflits, de réaliser des évaluations d'alerte rapide en cas de menace pesant sur la stabilité et de contribuer à l'autonomisation de la société civile. Elle continuera également d'apporter des conseils et une assistance technique dans les domaines politique et législatif et en matière de gouvernance, mais elle s'attachera particulièrement à suivre l'évolution de la situation politique et en matière de sécurité et prendra part aux processus de règlement des conflits et de médiation. La Mission continuera de jouer un rôle moteur dans la coordination entre les donateurs et les autorités nationales en matière de formation au niveau local et de préparation aux situations d'urgence, et la priorité sera donnée au renforcement des principaux outils de gestion qui ont été maintenus en dépit de l'instabilité. Parallèlement, elle encouragera et facilitera une plus grande synergie entre parlementaires et électeurs en instaurant entre eux un dialogue sur les sujets qui intéressent la population et en organisant des débats sur les travaux des commissions parlementaires.

47. Conformément à la résolution 2119 (2013) du Conseil de sécurité, la MINUSTAH continuera d'appuyer la vie politique en Haïti, notamment en aidant la Représentante spéciale du Secrétaire général à promouvoir la coopération entre tous les acteurs politiques haïtiens concernés pour permettre la tenue des élections législatives partielles, municipales et locales différées depuis trop longtemps. La Mission continuera également d'appuyer et de coordonner l'assistance électorale internationale à l'intention d'Haïti en coopération avec d'autres acteurs internationaux notamment l'Organisation des États américains, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes, selon que de besoin. Elle continuera d'appuyer les travaux de la Représentante spéciale en favorisant la stabilité politique et la consolidation de la démocratie, notamment en recherchant un consensus entre les pouvoirs législatif et exécutif, et en encourageant l'adoption et la promulgation de lois clefs.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Promotion d'un dialogue politique ouvert à tous et de la réconciliation nationale

2.1.1 Adoption d'un calendrier législatif arrêté d'un commun accord par le pouvoir exécutif et le Parlement

2.1.2 Augmentation du nombre de lois proposées par les pouvoirs exécutif et législatif et adoptées par le Parlement (2012/13 : 3; 2013/14 : 30; 2014/15 : 35)

2.1.3 Promulgation de lois sur les partis et les groupes politiques

Produits

- Tenue de réunions hebdomadaires avec le Président et le Premier Ministre en vue d'évaluer les progrès du dialogue entre le Gouvernement et les partis politiques, les groupes de la société civile et les acteurs du secteur privé
- Réunions bimensuelles avec les principaux conseillers du Président en vue de promouvoir la participation de tous à la vie politique
- Soutien technique des missions de bons offices et recours à celles-ci pour faire avancer le calendrier législatif et favoriser la recherche de consensus entre les partis politiques, notamment par le biais de réunions hebdomadaires avec les Présidents du Sénat et de la Chambre des députés, de même qu'avec les représentants des partis politiques
- Réunions bimensuelles avec des conseillers de la présidence et des parlementaires sur l'établissement et la mise en œuvre du calendrier législatif à l'appui de la croissance du secteur privé
- Réunions bimensuelles avec des acteurs du secteur privé national et international en vue d'identifier les mesures susceptibles de favoriser les investissements et la croissance du secteur privé
- Réunions mensuelles avec des organisations de la société civile aux niveaux national et local, en vue d'encourager la participation des femmes à la vie publique et de déterminer les thèmes prioritaires du dialogue sans exclusive avec les institutions gouvernementales
- Organisation de 2 ateliers de sensibilisation à l'intention de 50 participants et de 10 débats (1 par département) au sujet de 2 lois clefs, à savoir la loi électorale et la loi sur la lutte contre la corruption
- Animation de 3 ateliers de sensibilisation à l'intention de 40 parlementaires, au sujet de la disposition constitutionnelle prévoyant un quota de 30 % de femmes dans la vie publique, et de la loi sur les partis politiques
- Appui technique mensuel à 3 commissions parlementaires (sur les droits de l'homme, les affaires sociales et les collectivités territoriales) au sujet des lois prioritaires et des failles du système juridique haïtien
- Appui technique mensuel au Bureau des affaires relatives à l'égalité des sexes du Parlement en vue de promouvoir efficacement l'adoption de lois tenant compte de la problématique hommes-femmes
- Réalisation de 2 campagnes multimédia d'information publique à l'appui du dialogue politique, de la réconciliation nationale, de la paix et de la promotion d'institutions nationales stables conformément au mandat de la Mission, à son plan de consolidation et aux priorités gouvernementales. Ces campagnes comprenaient des activités de sensibilisation et de mobilisation relatives à l'état de droit, à la réforme de la police, aux élections, à la décentralisation et au dialogue national, notamment par l'intermédiaire de débats télévisés thématiques mensuels, de la presse écrite, de vidéos, du site Web de la Mission et des réseaux sociaux ainsi que de la formation régionale aux reportages radio et télé destinée aux professionnels des médias

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.2 Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales à fournir des services aux niveaux central et local

2.2.1 Promulgation de lois nouvelles ou révisées sur la lutte contre la corruption, la fonction publique, la fonction publique parlementaire, les investissements et la douane, ainsi que de lois régissant l'organisation des

institutions publiques, qui prennent en compte le quota de 30 % de femmes, comme l'exige la Constitution

2.2.2 Augmentation du nombre de municipalités qui élaborent et exécutent un budget destiné à améliorer la prestation des services de base (2012/13 : 80; 2013/14 : 90; 2014/15 : 100)

2.2.3 Augmentation du nombre de délégations (2012/13 : 0; 2013/14 : 2; 2014/15 : 4) et de vice-délégations (2012/13 : 0; 2013/14 : 0; 2014/15 : 10) qui mettent au point des plans d'action tenant compte de la problématique hommes-femmes, notamment le quota de 30 % de femmes, comme l'exige la Constitution

2.2.4 Implication de 34 autorités locales et organisations de la société civile, notamment des associations féminines dans la gestion et le règlement des conflits au niveau local

Produits

- Fourniture hebdomadaire d'une assistance technique à la Direction des collectivités territoriales du Ministère de l'intérieur, par l'intermédiaire de membres du personnel de la MINUSTAH détachés auprès du Ministère en tant que conseillers, afin de mettre au point de nouvelles stratégies destinées à améliorer la gestion de ces collectivités
- Fourniture mensuelle d'une assistance technique à toutes les délégations départementales et à 50 % des vice-délégations afin d'améliorer la gestion des services administratifs et des résultats, notamment l'équilibre entre hommes et femmes dans le recrutement, et de renforcer la confiance de la population, y compris des femmes, vis-à-vis des institutions gouvernementales
- Fourniture mensuelle d'une assistance technique offerte chaque mois à 140 administrations municipales en vue d'améliorer leurs capacités administrative et budgétaire d'assurer les services publics locaux, grâce notamment à l'élaboration de plans d'exécution du budget, au renforcement des capacités en matière de collecte des recettes publiques et de gestion de projets, à l'amélioration de la performance des employés municipaux et à l'amélioration des prestations de services de base
- Exécution de 120 projets à effet rapide visant à renforcer la capacité de l'État d'assurer les services publics de base, à renforcer les structures de l'état de droit, à appuyer la participation de la société civile à la bonne gouvernance et à créer des occasions d'approfondir les débats démocratiques et participatifs durant le processus électoral dans chacun des 10 départements
- Organisation de 120 débats municipaux sur le processus électoral afin de promouvoir le dialogue entre les institutions chargées de l'appui électoral, les candidats, les partis politiques et les membres de la société civile, notamment les femmes
- Participation mensuelle aux comités techniques mixtes avec le Ministère de l'intérieur et des partenaires externes afin d'harmoniser et de mettre au point des outils et des procédures de gestion financière normalisés afin de favoriser la responsabilisation, la transparence et l'efficacité des collectivités territoriales
- 20 sessions de formation relatives au renforcement des capacités organisées conjointement par le Ministère de l'intérieur et des partenaires externes à l'intention de 420 maires et directeurs d'administration nouvellement élus ainsi que de 140 comptables municipaux et agents de l'administration fiscale

- Fourniture mensuelle d'une assistance technique à l'équipe de pays des Nations Unies et au Gouvernement haïtien pour le suivi de l'exécution de programmes relatifs à la santé, à l'eau et à l'assainissement
- Publication de 4 rapports analysant les activités réalisées par les Nations Unies et d'autres partenaires en appui aux plans relatifs à la santé, à l'eau et à l'assainissement, notamment les tendances en matière d'assistance et de déficits de financement, et conception de 3 supports de communication (brochure, livret ou vidéo) afin d'informer la population sur les activités liées à la santé, à l'eau et à l'assainissement menées par les Nations Unies

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Amélioration des capacités opérationnelles et institutionnelles du Conseil électoral permanent

2.3.1 Augmentation du pourcentage du budget électoral fourni par l'État, qui est porté à 50 %, et promulgation d'une loi électorale suivie par l'adoption de la réglementation connexe par le Conseil électoral permanent (2012/13 : 0 % (pas d'élections); 2013/14 : 0 % (pas d'élections); 2014/15 : 30 %)

2.3.2 Création d'un Conseil électoral permanent, sans influence extérieure dans la tenue des élections, afin de remplacer le Collège transitoire du conseil électoral permanent, actuellement en place

2.3.3 Augmentation du nombre de départements dans lesquels le Gouvernement haïtien assume la responsabilité de la logistique et de la sécurité liées aux élections, dans le respect du calendrier électoral tel que défini dans la Constitution (2012/13 : 0 (pas d'élections); 2013/14 : 0 (pas d'élections), 2014/15 : 4)

Produits

- Apport d'un appui technique et de conseils au Conseil électoral permanent, à l'occasion de réunions bimensuelles, en vue d'étudier ou d'élaborer des règlements d'application du code électoral révisé, d'examiner les dépenses liées aux élections passées et de réduire les coûts, de manière à assurer la viabilité et la prise en main du système électoral par le pays
- Prestation de conseils techniques et d'un appui logistique dans le cadre de réunions quotidiennes et hebdomadaires avec le Conseil électoral permanent à mesure qu'approche la date des élections, en rapport avec l'élaboration et l'application de plans relatifs à la logistique et à la sécurité en période électorale
- Appui au renforcement des capacités du Conseil électoral permanent par le biais des actions suivantes : la tenue, aux niveaux national et départemental, de réunions hebdomadaires consacrées à la logistique; l'organisation de deux séminaires de formation d'une semaine sur l'administration électorale et la logistique électorale, à l'intention de 33 cadres du siège et des structures départementales du Conseil électoral permanent
- 4 stages de formation pour 12 techniciens du Conseil électoral permanent dans les domaines suivants : logistique électorale, planification et gestion des opérations électorales, systèmes d'information géographique, communications et information
- Fourniture d'un appui technique et de conseils, dans le cadre de réunions ou de séminaires techniques mensuels avec la Police nationale d'Haïti, en vue de renforcer les capacités nationales en matière de sécurité électorale, y compris l'organisation conjointe, par le Conseil électoral permanent et la Police nationale, d'un séminaire de formation en matière de sécurité électorale à l'intention de 13 policiers

- Deux campagnes multimédia visant à informer la population sur les élections, et notamment à accroître la participation des femmes au processus électoral, et apport d'un appui direct au Conseil électoral permanent pour la conception d'une stratégie de communication et d'information par les voies médiatiques habituelles

Facteurs externes : Les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire du Gouvernement entament le dialogue avec tous les acteurs concernés, notamment les partis politiques et les représentants de la société civile, afin de rechercher un consensus politique au sujet du type et du calendrier des élections à venir, et de faciliter l'organisation des élections dans le respect de la loi électorale modifiée. Le Gouvernement est en mesure de trouver les fonds nécessaires aux élections.

Tableau 8
Ressources humaines : composante 2, gouvernance démocratique et légitimité de l'État

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Section des affaires politiques									
Postes approuvés 2013/14	–	1	5	3	1	10	7	–	17
Postes proposés 2014/15	–	1	5	2	1	9	6	–	15
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(1)	–	(2)
Section de la communication et de l'information									
Postes approuvés 2013/14	–	1	2	7	6	16	60	8	84
Postes proposés 2014/15	–	1	2	3	6	14	58	2	72
Variation nette	–	–	–	(4)	–	(4)	(2)	(6)	(12)
Section de l'assistance électorale									
Postes approuvés 2013/14	–	–	3	1	–	4	14	12	30
Postes proposés 2014/15	–	–	3	1	–	4	12	9	25
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(2)	(3)	(5)
Section de la lutte contre la violence de proximité									
Postes approuvés 2013/14	–	–	2	3	1	6	20	6	32
Postes proposés 2014/15	–	–	2	3	1	6	22	6	34
Variation nette	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Total partiel									
Effectif approuvé 2013/14	–	–	2	3	1	6	22	6	34
Effectif proposé 2014/15	–	–	2	3	1	6	22	6	34

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe de la coordination régionale									
Postes approuvés 2013/14	-	-	10	-	-	10	-	-	10
Postes proposés 2014/15	-	-	5	-	-	5	-	-	5
Variation nette	-	-	(5)	-	-	(5)	-	-	(5)
Section des affaires civiles									
Postes approuvés 2013/14	-	1	9	14	3	27	55	15	97
Postes proposés 2014/15	-	1	6	10	3	20	50	12	82
Variation nette	-	-	(3)	(4)	-	(7)	(5)	(3)	(15)
Section des affaires juridiques									
Postes approuvés 2013/14	-	-	3	1	1	5	2	-	7
Postes proposés 2014/15	-	-	3	1	1	5	2	-	7
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total									
Postes approuvés 2013/14	-	3	34	29	12	78	158	41	277
Postes proposés 2014/15	-	3	26	20	12	61	150	29	240
Variation nette	-	-	(8)	(9)	-	(17)	(8)	(12)	(37)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)
Total									
Effectif approuvé 2013/14	-	3	34	29	12	78	160	41	279
Effectif proposé 2014/15	-	3	26	20	12	61	150	29	240
Variation nette	-	-	(8)	(9)	-	(17)	(10)	(12)	(39)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Section des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste

Tableau 9

Ressources humaines : Section des affaires politiques

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes				
	-1	P-3	Spécialiste des questions politiques	Transformation
	+1	AN	Spécialiste des questions politiques	Transformation
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression
	-1	GN	Chauffeur	Suppression

48. La Section des affaires politiques aide la Représentante spéciale du Secrétaire général à exercer ses bons offices et à promouvoir le consensus politique en faveur de la stabilité et de la consolidation. Elle recense en outre les nouvelles questions relevant du mandat général de la Mission, effectue des analyses, recommande les stratégies et mesures envisageables et propose des plans d'action porteurs de solutions à court et à long terme aux problèmes politiques.

49. Malgré la consolidation de la Mission, la Section devrait avoir au cours de l'exercice 2014/15 un besoin accru de connaissances approfondies et d'analyses des questions politiques, en raison des élections législatives prévues pour la fin de 2014 et de l'élection présidentielle de 2015 et de leurs conséquences sur les plans de la politique comme de la sécurité. Les administrateurs recrutés sur le plan national jouent un rôle primordial dans les travaux de la Section, non seulement en raison de leur bonne connaissance du paysage politique haïtien et de leur maîtrise du créole, mais également parce que leur rôle moteur favorise la prise en main des programmes par le pays et contribue au renforcement des capacités. Il est donc proposé de transformer un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) en poste d'administrateur recruté sur le plan national.

50. Il est par ailleurs proposé de supprimer deux postes [1 poste d'assistant administratif et 1 poste de chauffeur (agents des services généraux recrutés sur le plan national)], puisque deux assistants administratifs et deux chauffeurs suffisent pour répondre aux besoins de la Section et l'appuyer dans l'exécution de son mandat.

Section de la communication et de l'information

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 6 postes

Tableau 10

Ressources humaines : Section de la communication et de l'information

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes			
-4	P-3	Fonctionnaire de l'information	Suppression
-1	VNU	Gestionnaire de communauté	Transformation
+1	AN	Gestionnaire de communauté	Transformation
-1	VNU	Dessinateur	Transformation
+1	GN	Dessinateur	Transformation
-1	GN	Technicien de studio (radio)	Suppression
-1	GN	Assistant administratif	Suppression
-1	AN	Fonctionnaire de l'information	Suppression
-1	AN	Réalisateur radio	Suppression
-1	VNU	Technicien de studio (radio)	Suppression
-1	VNU	Journaliste (radio)	Suppression
-2	VNU	Fonctionnaire de l'information	Suppression

51. En lien avec la réduction des effectifs de la Mission et le transfert de plus de responsabilités au personnel recruté sur le plan national, il est proposé de supprimer 4 postes de fonctionnaire de l'information (P-3), dont 2 dans le Groupe de la communication, 1 dans le Groupe des relations avec les médias et 1 dans le Groupe de la production vidéo. Ces suppressions contribueront à la poursuite du transfert de connaissances aux effectifs nationaux, à la réduction des effectifs et à la décentralisation, conformément au plan de consolidation de la Mission. Les fonctions actuellement exercées par les titulaires de ces postes seront réparties entre les membres du personnel de la Section.

52. Il est en outre proposé de transformer deux postes de Volontaire des Nations Unies, l'un de gestionnaire de communauté et l'autre de dessinateur, respectivement en postes d'administrateur recruté sur le plan national et d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Les administrateurs recrutés sur le plan national jouent un rôle primordial dans les travaux de la Section, non seulement en raison de leur bonne connaissance du paysage politique haïtien et de leur maîtrise du créole, mais également parce que leur rôle moteur favorise la prise en main des programmes par le pays et contribue au renforcement des capacités. La transformation proposée appuiera l'objectif de la Section consistant à mener toutes les activités prévues par son mandat tout en transmettant des connaissances au personnel recruté sur le plan national.

53. Il est par ailleurs proposé de supprimer quatre postes faisant l'objet d'un recrutement sur le plan national : deux postes d'administrateur (1 réalisateur radio et

1 fonctionnaire de l'information) et deux postes d'agent des services généraux (1 technicien de studio (radio) et 1 assistant administratif). Il est également proposé de supprimer quatre postes de Volontaire des Nations Unies (1 technicien de studio (radio), 1 journaliste (radio) et 2 fonctionnaires de l'information). Ces suppressions permettront d'éliminer les doublons et de renforcer la capacité du personnel actuellement en poste d'assumer des responsabilités supplémentaires.

Section de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 postes

Tableau 11

Ressources humaines : Section de l'assistance électorale

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification
Postes				
	-2	GN	Coordonnateur électoral régional	Suppression
	-3	VNU	Coordonnateur électoral régional	Suppression

54. Les élections locales et législatives partielles, différées depuis 2011, sont à présent prévues, sous réserve de confirmation, pour 2014. Après ces élections, le Conseil électoral permanent qui sera alors créé permettra à la MINUSTAH de recentrer ses efforts sur le renforcement durable des capacités nationales des nouvelles autorités électorales haïtiennes, dans la perspective de son retrait progressif. Les autorités électorales pourront ainsi jouer un rôle plus important dans l'organisation des élections à compter des élections locales et des élections législatives partielles prévues pour 2014.

55. Dans le cadre de la consolidation de la MINUSTAH et de la réorientation progressive de ses activités, passant de l'appui technique direct au renforcement des capacités des institutions électorales nationales et au transfert progressif des responsabilités aux autorités haïtiennes, la Section sera en mesure de réduire ses effectifs dans les bureaux régionaux de la Mission. La suppression de cinq postes de coordonnateur électoral régional (3 Volontaires des Nations Unies et 2 agents des services généraux) est donc proposée.

Section de la lutte contre la violence de proximité

Personnel recruté sur le plan national : pas de variation nette

Tableau 12

Ressources humaines : Section de la lutte contre la violence de proximité

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification
Postes				
	+2	AN	Administrateur de projets	Transformation

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Emplois de temporaire	-2	AN	Administrateur de projets	Transformation

56. Dans la perspective du transfert progressif des projets de lutte contre la violence de proximité et dans le cadre de la consolidation autour de la notion d'état de droit, la Section demandera au personnel recruté sur le plan national possédant les compétences nécessaires d'assurer l'exécution d'une stratégie donnant la priorité au développement de partenariats, aussi bien aux niveaux des autorités haïtiennes compétentes que des communautés locales. À ce stade du programme de lutte contre la violence de proximité, il est donc impératif de fidéliser le personnel recruté sur le plan national possédant les spécialisations techniques nécessaires ainsi qu'une connaissance approfondie du mode de fonctionnement du programme et des populations bénéficiaires.

57. Afin de conserver la dynamique, l'efficacité et le niveau d'exécution des projets, il est proposé de transformer deux emplois de temporaire d'administrateur de projet recruté sur le plan national en postes permanents. Les titulaires de ces postes seront chargés de l'information de la population sur les programmes menés au niveau local et de la mobiliser contre la violence, en évaluant les besoins des communautés vulnérables qui vivent dans des zones à risque, en vérifiant l'exécution des projets, en assurant un suivi adéquat, en établissant et en entretenant des relations officielles avec les homologues nationaux et en renforçant les capacités des partenaires d'exécution et des institutions nationales compétentes.

Groupe de la coordination régionale

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 5 postes

Tableau 13

Ressources humaines : Groupe de la coordination régionale

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes	-5	P-4	Administrateur départemental en chef	Suppression

58. Les opérations de la MINUSTAH sur le terrain resteront réparties entre cinq bureaux régionaux et cinq bureaux de liaison. Dans le cadre de la consolidation de la Mission, la répartition du personnel des services organiques entre les cinq bureaux de liaison sera réduite. Ces bureaux étaient auparavant dirigés par des administrateurs départementaux en chef de classe P-4. Il est donc proposé de supprimer cinq postes d'administrateur départemental en chef (P-4), dans les bureaux départementaux de Hinche, Jérémie, Miragoâne, Fort-Liberté et Port-de-Paix. Les fonctions de ces postes de P-4 seront exécutées par les spécialistes des affaires civiles déjà en place, avec l'appui de leurs administrateurs régionaux en chef respectifs.

Section des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 7 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 postes

Tableau 14

Ressources humaines : Section des affaires civiles

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes				
	-3	P-4	Spécialiste des affaires civiles	Suppression
	-3	P-3	Spécialiste des affaires civiles	Suppression
	-1	P-2	Spécialiste adjoint des affaires civiles	Suppression
	-5	AN	Spécialiste des affaires civiles	Suppression
	-3	VNU	Spécialiste des affaires civiles	Suppression

59. La Section des affaires civiles continuera de fournir des conseils et un appui technique dans les domaines politique et législatif et en matière de gouvernance, y compris la définition et le suivi du calendrier parlementaire, ainsi que l'élaboration et l'exécution des budgets locaux. En collaboration avec le PNUD, dans le cadre de l'appui qu'il apporte à l'élaboration du dispositif national de réduction des risques de catastrophe, la Section continuera également de jouer un rôle de coordination de la formation et de l'appui dispensés à l'échelon local en ce qui concerne la préparation aux catastrophes naturelles. La Section continuera en outre de concentrer ses efforts sur le suivi à l'échelon local, le renforcement de la confiance, le règlement des conflits et la réconciliation, ainsi que l'extension de l'autorité de l'État. Dans le cadre de la reconfiguration et de la consolidation de la Mission, il est proposé de supprimer 12 postes de spécialiste des affaires civiles (3 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 5 AN) et 3 postes de Volontaire des Nations Unies.

Composante 3 : état de droit et droits de l'homme

60. La composante 3 regroupe les activités entreprises par la Mission pour aider le Gouvernement haïtien à mettre en place les institutions juridiques et judiciaires et les services pénitentiaires requis pour la protection et la défense des droits de l'homme. Elle comprend le Bureau de la coordination des questions d'état de droit, la Section de la justice, le Groupe de l'administration pénitentiaire, la Section des droits de l'homme, le Groupe de la gestion des frontières et le Groupe de la protection de l'enfance.

61. Pour aider le Gouvernement à poser les bases nécessaires à l'instauration d'une culture de l'état de droit et de la défense des droits de l'homme, la Mission continuera d'axer ses activités d'assistance sur les trois domaines à forte incidence et de grande envergure suivants : a) mise en place et renforcement des mécanismes de responsabilité essentiels, soit le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, le Bureau de la protection du citoyen, l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti et l'Unité de lutte contre la corruption; b) assistance aux entités gouvernementales sur des sujets importants comme les droits de l'homme, l'administration pénitentiaire et la collecte des recettes douanières; et c) réformes

législatives essentielles, notamment réforme du Code de procédure pénale et du Code pénal. En ce qui concerne la protection de l'enfance, une campagne sera lancée en faveur de l'adoption par le Parlement de deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant et au Code de l'enfant. La Mission continuera aussi d'aider les autorités haïtiennes à défendre les droits de l'homme, en particulier les droits des enfants et des femmes, ainsi qu'à renforcer la responsabilité effective des institutions et des représentants de l'État et à améliorer la transparence de leur action grâce à un contrôle exercé par l'appareil judiciaire et la société civile. À cette fin, elle continuera de s'attacher à : a) lutter contre l'impunité pour les violations des droits de l'homme, y compris celles commises par la police; b) réduire les taux de détention illégale prolongée; et c) faire en sorte que le Gouvernement haïtien intensifie sa collaboration avec les organes et les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies et qu'il respecte davantage les normes établies par ces entités, notamment les résolutions du Conseil de sécurité concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

3.1 Progrès dans la mise en place des mécanismes de responsabilité essentiels ou amélioration de leur fonctionnement selon les normes internationales relatives aux droits de l'homme

3.1.1 Prise en charge totale par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire de son rôle en matière de contrôle du système judiciaire au moyen de la publication d'au moins 5 instructions générales et de l'administration du budget de la justice

3.1.2 Examen par l'Inspection du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire de toutes les allégations portées à son attention et, s'il y a lieu, enquête sur celles-ci

3.1.3 Maintien du nombre de fonctionnaires au sein du Bureau de la protection du citoyen, compte tenu du quota de 30 % de femmes applicable aux postes de direction et de cadre supérieur (2012/13 : 50, dont 15 femmes; 2013/14 : 53, dont 18 femmes; 2014/15 : 53, dont 18 femmes)

3.1.4 Maintien de la capacité d'établissement de rapports du Bureau de la protection du citoyen, soit publication d'au moins un rapport annuel d'activité ou de situation (2012/13 : 1; 2013/14 : 1; 2014/15 : 1)

3.1.5 Création, au sein du Bureau de la protection du citoyen, de services chargés des droits de l'enfant, de la détention et de la protection des femmes (2012/13 : 0; 2013/14 : 0; 2014/15 : 3)

3.1.6 Élaboration et promulgation d'une loi pour lutter contre la corruption et autoriser l'Unité de lutte contre la corruption à instruire des affaires de corruption

3.1.7 Augmentation du nombre de bureaux régionaux de l'Unité de lutte contre la corruption (2012/13 : 4; 2013/14 : 4; 2014/15 : 6)

Produits

- Fourniture d'un appui et de conseils techniques au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire grâce à l'organisation de 10 réunions et 2 ateliers destinés chacun à 9 participants pour l'aider dans son fonctionnement, contribuer à l'élaboration de son budget stratégique et appuyer la rédaction, l'adoption et l'exécution de sa réglementation interne, administrative et financière, et de son code de conduite
- Fourniture trimestrielle d'un appui et de conseils techniques au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, pour faire en sorte que le quota de 30 % de femmes soit respecté par toutes les entités dont il est responsable
- Fourniture mensuelle d'un appui et de conseils techniques à l'Inspection du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire en vue d'appuyer les enquêtes menées sur les allégations de faute qui ont été portées à sa connaissance et l'élaboration d'un rapport annuel sur les cas examinés
- Fourniture d'un appui technique à l'Inspection du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire grâce à l'organisation de réunions mensuelles consacrées à la communication des rapports d'enquête sur les allégations de violation des droits de l'homme et à la suite donnée à ces allégations
- Organisation de 2 sessions de formation relatives aux instruments d'enquête sur les violations des droits de l'homme, aux procédures d'enquête et à la rédaction de rapports, à l'intention de 15 membres du personnel du Bureau de la protection du citoyen, ainsi que de visites de suivi mensuelles effectuées par le Bureau dans les commissariats de police, les établissements pénitentiaires et les institutions judiciaires pour évaluer les conditions et la légalité des détentions
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques grâce à l'organisation de réunions bihebdomadaires tenues avec l'Unité de lutte contre la corruption pour l'aider à mettre en place des bureaux régionaux et pour promouvoir l'adoption du projet de loi contre la corruption
- Organisation d'activités conjointes de suivi avec le Bureau de la protection du citoyen et fourniture d'une assistance technique en vue de la publication de rapports thématiques
- Suivi mensuel de la gestion des affaires de violences sexuelles et sexistes par la police et les institutions judiciaires et publication d'un rapport à ce sujet pour garantir le renvoi des affaires devant le ministère public et leur traitement par les institutions judiciaires
- Organisation d'une campagne d'information à plusieurs niveaux sur les questions liées à la détention provisoire, aux conditions de détention, à la situation des jeunes délinquants, à la réforme des procédures judiciaires et des établissements pénitentiaires ainsi qu'au renforcement des capacités des institutions chargées de faire appliquer la loi en mettant en place des activités de communication, d'information et de sensibilisation du public, et en s'appuyant notamment sur des débats télévisés thématiques, la presse écrite, un bref documentaire vidéo, le site Web de la Mission, des émissions de radio destinées au personnel de la Mission et au grand public, les médias sociaux, la participation des médias et des activités régionales

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Progrès dans la mise en place d'un appareil judiciaire efficace et indépendant

3.2.1 Promulgation de lois fondamentales visant notamment à clarifier la supervision des greffiers et l'encadrement des horaires de travail des magistrats afin de contribuer à l'efficacité et l'indépendance de l'appareil judiciaire

3.2.2 Diminution du pourcentage des prisonniers en détention provisoire (2012/13 : 72 %; 2013/14 : 68 %; 2014/15 : 60 %)

3.2.3 Augmentation du nombre de tribunaux de première instance pour mineurs dans toutes les juridictions d'appel (2012/13 : 2; 2013/14 : 2; 2014/15 : 5)

3.2.4 Augmentation du nombre de bureaux d'aide juridictionnelle dans le pays (2012/13 : 4; 2013/14 : 4; 2014/15 : 6)

3.2.5 Augmentation du pourcentage des décisions de la Cour de cassation qui sont publiées au *Journal officiel* et communiquées aux juges de juridictions inférieures (2012/13 : 0 %; 2013/14 : 50 %; 2014/15 : 60 %)

3.2.6 Élaboration d'un programme par l'École de la magistrature en vue de la formation initiale et continue des magistrats et la création de conseils administratifs et pédagogiques

Produits

- Fourniture de conseils quotidiens aux autorités judiciaires, au Bureau de la protection du citoyen et à la Direction de l'administration pénitentiaire pour les aider à mettre en œuvre le plan stratégique du Ministère de la justice et de la sécurité publique, qui vise à réduire le pourcentage des prisonniers qui sont en détention provisoire et la durée de cette détention
- Fourniture au quotidien de conseils techniques aux comités, notamment les comités de suivi, au sujet de l'observation de la situation des prisonniers placés en détention provisoire prolongée
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques grâce à l'organisation de réunions bimestrielles avec la Cour de cassation pour l'aider à publier ses décisions
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques au Ministère de la justice et de la sécurité publique et au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire en vue de l'ouverture de deux nouveaux tribunaux pour mineurs, à Gonaïves et aux Cayes
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques grâce à l'organisation de réunions bihebdomadaires avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique sur la loi relative à sa réorganisation et son fonctionnement
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques grâce à l'organisation de réunions sur la mobilisation de ressources avec 6 donateurs potentiels et à la formation de 8 responsables et assistants administratifs des bureaux d'aide juridictionnelle en matière de gestion des fonds
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques grâce à l'organisation de 50 réunions et 8 ateliers avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique et des élus à l'intention de 80 participants pour faire avancer la réforme du Code de procédure pénale et du Code pénal
- Fourniture d'une assistance et de conseils techniques grâce à l'organisation de 4 réunions avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique et l'Association des greffiers pour appuyer l'élaboration d'une loi sur le statut des greffiers
- Fourniture d'une assistance technique aux tribunaux de première instance pour mineurs et au procureur chargé de la justice pour mineurs afin de renforcer leur capacité d'accélérer le traitement des affaires impliquant des mineurs en détention
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques grâce à l'organisation de 10 réunions et 3 ateliers à l'intention de 30 participants issus de l'École de la magistrature et du Ministère de la justice et de la sécurité publique pour améliorer l'application de la loi portant statut de la magistrature et de la loi relative à l'École de la magistrature

- Organisation de réunions mensuelles avec le Conseil administratif de l'École de la magistrature pour promouvoir la mise en place d'un conseil pédagogique
- Organisation d'une campagne d'information destinée à faire mieux connaître les difficultés rencontrées et les progrès faits dans la promotion de l'accès à la justice, notamment en ce qui concerne les centres de paix et les systèmes judiciaire et pénitentiaire, ainsi que dans le renforcement des capacités des institutions de justice et de sécurité haïtiennes, au moyen de 42 émissions de radio hebdomadaires de 40 minutes consacrées à l'accès à la justice et au système judiciaire, de 32 émissions de radio hebdomadaires de 40 minutes consacrées aux centres de paix et aux initiatives locales, et de débats télévisés de trois heures diffusés dans tout le pays et la diaspora consacrés de manière plus détaillée à la détention provisoire prolongée, à l'accès à la justice et aux difficultés juridiques

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Amélioration des infrastructures, des soins de santé et de l'assainissement au sein du système pénitentiaire haïtien

3.3.1 Maintien du nombre de prisons qui mettent en œuvre les instructions permanentes élaborées par la Direction de l'administration pénitentiaire (2012/13 : 4; 2013/14 : 17; 2014/15 : 17)

3.3.2 Publication de nouvelles directives sur le traitement des membres de groupes vulnérables, notamment des personnes atteintes d'un handicap physique ou mental, des femmes et des enfants, et formation des agents pénitentiaires à ces directives par la Direction de l'administration pénitentiaire

3.3.3 Élaboration et promulgation d'une loi sur les prisons et le régime pénitentiaire

3.3.4 Augmentation du pourcentage des agents de la Direction de l'administration pénitentiaire qui sont formés et sensibilisés à la question de l'égalité des sexes (2012/13 : 0 %; 2013/14 : 56 %; 2014/15 : 100 %)

Produits

- Encadrement au quotidien du personnel de 17 prisons de la Direction de l'administration pénitentiaire pour veiller à l'application continue de ses instructions permanentes, notamment en ce qui concerne la tenue à jour des dossiers de tous les détenus (décisions des tribunaux, mandats d'arrêt, dossiers personnels et dossiers médicaux)
- Encadrement au quotidien de tout le personnel de la Direction de l'administration pénitentiaire pour l'aider à élaborer et à mettre en œuvre un plan stratégique de formation du personnel afin de faciliter l'application des nouvelles politiques de gestion des établissements pénitentiaires et des instructions permanentes
- Encadrement au quotidien de 69 agents sanitaires de la Direction de l'administration pénitentiaire pour les aider à appliquer la politique concernant la santé des détenus et à élaborer une politique relative à la santé mentale et physique des détenus
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques à la Direction de l'administration pénitentiaire et au Ministère de la justice et de la sécurité publique, grâce à l'organisation de réunions mensuelles, pour les aider à élaborer une loi sur les prisons et le régime pénitentiaire
- Fourniture d'un appui et de conseils à la Direction de l'administration pénitentiaire, grâce à l'organisation de réunions mensuelles, pour l'aider à coordonner les activités nationales et internationales menées par les parties prenantes et les donateurs dans les domaines du développement, des politiques, de la planification et des services de l'administration pénitentiaire

- Organisation de visites mensuelles dans un centre de détention de mineurs et dans toutes les prisons du pays pour suivre les affaires impliquant des mineurs et contrôler leurs conditions de détention
- Fourniture de formations et de conseils mensuels à la Direction de l'administration pénitentiaire pour l'aider à sensibiliser son personnel à la question de l'égalité des sexes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.4 Renforcement de la collaboration du Gouvernement haïtien avec les mécanismes et les organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies

3.4.1 Augmentation du nombre des recommandations des mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, y compris les 122 recommandations formulées à l'issue de l'examen périodique universel, qui sont acceptées par Haïti et appliquées par le Gouvernement (2012/13 : 15; 2013/14 : 15; 2014/15 : 20)

3.4.2 Visites effectuées en Haïti par les titulaires de mandat relevant des procédures spéciales relatives aux droits de l'homme et les responsables des organes de défense des droits de l'homme des Nations Unies chaque fois qu'ils en font la demande (2012/13 : 2 visites; 2013/14 : 2; 2014/15 : 2)

3.4.3 Formulation, par le Comité interministériel des droits de l'homme, d'un plan d'action national relatif aux droits de l'homme, comprenant une stratégie de mise en œuvre des 122 recommandations fondées sur l'examen périodique universel

3.4.4 Élaboration, par le Comité interministériel sur les droits de l'homme, des décrets d'adhésion aux conventions internationales relatives aux droits de l'homme (sur la torture, les travailleurs migrants et les disparitions forcées) et présentation de rapports aux organes conventionnels des droits de l'homme

Produits

- Organisation de réunions mensuelles avec la Ministre chargée des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême pour analyser l'évolution actuelle de la situation des droits de l'homme et négocier des solutions aux problèmes recensés
- Fourniture d'un appui technique mensuel au Comité interministériel des droits de l'homme pour l'aider à mettre en œuvre le plan d'action national pour les droits de l'homme et les recommandations des mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies, et à élaborer les rapports destinés au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et au Comité des disparitions forcées et le rapport d'activité destiné au Conseil des droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la collecte de données et les mises à jour régulières de la matrice de suivi de l'exécution des 122 recommandations
- Fourniture d'une assistance technique aux organisations de la société civile dans le cadre de réunions trimestrielles pour les aider à rédiger 2 rapports destinés aux organismes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme et portant sur l'adhésion du pays à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées

- Fourniture d'une assistance technique aux organisations de la société civile dans le cadre de 2 réunions destinées à 20 représentants de la société civile pour les aider à élaborer un plan de sensibilisation en faveur de la ratification par le Gouvernement de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées
- Surveillance des violations des droits de l'homme et établissement de rapports à ce sujet à l'intention de la police et des autorités pénitentiaires et judiciaires, au moyen de visites hebdomadaires effectuées pour enquêter sur les allégations de violation des droits de l'homme, y compris celles commises par des membres de la Police nationale d'Haïti, et pour demander aux autorités compétentes de prendre toutes les mesures administratives et judiciaires voulues
- Établissement de 2 rapports semestriels sur la situation des droits de l'homme en Haïti et d'au moins 2 rapports thématiques sur des cas précis et les points préoccupants, diffusion de ces rapports par les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux dans tout le pays, et organisation de 2 conférences de presse et 2 émissions de radio et utilisation des plateformes de médias sociaux
- Dans le cadre de la célébration des 3 journées internationales des droits de l'homme, organisation d'activités de sensibilisation associant au moins 3 organisations des jeunes et des femmes, par le biais de groupes de mobilisation, d'émissions radiophoniques et de la distribution de documents d'information, l'objectif étant de renforcer les moyens d'action des organisations des jeunes et des femmes dans 8 régions
- Fourniture d'un appui technique au Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées grâce à l'organisation de réunions bimensuelles consacrées au principe d'accessibilité universelle pour les personnes handicapées
- Fourniture d'un appui technique au Bureau du Secrétaire d'État à l'intégration des personnes handicapées en vue de l'harmonisation du Code du travail avec la loi sur l'intégration des personnes handicapées
- Organisation de 2 campagnes de communication et d'information pour sensibiliser le public au respect des droits de l'homme et à la responsabilisation dans ce domaine, à la situation des jeunes délinquants et aux droits des femmes au moyen de la publication de brochures, de la participation des médias et de la diffusion d'émissions de radio et de télévision destinées au personnel de la Mission et au grand public
- Organisation d'une campagne d'information pour faire connaître à la population haïtienne la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les résolutions [1325 \(2000\)](#), [1820 \(2008\)](#), [1888 \(2009\)](#) et [1960 \(2010\)](#) du Conseil de sécurité

Facteurs externes : Le Gouvernement continue de jeter les bases d'une meilleure application du principe de responsabilité en renouvelant son appui aux activités concernant l'état de droit, la réforme du système judiciaire, la protection des citoyens et l'administration pénitentiaire. Les institutions nationales de promotion des droits de l'homme et de l'état de droit s'emploient à enquêter sur les violations des droits de l'homme et prennent des mesures à l'encontre des membres de la police et des fonctionnaires soupçonnés de commettre de telles violations.

Tableau 15
Ressources humaines : composante 3, état de droit et droits de l'homme

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Bureau de la coordination des questions d'état de droit									
Postes approuvés 2013/14	–	1	1	–	–	2	1	–	3
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	(1)	–	–	(2)	(1)	–	(3)
Section de la justice									
Postes approuvés 2013/14	–	1	6	8	–	15	21	8	44
Postes proposés 2014/15	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	(6)	(8)	–	(15)	(21)	(8)	(44)
Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique									
Postes approuvés 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2014/15	–	–	2	1	–	3	5	–	8
Variation nette	–	–	2	1	–	3	5	–	8
Section des juridictions modèles									
Postes approuvés 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2014/15	–	–	2	1	–	3	12	3	18
Variation nette	–	–	2	1	–	3	12	3	18
Section de l'indépendance et de la responsabilité									
Postes approuvés 2013/14	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2014/15	–	–	2	2	–	4	4	–	8
Variation nette	–	–	2	2	–	4	4	–	8
Section des droits de l'homme									
Postes approuvés 2013/14	–	1	4	11	–	16	27	5	48
Postes proposés 2014/15	–	1	4	8	–	13	28	3	44
Variation nette	–	–	–	(3)	–	(3)	1	(2)	(4)
Groupe de la protection de l'enfance									
Postes approuvés 2013/14	–	–	1	1	–	2	3	–	5
Postes proposés 2014/15	–	–	1	–	–	1	3	–	4
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Groupe de la problématique hommes-femmes									
Postes approuvés 2013/14	–	–	1	–	–	1	5	1	7
Postes proposés 2014/15	–	–	1	–	–	1	4	1	6

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Variation nette	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Groupe de l'administration pénitentiaire									
Postes approuvés 2013/14	-	-	1	2	-	3	5	2	10
Postes proposés 2014/15	-	-	1	2	-	3	6	1	10
Variation nette	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Total partiel									
Effectif approuvé 2013/14	-	-	1	2	-	3	6	2	11
Effectif proposé 2014/15	-	-	1	2	-	3	6	1	10
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Groupe de la gestion des frontières									
Postes approuvés 2013/14	-	-	3	-	-	3	2	-	5
Postes proposés 2014/15	-	-	3	-	-	3	2	-	5
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total									
Postes approuvés 2013/14	-	3	17	22	-	42	64	16	122
Postes proposés 2014/15	-	1	16	14	-	31	64	8	103
Variation nette	-	(2)	(1)	(8)	-	(11)	-	(8)	(19)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Total									
Effectif approuvé 2013/14	-	3	17	22	-	42	65	16	123
Effectif proposé 2014/15	-	1	16	14	-	31	64	8	103
Variation nette	-	(2)	(1)	(8)	-	(11)	(1)	(8)	(20)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (personnel civil).

Bureau de la coordination des questions d'état de droit

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste

Tableau 16

Ressources humaines : Bureau de la coordination des questions d'état de droit

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-1	P-5	Spécialiste principal des affaires judiciaires	Transfert	À la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique
	-1	D-2	Coordonnateur des questions d'état de droit	Transfert	Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)

62. Eu égard à la réorganisation proposée pour la Mission, la structure des effectifs civils de la composante état de droit a été examinée en vue de déterminer comment répartir les membres du personnel entre les nouveaux bureaux thématiques en fonction de leurs capacités et de repérer les compétences manquantes. Pour mettre davantage l'accent sur les activités de la composante état de droit et optimiser plus efficacement la coordination entre toutes les composantes qui s'y rapportent, il est proposé de réorganiser le Bureau de la coordination des questions d'état de droit au sein du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit). Les propositions correspondantes en matière d'effectifs incluent le transfert des postes de coordonnateur des questions d'état de droit (D-2) et d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit) et le transfert du poste de spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5) à la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique, dont la création est proposée.

Section de la justice

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 15 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 21 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 8 postes

Tableau 17

Ressources humaines : Section de la justice

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-1	D-1	Chef du Groupe des affaires judiciaires	Déclassement	De la classe D-1 à la classe P-5

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	P-5	Spécialiste principal des affaires judiciaires	Déclassement	De la classe D-1 à la classe P-5
-1	P-5	Spécialiste principal des affaires judiciaires	Transfert	À la Section de l'indépendance et de la responsabilité
-1	P-5	Spécialiste principal des affaires judiciaires	Transfert	À la Section des juridictions modèles
-1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	À la Section de l'indépendance et de la responsabilité
-1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	À la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique
-1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	À la Section des juridictions modèles
-1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	À la Section des juridictions modèles
-1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	À la Section de l'indépendance et de la responsabilité
-1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	À la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique
-1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)
-1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Transformation	
-1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Transformation	
-1	P-2	Spécialiste adjoint des affaires judiciaires	Transfert	À la Section de l'indépendance et de la responsabilité
+1	AN	Spécialiste des affaires judiciaires	Transformation	
+1	AN	Spécialiste des affaires judiciaires	Transformation	
-9	AN	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	À la Section des juridictions modèles
-3	AN	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	À la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique
-2	AN	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	À la Section de l'indépendance et de la responsabilité
-2	GN	Assistant administratif	Transfert	À la Section de l'indépendance et de la responsabilité
-2	GN	Assistant administratif	Transfert	À la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique
-3	GN	Assistant administratif	Transfert	À la Section des juridictions modèles
-3	VNU	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	À la Section des juridictions modèles
-1	VNU	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)
-1	P-5	Spécialiste principal des affaires judiciaires	Suppression	
-1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	
-1	P-2	Spécialiste adjoint des affaires judiciaires	Suppression	

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-2	GN	Assistant administratif	Suppression	
-4	VNU	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	

63. La suppression de la Section de la justice et la reconfiguration de la structure administrative et organisationnelle de la composante état de droit devraient permettre d'atteindre les objectifs spécifiques de la Mission et de mieux faire correspondre les ressources aux priorités énoncées dans son plan de consolidation. La structure proposée comprendra trois nouvelles sections thématiques dans le cadre de la composante état de droit : la Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique, la Section des juridictions modèles et la Section de l'indépendance et de la responsabilité.

Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes

Tableau 18

Ressources humaines : Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes				
+1	P-5	Spécialiste principal des affaires judiciaires	Transfert	Depuis le Bureau de la coordination des questions d'état de droit
+1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	Depuis la Section de la justice
+1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	Depuis la Section de la justice
+3	AN	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	Depuis la Section de la justice
+2	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis la Section de la justice

64. La Section de l'appui institutionnel et de la réforme juridique fournira une assistance aux structures gouvernementales dans des domaines clefs, notamment le secteur judiciaire (par exemple le tribunal pour mineurs, le tribunal administratif, la Cour de cassation), l'École de la magistrature et l'Institut médico-légal. Elle aidera également le Gouvernement haïtien à mettre en œuvre des réformes législatives essentielles (concernant notamment le Code pénal et le Code de procédure pénale) et à assurer le respect des instruments relatifs aux droits de l'homme. Enfin, elle concentrera ses activités sur le domaine clef de l'accès à la justice en appuyant le Bureau d'assistance légale, en contribuant à l'élaboration du projet de loi sur l'accès à la justice et en renforçant les compétences professionnelles des avocats de la défense avec l'aide de l'ordre des avocats.

65. La Section rendra compte au Coordonnateur des questions d'état de droit du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit). Elle comprendra un poste de spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5) transféré depuis le Bureau de la coordination des questions d'état de droit, ainsi que 5 postes de spécialiste des affaires judiciaires (1 P-4, 1 P-3 et

3 AN) et 2 postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) transférés depuis l'ancienne Section de la justice.

Section des juridictions modèles

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 12 postes

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes

Tableau 19

Ressources humaines : Section des juridictions modèles

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes					
	+1	P-5	Spécialiste principal des affaires judiciaires	Transfert	Depuis la Section de la justice
	+1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	Depuis la Section de la justice
	+1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	Depuis la Section de la justice
	+9	AN	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	Depuis la Section de la justice
	+3	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis la Section de la justice
	+3	VNU	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	Depuis la Section de la justice

66. La Section des juridictions modèles travaillera en étroite collaboration avec le Gouvernement haïtien afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre en temps voulu du projet relatif aux juridictions modèles, qui est conçu pour avoir une incidence immédiate sur l'amélioration du fonctionnement du système judiciaire haïtien et pour renforcer l'accès à la justice dans tout le pays. La Section appuiera directement les efforts déployés par le Gouvernement haïtien pour réduire le recours à la détention provisoire et la surpopulation carcérale, deux violations des droits de l'homme avec lesquelles le système judiciaire haïtien est aux prises depuis 20 ans. Elle centralisera les rapports sur les activités de promotion de l'état de droit qui sont menées dans toutes les régions du pays, où seront créées des cellules régionales intégrées regroupant les différents éléments de cette composante (justice et droits de l'homme, système pénitentiaire et Police des Nations Unies).

67. La Section rendra compte au Coordonnateur des questions d'état de droit du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit). Elle comprendra 1 poste de spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5), 14 postes de spécialiste des affaires judiciaires (1 P-4, 1 P-3, 9 AN et 3 VNU) et 3 postes d'assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) transférés depuis l'ancienne Section de la justice.

Section de l'indépendance et de la responsabilité

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 4 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 4 postes

Tableau 20

Ressources humaines : Section de l'indépendance et de la responsabilité

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	+1	P-5	Spécialiste principal des affaires judiciaires	Transfert	Depuis la Section de la justice
	+1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	Depuis la Section de la justice
	+1	P-3	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	Depuis la Section de la justice
	+1	P-2	Spécialiste adjoint des affaires judiciaires	Transfert	Depuis la Section de la justice
	+2	AN	Spécialiste des affaires judiciaires	Transfert	Depuis la Section de la justice
	+2	GN	Assistant administratif	Transfert	Depuis la Section de la justice

68. La Section de l'indépendance et de la responsabilité aidera le Gouvernement haïtien à renforcer les mécanismes de base de responsabilité et de surveillance. Elle s'attachera à renforcer l'indépendance du système judiciaire avec le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, une institution clef dans le domaine de l'état de droit, et à améliorer l'organisation et l'autonomie du parquet et du greffe avec le Ministère de la justice et de la sécurité publique, et en particulier avec son inspection. Elle assurera aussi le suivi des affaires de corruption et fera rapport au mécanisme de surveillance approprié. Enfin, la Section appuiera les activités d'autres mécanismes de surveillance tels que l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti et l'Unité de lutte contre la corruption.

69. La Section rendra compte au Coordonnateur des questions d'état de droit du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit). Elle comprendra 8 postes transférés depuis l'ancienne Section de la justice : 1 poste de spécialiste principal des affaires judiciaires (P-5) qu'il est proposé de déclasser du niveau D-1, 4 postes de spécialiste des affaires judiciaires (1 P-4, 1 P-3 et 2 AN), 1 poste de spécialiste adjoint des affaires judiciaires et 2 postes d'assistant administratif (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Section des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 3 postes

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : diminution de 2 postes

Tableau 21

Ressources humaines : Section des droits de l'homme

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes				
	-1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Suppression
	-1	P-2	Spécialiste adjoint des droits de l'homme	Suppression
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression
	-1	VNU	Coordonnateur régional	Suppression
	-1	P-2	Spécialiste adjoint des droits de l'homme	Transformation
	+1	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Transformation
	-1	VNU	Assistant (programmes)	Transformation
	+1	GN	Assistant (programmes)	Transformation

70. Dans le cadre de la consolidation de la Mission, il est proposé de supprimer 4 postes : 2 postes de spécialiste des droits de l'homme (1 P-2 et 1 P-3), 1 poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste de coordonnateur régional (Volontaire des Nations Unies). Conformément aux efforts déployés par la Mission pour promouvoir un renforcement des capacités nationales, il est également proposé de transformer un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-2) en poste d'administrateur recruté sur le plan national, et 1 poste d'assistant (programmes) (Volontaire des Nations Unies) en 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

Groupe de la protection de l'enfance

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Tableau 22

Ressources humaines : Groupe de la protection de l'enfance

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes				
	-1	P-2	Spécialiste adjoint de la protection de l'enfance	Suppression

71. Dans le cadre de la consolidation de la Mission, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste adjoint de la protection de l'enfance (P-2). Le titulaire de ce poste est chargé de planifier et de gérer les programmes de formation élémentaire et spécialisée destinés au personnel militaire et civil et au personnel de police sur la protection, les droits et le bien-être des enfants touchés par les conflits armés dans

les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Si la suppression du poste est approuvée, les fonctions de formation seront assurées par les coordonnateurs pour la protection de l'enfance au sein de la Police des Nations Unies et des composantes militaires de la Mission.

Groupe de la problématique hommes-femmes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste

Tableau 23

Ressources humaines : Groupe de la problématique hommes-femmes

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification
Postes				
	-1	GN	Chauffeur	Suppression

72. Dans le cadre de la consolidation de la Mission, il est proposé de supprimer un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe de l'administration pénitentiaire

Personnel recruté sur le plan national : pas de changement

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste

Tableau 24

Ressources humaines : Groupe de l'administration pénitentiaire

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification
Postes				
	-1	VNU	Spécialiste des questions pénitentiaires	Suppression
	+1	AN	Spécialiste des questions pénitentiaires	Transformation
Emplois de temporaire				
	-1	AN	Spécialiste des questions pénitentiaires	Transformation

73. Dans le cadre du plan de consolidation de la Mission, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des questions pénitentiaires (Volontaire des Nations Unies). Il est également proposé de transformer un emploi de temporaire (spécialiste des questions pénitentiaires) (administrateur recruté sur le plan national) financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) en un poste inscrit au budget ordinaire, compte tenu du caractère continu des fonctions qui y sont associées.

Composante 4 : appui

74. La composante appui regroupe les activités de la Division de l'appui à la mission, de l'Équipe Déontologie et discipline, de la Section de la sécurité et du Groupe du VIH/sida qui visent à fournir à la Mission des services logistiques, administratifs et de sécurité efficaces pour l'aider à s'acquitter de son mandat, au moyen de l'exécution des produits prévus, de l'amélioration de la qualité des services et de la réalisation de gains d'efficience. L'appui sera à la mesure de l'effectif autorisé, soit 5 021 militaires, 2 601 membres de la Police des Nations Unies, dont 1 600 membres d'unités constituées et 50 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement, ainsi que 402 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 240 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 153 Volontaires des Nations Unies, compte tenu du personnel temporaire. La gamme des services comprendra toutes les formes d'appui, notamment la mise en œuvre de programmes de déontologie et de discipline, l'administration du personnel, la gestion des marchés, les services financiers, les achats, l'entretien et la construction de bureaux et de locaux à usage d'habitation, les transports aériens et terrestres, les technologies de l'information et des communications, et les services médicaux, ainsi que la fourniture de services de sécurité à l'ensemble de la Mission. Par ailleurs, la Mission continuera de participer à l'amélioration du progiciel Umoja. Elle continuera également d'assurer des services de transports aériens sûrs, fiables, efficaces et abordables en utilisant des moyens aériens militaires pour les vols réguliers.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

4.1 Renforcement de l'efficacité et de l'efficience des activités d'appui à la Mission dans les domaines de la logistique, de l'administration et de la sécurité

4.1.1 Réalisation de progrès soutenus dans la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et la mise en service du progiciel Umoja

4.1.2 Augmentation du pourcentage de fonctionnaires recrutés sur le plan national participant aux formations, la priorité étant donnée aux femmes, dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national (2012/13 : 60 %; 2013/14 : 65 %; 2014/15 : 70 %)

Produits

Amélioration des services

- Mise au point d'une fonctionnalité améliorée de gestion du matériel comprenant la prévision, la planification et la surveillance des stocks dans le cadre du déploiement d'Umoja et de ses fonctionnalités améliorées, aux fins d'assurer une meilleure adéquation entre les achats et les besoins ainsi qu'une meilleure gestion du matériel
- Renforcement continu du programme de formation et d'évaluation en matière de sécurité routière pour la conduite de tous les types de véhicules, lourds ou légers, en vue d'améliorer les compétences des chauffeurs de la Mission, de les sensibiliser à l'état des routes et, partant, d'accroître la sécurité du personnel et du matériel
- Renforcement de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) dans la Mission, notamment les préparatifs en vue de leur application à la gestion de la chaîne logistique et la mise à jour constante des instructions permanentes pour tenir compte de ces normes, et formations supplémentaires en ligne ou dispensées par un instructeur à l'intention de tous les utilisateurs concernés

- Appui continu au déploiement d'Umoja et développement du progiciel, notamment les formations à l'intention de ses utilisateurs et l'amélioration de ses fonctions, et mise en service de nouveaux modules, notamment de gestion des ressources humaines et du matériel
- Mise en place d'un réseau de lignes en fibre louées entre Port-au-Prince et les bureaux régionaux aux fins de constituer un réseau de communication à haut débit plus rapide, plus fiable et plus résistant aux catastrophes naturelles

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif moyen de 5 021 militaires, 1 001 membres de la Police des Nations Unies (dont 50 spécialistes des questions pénitentiaires en détachement) et 1 600 membres d'unités de police constituées
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome des contingents et des unités de police constituées
- Stockage et distribution de 5 267 tonnes de rations, 140 tonnes de rations de combat et 449 tonnes d'eau potable pour un effectif autorisé de 4 911 militaires (compte non tenu des officiers d'état-major) et 1 600 membres d'unités de police constituées, 951 membres de la Police des Nations Unies, 110 officiers d'état-major, 50 spécialistes des questions pénitentiaires et 555 membres du personnel civil, dont 402 fonctionnaires recrutés sur le plan international (y compris le personnel temporaire) et 153 Volontaires des Nations Unies, répartis dans 34 sites
- Gestion d'un effectif comprenant 1 795 civils, dont 402 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 240 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 153 Volontaires des Nations Unies
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire, civil et de police, comprenant des activités de formation, de prévention et de suivi, et la formulation de recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute professionnelle
- Stockage et distribution de 204 000 litres de gazole et de kérosène utilisés pour préparer les repas de 738 militaires et 980 membres d'unités de police constituées dans 15 sites

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation de 41 camps utilisés par les contingents, 9 camps utilisés par les unités de police constituées, 2 locaux utilisés par la Police des Nations Unies, 55 locaux utilisés conjointement par la Police des Nations Unies et la Police nationale d'Haïti et 35 locaux utilisés par le personnel civil, dans 144 sites
- Services d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour toutes les installations, y compris l'évacuation des eaux usées, le ramassage et l'élimination des ordures
- Exploitation et entretien de 20 stations d'épuration de l'eau appartenant à l'ONU dans 19 sites
- Exploitation et entretien de 32 stations de traitement des eaux usées dans 21 sites
- Exploitation et entretien de 268 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, 15 générateurs de soudage et 98 tours d'éclairage
- Entretien et rénovation de 20 km de routes gravillonnées, 10 km de routes goudronnées et 1 pont
- Entretien de 1 aérodrome et de 13 hélistations
- Entretien et réparation de 2 postes à la frontière terrestre et de 4 postes à la frontière maritime
- Stockage et distribution de 20,9 millions de litres de carburant et de 2,09 millions de litres de lubrifiant pour les groupes électrogènes, les véhicules et les transports aériens et maritimes ou fluviaux

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 1 088 véhicules appartenant à l'ONU, dont 17 véhicules blindés, et de matériel connexe dans 10 ateliers situés dans 10 sites
- Distribution de 3,6 millions de litres de carburant et de 3,64 millions de litres de lubrifiant pour les transports terrestres
- Exploitation d'un service de navette, principalement pour les fonctionnaires recrutés sur le plan national, opérant tous les jours de la semaine à la fréquence de deux bus par jour sur plus de 16 itinéraires, d'un service quotidien de navette entre le domicile et le lieu de travail et de taxi pour les fonctionnaires recrutés sur le plan international, et d'un service de navette desservant deux fois par semaine les départements où les liaisons aériennes ont été supprimées (Gonaïves, Hinche, Jacmel et Miragoâne)
- Organisation de 1 400 examens de conduite à l'intention de tous les membres du personnel nouvellement arrivés dans la Mission

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 8 hélicoptères, dont 6 appareils militaires
- Fourniture d'un appui aux opérations aériennes 24 heures sur 24, y compris les opérations de recherche et de sauvetage, les évacuations de blessés et de malades, les vols de nuit et les vols militaires de reconnaissance
- Stockage et distribution de 1,44 million de litres de carburant d'aviation

Transports maritimes ou fluviaux

- Exploitation et entretien de 6 canots pneumatiques Zodiac
- Stockage et distribution de 42 586 litres de carburant

Communications

- Gestion et maintenance d'un réseau de communications par satellite composé de 2 stations terriennes principales pour la fourniture de services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence, de transmission de données et de reprise après sinistre
- Gestion et maintenance de 23 microstations (VSAT), 25 centraux téléphoniques et 80 liaisons hertziennes
- Gestion et maintenance d'un réseau à haute fréquence (HF) composé de 73 stations fixes et de 714 radios mobiles équipées du système de positionnement universel (GPS)
- Gestion et maintenance d'un réseau à ultra-haute fréquence (UHF) composé de 3 414 radios portatives et 458 radios mobiles multiplex, 94 stations fixes multiplex et 25 répéteurs multiplex
- Gestion et maintenance de 25 sites de transmissions destinés à améliorer la couverture hertzienne, à haute fréquence et à ultra-haute fréquence sur l'ensemble du territoire haïtien
- Gestion et maintenance de 10 centres de transmissions, conformément aux Normes minimales de sécurité opérationnelle et aux accords prévus au titre des lettres d'attribution

Informatique

- Gestion et maintenance de 3 300 ordinateurs, 270 imprimantes et 75 expéditeurs numériques dans 18 sites
- Gestion et maintenance de 29 réseaux locaux et de 18 réseaux longue portée desservant 3 700 utilisateurs dans 18 sites
- Gestion et maintenance de 18 réseaux sans fil desservant 3 700 utilisateurs dans 18 sites

Santé

- Services d'ambulance assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à Port-au-Prince
- Maintien d'une surveillance active de la pandémie de grippe et des autres menaces sanitaires par le suivi de l'évolution épidémiologique en Haïti
- Gestion et entretien de 27 centres de consultation de niveau I, 3 dispensaires et 1 hôpital de niveau II à Port-au-Prince fournissant des services médicaux à l'ensemble du personnel de la Mission et au personnel d'autres organismes des Nations Unies en cas d'urgence
- Gestion d'un centre principal d'analyses et de soins à Port-au-Prince et de 3 autres centres d'analyses et de soins de base à Cap-Haïtien, Gonaïves et Les Cayes
- Prestation de services médicaux 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à l'ensemble du personnel de la MINUSTAH à Port-au-Prince, et pendant les heures d'ouverture ou sur demande à l'ensemble du personnel de la MINUSTAH dans les régions
- Gestion des moyens d'évacuation sanitaire par voie aérienne et terrestre dans l'ensemble des sites des Nations Unies, notamment l'évacuation stratégique par voie aérienne d'un centre médical de niveau I vers un hôpital de niveau II, et d'un hôpital de niveau II vers un centre médical de niveau III ou IV
- Gestion d'un programme de prévention du VIH/sida comprenant des activités de formation et des services de conseil et de dépistage confidentiels à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission

Sécurité

- Services de sécurité assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de la Mission
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 des responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang
- Évaluation des conditions de sécurité de l'ensemble des sites de la Mission, notamment le contrôle de la sécurité de 400 logements
- Organisation d'au moins 52 réunions d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission
- Programme d'orientation en matière de sécurité, formation de base à la lutte contre l'incendie et exercices d'incendie à l'intention de tout le personnel de la Mission nouvellement nommé, et cours de mise à niveau sur la lutte contre les incendies à l'intention de l'ensemble du personnel de sécurité et des responsables de la sécurité incendie de la Mission

Facteurs externes : Les fournitures et le matériel sont livrés et les services externalisés sont exécutés conformément au cahier des charges.

Tableau 25

Ressources humaines : composante 4 (appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile				
Équipe déontologie et discipline									
Postes approuvés 2013/14	–	–	3	1	1	5	2	–	7
Postes proposés 2014/15	–	–	3	1	–	4	2	1	7

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	–	1	–
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2013/14	–	–	2	12	45	59	238	2	299
Postes proposés 2014/15	–	–	2	12	43	57	233	2	292
Variation nette	–	–	–	–	(2)	(2)	(5)	–	(7)
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés 2013/14	–	–	1	–	–	1	3	2	6
Postes proposés 2014/15	–	–	1	–	–	1	1	2	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Division de l'appui à la mission									
Bureau du Directeur									
Postes approuvés 2013/14	–	1	6	11	22	40	40	3	83
Postes proposés 2014/15	–	1	6	11	22	40	40	3	83
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Emploi de temporaire proposés ^b 2014/15	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services administratifs									
Postes approuvés 2013/14	–	–	6	7	20	33	313	22	368
Postes proposés 2014/15	–	–	6	6	19	31	265	19	315
Variation nette	–	–	–	(1)	(1)	(2)	(48)	(3)	(53)
Services d'appui intégrés									
Postes approuvés 2013/14	–	–	10	24	104	138	447	96	681
Postes proposés 2014/15	–	–	10	23	99	132	446	75	653
Variation nette	–	–	–	(1)	(5)	(6)	(1)	(21)	(28)
Total									
Postes approuvés 2013/14	–	1	28	55	192	276	1 043	125	1 444
Postes proposés 2014/15	–	1	28	53	183	265	987	102	1 354
Variation nette	–	–	–	(2)	(9)	(11)	(56)	(23)	(90)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2013/14	–	1	–	–	–	1	–	–	1

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Emplois de temporaire proposés ^b 2014/15	-	1	-	-	-	1	-	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total									
Postes approuvés 2013/14	-	2	28	55	192	277	1 043	125	1 445
Postes proposés 2014/15	-	2	28	53	183	266	987	102	1 355
Variation nette	-	-	-	(2)	(9)	(11)	(56)	(23)	(90)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Équipe Déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste

Tableau 26

Ressources humaines : équipe Déontologie et discipline

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes			
-1	SM	Assistant administratif	Transformation
+1	VNU	Assistant administratif	Transformation

75. Il est proposé de transformer un poste d'assistant administratif (Service mobile) en volontaire des Nations Unies. Cette transformation permettra à l'équipe de se doter d'un élément bilingue (français/anglais) chargé notamment d'actualiser la stratégie de formation entre autres tâches de prévention essentielles énoncées ci-après consistant à : a) perfectionner et harmoniser les programmes des cours d'initiation, cours de mise à niveau, formations de formateurs et formations de référents en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles destinés à être dispensés à tous les membres du personnel, indépendamment de leur catégorie et de leur classe, dans l'ensemble des bureaux locaux de la Mission; b) lancer une campagne de sensibilisation visant à ce que chaque membre du personnel soit à tout instant responsable et comptable de ses actes et s'efforce de toujours respecter les règles de conduite les plus strictes; et c) formuler un plan de communication, notamment mettre à jour le site Web de l'Équipe Déontologie et discipline et élaborer des campagnes d'information.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes

Tableau 27

Ressources humaines : Section de la sécurité

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes				
	-2	SM	Agent de sécurité	Suppression
	-4	GN	Garde	Suppression
	-1	GN	Assistant aux investigations	Suppression

76. Dans le cadre de la consolidation de la Mission, il est proposé de supprimer 2 postes d'agent de sécurité (Service mobile), 4 postes de garde (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 1 poste d'assistant aux investigations (agent des services généraux recruté sur le plan national). Les fonctions connexes seront réparties entre les autres postes de la Section.

Groupe du VIH/sida

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes

Tableau 28

Ressources humaines : Groupe du VIH/sida

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-1	GN	Chauffeur	Suppression	
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)

77. La réduction de l'effectif militaire réalisée dans le cadre de la restructuration de la Mission et de la concentration de ses activités devrait s'accompagner d'une diminution sensible du volume de travail du Groupe du VIH/sida. Il est donc proposé de transférer au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) le poste d'assistant administration (agent des services généraux recruté sur le plan national). En outre, il est proposé de supprimer un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Division de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 8 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 49 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 24 postes

78. La Division de l'appui à la mission regroupe le Bureau du Directeur de l'appui à la mission, les Services administratifs et les Services d'appui intégrés. C'est le Directeur de l'appui à la mission, de classe D-2, qui pilote ses activités.

Bureau du Directeur de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan national : pas de variation nette

Tableau 29

Ressources humaines : Bureau du Directeur de l'appui à la mission**Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission et Groupe de l'appui régional**

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes				
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission				
+1	AN	Spécialiste des questions d'environnement	Réaffectation	Depuis le Bureau du chef des services administratifs (fonctionnaire chargé de la formation)
Groupe de l'appui régional				
-1	GN	Chauffeur	Suppression	

79. Le Bureau du Directeur de l'appui à la mission comprend ses collaborateurs directs, le Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, la Section des finances et du budget et le Groupe de l'appui régional.

80. Au sein du Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, le Groupe du respect de la réglementation environnementale assure la coordination avec le Gouvernement haïtien et les autorités régionales sur les questions d'environnement et aide la MINUSTAH à satisfaire aux conditions environnementales et de maîtrise de la pollution qui régissent l'octroi de licences en Haïti. Aux fins de renforcer les capacités du Groupe, il a été établi qu'il faudra un poste d'administrateur recruté sur le plan national dont le titulaire aura les connaissances nécessaires en matière d'institutions et de législation haïtiennes pour appuyer le suivi environnemental de la Mission et veiller à ce qu'elle respecte les normes en la matière. Il est donc proposé d'ouvrir un poste de spécialiste des questions d'environnement (administrateur recruté sur le plan national) grâce à la réaffectation d'un poste de fonctionnaire chargé de la formation provenant du Bureau du Chef des services administratifs.

81. Au sein du Groupe de l'appui régional, il est proposé de supprimer un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national) compte tenu du plan de consolidation de la Mission.

82. En ce qui concerne la direction de la Division de l'appui à la mission, il convient de rappeler qu'au paragraphe 14 de sa résolution [67/275](#), l'Assemblée

générale a décidé de reconduire le poste de directeur de l'appui à la mission de classe D-2 (emploi de temporaire) pour l'exercice 2013/14 sur la base des considérations avancées aux paragraphes 112 et 113 du rapport du Secrétaire général concernant le budget de la Mission pour cet exercice (A/67/719). Ce poste est jugé indispensable à une transition réussie du système de services d'appui, qui passera par l'élaboration et la mise en œuvre, pendant toute la phase de consolidation de la Mission, d'une stratégie de réduction progressive du personnel recruté sur le plan international au sein de la Division et de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, celui-ci étant appelé, à terme, à s'acquitter des fonctions assumées par les fonctionnaires internationaux. Il est donc nécessaire de maintenir des fonctions de direction au sein de la Division, non seulement pour garantir que cette stratégie, dont les mécanismes de mise en œuvre ne sont pas encore pleinement opérationnels, porte ses fruits, mais aussi pour veiller à ce que le programme de mentorat, de renforcement des capacités et de formation actuellement en cours d'élaboration tienne compte des difficultés susceptibles de surgir pendant la consolidation de la Mission. Dans ce contexte de transformations structurelles, les activités d'appui visant à augmenter la réactivité et la mobilité de la Mission, conformément au plan de consolidation, doivent également être placées sous l'autorité d'un haut responsable. L'absence de direction stratégique d'ensemble risquerait de compromettre l'obtention des résultats attendus, qui sont indispensables pour une transition sans heurt. Le Directeur adjoint continuera d'assurer la conduite des activités opérationnelles courantes de la Mission, qui restent considérables compte tenu du fait que le mandat prévoit le redéploiement des militaires et du personnel de police dans tout le pays pour faire face aux nouvelles priorités.

83. Par ailleurs, la Mission a été retenue pour le déploiement, à titre pilote, du module Umoja-Extension 1, et se prépare en vue de la mise en service du module logistique d'Umoja. En raison de sa proximité du Siège de l'Organisation des Nations Unies, qui pourra aisément lui fournir une assistance directe à tout moment, la Mission joue un rôle de chef de file en la matière, ce qui pourrait se refléter dans le montant total des ressources nécessaires. Aux fins d'assurer le déploiement rapide et sans incident des progiciels communs à tous les services de l'Organisation, il est de la plus haute importance que la Division soit administrée par un fonctionnaire ayant rang de directeur.

84. Le Directeur de l'appui à la mission continuera de perfectionner et de piloter la stratégie d'appui de la Mission en renforçant les ajustements structurels afin de tenir compte de la diminution des ressources. Il continuera de prendre des mesures dans ce sens, notamment la réalisation d'un examen critique des opérations d'appui, le recensement d'autres moyens de réaliser des gains d'efficacité et la promotion d'un climat de discipline financière. Pour rationaliser tous les secteurs d'opérations, il faut pouvoir compter sur une direction énergique et consciencieuse.

85. En outre, le Directeur de l'appui à la mission jouera un rôle déterminant dans les travaux que la Mission mène en collaboration avec le Département de l'appui aux missions pour mettre en œuvre les principes clés de la stratégie globale d'appui aux missions, au cœur des efforts visant à améliorer la qualité des services. Une première phase d'élaboration conceptuelle a permis de mieux comprendre les paramètres d'utilisation efficace des ressources et les méthodes de normalisation qui sont nécessaires pour pouvoir intégrer la gestion de la chaîne logistique à la stratégie globale de fourniture de services. Il sera donc essentiel de maintenir le

poste de directeur en vue de la phase de mise en œuvre. Le Directeur de l'appui à la mission jouera également un rôle clef pour ce qui est de lancer et de mettre en pratique des politiques environnementales solides qui s'appliquent aussi bien à la Mission qu'au pays hôte. En outre, il lui incombera de trouver des moyens de mettre à profit le matériel de génie militaire et autre pour améliorer l'élimination des déchets, l'assainissement et le recyclage.

86. Les perspectives générales énoncées ci-dessus passeront par la rationalisation des mesures d'efficacité, la prise en compte des pratiques optimales et des enseignements tirés en matière de planification efficace et de culture des résultats, et le renforcement de la gestion axée sur les résultats et de la supervision. L'autorité du Directeur de l'appui à la mission sera donc encore nécessaire pour favoriser, au sein de la MINUSTAH, un dispositif de gestion du changement qui s'articule autour d'une stratégie de communication claire, associée à des programmes de formation et de perfectionnement. Le Directeur sera également chargé de mettre en place un mécanisme de gestion des risques efficace permettant de réduire les risques opérationnels et d'améliorer la gestion des situations de crise et la reprise après sinistre.

87. Il est donc proposé que l'emploi de directeur de l'appui à la mission (D-2), financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), soit reconduit pour l'exercice 2014/15 aux fins de doter la Mission de la hiérarchie nécessaire pour mener à bien les initiatives décrites aux paragraphes précédents. Sur le plan opérationnel, le Directeur de l'appui à la mission continuerait à être assisté d'un directeur adjoint de classe D-1.

Services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 48 postes

Volontaires des Nations Unies : diminution de 3 postes

88. Les Services administratifs comprennent le Bureau du chef des services administratifs, le Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie, la Section du personnel, la Section des achats et la Section des services médicaux.

Tableau 30

Ressources humaines : Services administratifs

Bureau du chef des services administratifs, Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie et Section des achats

Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes				
Bureau du chef des services administratifs				
-1	P-3	Fonctionnaire chargé de la formation	Transformation	
+1	AN	Fonctionnaire chargé de la formation	Transformation	
-1	AN	Fonctionnaire chargé de la formation	Réaffectation	Au Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission, Groupe du respect de la réglementation environnementale (spécialiste des questions d'environnement)

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie				
-1	VNU	Conseiller du personnel	Transformation	
+1	AN	Conseiller du personnel	Transformation	
Section des achats				
-1	SM	Assistant aux achats	Transformation	
+1	AN	Assistant aux achats	Transformation	

89. Dans le cadre des mesures mises en œuvre par la Mission pour renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de réaménager les effectifs des unités administratives relevant des Services administratifs, notamment en transformant des postes d'agent recruté sur le plan international en postes d'agent recruté sur le plan national, comme indiqué dans le tableau 30. On trouvera au paragraphe 80 ci-dessus des précisions sur les raisons motivant la réaffectation du poste de fonctionnaire chargé de la formation depuis le Bureau du chef des services administratifs.

Tableau 31

Ressources humaines : Services administratifs**Section du personnel et Section des services médicaux**

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes			
Section du personnel			
-50	GN	Assistant multilingue	Suppression
Section des services médicaux			
-1	VNU	Médecin	Suppression
-1	VNU	Pharmacien	Suppression

90. Le tableau 31 fait apparaître les suppressions de postes proposées au sein des unités administratives relevant des Services administratifs dans le cadre du plan de consolidation de la Mission. Du fait de la réduction de l'effectif autorisé au titre des contingents, il est proposé de supprimer 50 postes d'assistant multilingue (agent des services généraux) au sein de la Section du personnel.

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 6 postes

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 1 poste

Volontaires des Nations Unies : diminution de 21 postes

91. Les Services d'appui intégrés comprennent le Bureau du Chef des services d'appui intégrés, la Section mixte des opérations logistiques, la Section de la gestion du matériel, la Section du contrôle des mouvements, la Section du génie, la

Section des communications et de l'informatique, la Section des transports aériens, la Section des transports et la Section des approvisionnements.

Tableau 32

Ressources humaines : Services d'appui intégrés

Section mixte des opérations logistiques, Section de la gestion du matériel, Section du contrôle des mouvements et Section des transports aériens

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes			
Section mixte des opérations logistiques			
-1	GN	Assistant administratif	Suppression
Section de la gestion du matériel			
-1	VNU	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Suppression
Section du contrôle des mouvements			
-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Suppression
Section des transports aériens			
-1	VNU	Agent de piste	Suppression

92. Dans le cadre des mesures que la Mission continue de prendre en vue de réduire sa taille et de recentrer ses activités, il est proposé de supprimer des postes au sein des unités administratives relevant des Services d'appui intégrés, comme indiqué dans le tableau 32.

Tableau 33

Ressources humaines : Services d'appui intégrés

Section du génie et Section des communications et de l'informatique

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes				
Section du génie				
-1	P-3	Spécialiste SIG	Transfert	À la Section des communication et de l'informatique
-2	VNU	Spécialiste SIG	Transfert	À la Section des communication et de l'informatique
-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
-1	GN	Assistant à la sécurité incendie	Suppression	
-1	VNU	Assistant (gestion des installations)	Suppression	
-1	VNU	Assistant administratif	Suppression	
Section des communications et de l'informatique				
+1	P-3	Spécialiste SIG	Transfert	Depuis la Section du génie
+2	VNU	Spécialiste SIG	Transfert	Depuis la Section du génie

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	SM	Technicien radio	Transformation	
+1	AN	Technicien radio	Transformation	
-2	VNU	Technicien spécialiste des transmissions par satellite	Suppression	
-2	VNU	Technicien radio	Suppression	
-5	VNU	Technicien des communications	Suppression	

93. Comme indiqué dans le tableau 33, il est également proposé de transférer trois postes de spécialiste SIG (1 P-3 et 2 VNU) de la Section du génie à la Section des communications et de l'informatique de façon à intégrer les fonctions connexes, conformément à la résolution 67/287 de l'Assemblée générale. En outre, au titre des mesures prises par la Mission pour renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national, il est proposé de transformer un poste de technicien radio (agent du Service mobile) au sein de la Section des communications et de l'informatique en un poste d'administrateur recruté sur le plan national. Enfin, dans le cadre du plan de consolidation de la Mission, il est proposé de supprimer 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 11 postes de Volontaire des Nations Unies, comme il est indiqué dans le tableau 33.

Tableau 34

Ressources humaines : Services d'appui intégrés**Section des transports et Section des approvisionnements**

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Postes			
Section des transports			
-1	SM	Assistant (transports)	Transformation
+1	GN	Assistant (transports)	Transformation
-1	GN	Chauffeur	Suppression
-2	GN	Mécanicien auto	Suppression
-8	VNU	Assistant (transports)	Suppression
Section des approvisionnements			
-1	P-3	Fonctionnaire de l'approvisionnement	Transformation
+1	AN	Fonctionnaire de l'approvisionnement	Transformation
-2	SM	Assistant aux fournitures	Transformation
+2	GN	Assistant aux fournitures	Transformation

94. Les modifications envisagées dans l'effectif de la Section des transports et de la Section des approvisionnements, indiquées dans le tableau 34, s'inscrivent dans la stratégie de renforcement des capacités du personnel civil recruté sur le plan national, qui passe par la transformation progressive des postes de fonctionnaire recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, en prévoyant : a) la transformation du poste d'assistant (transports) (Service mobile) en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national;

b) la transformation du poste de fonctionnaire de l'approvisionnement (P-3) en poste d'administrateur recruté sur le plan national; et c) la transformation de deux postes d'assistant aux fournitures (Service mobile) en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Dans le cadre des mesures de consolidation de la Mission, il est également proposé de supprimer 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 8 postes de Volontaire des Nations Unies au sein de la Section des transports.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a	Montant	Dépenses	Variation	
	2012/13	alloué ^a	prévues	Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	224 371,8	194 626,1	157 241,6	(37 384,5)	(19,2)
Police des Nations Unies	62 840,1	54 159,2	53 957,2	(202,0)	(0,4)
Unités de police constituées	50 601,8	46 807,2	48 183,2	1 376,0	2,9
Total partiel	337 813,7	295 592,5	259 382,0	(36 210,5)	(12,3)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	85 495,1	87 499,0	73 132,4	(14 366,6)	(16,4)
Personnel recruté sur le plan national	36 975,9	37 008,3	36 038,0	(970,3)	(2,6)
Volontaires des Nations Unies	9 761,1	9 967,6	7 676,2	(2 291,4)	(23,0)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 856,8	562,4	1 542,7	980,3	174,3
Personnel fourni par des gouvernements	3 827,0	2 676,3	3 070,4	394,1	14,7
Total partiel	143 915,9	137 713,6	121 459,7	(16 253,9)	(11,8)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	737,8	1 847,0	1 810,0	(37,0)	(2,0)
Voyages	2 654,7	3 407,4	4 483,0	1 075,6	31,6
Installations et infrastructures	72 251,5	71 055,1	60 502,7	(10 552,4)	(14,9)
Transports terrestres	12 658,4	10 657,7	9 439,8	(1 217,9)	(11,4)
Transports aériens	19 380,8	14 236,6	13 921,1	(315,5)	(2,2)
Transports maritimes ou fluviaux	510,3	597,1	301,3	(295,8)	(49,5)
Communications	13 077,0	15 842,6	13 804,5	(2 038,1)	(12,9)
Informatique	7 670,1	7 240,1	8 197,7	957,6	13,2
Santé	1 926,9	1 867,8	1 810,0	(57,8)	(3,1)
Matériel spécial	27,2	24,2	45,0	20,8	86,0

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a 2012/13 (1)	Montant alloué ^a 2013/14 (2)	Dépenses prévues 2014/15 (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Fournitures, services et matériel divers	11 626,1	11 537,3	11 884,6	347,3	3,0
Projets à effet rapide	4 996,6	5 000,0	5 000,0	–	–
Total partiel	147 517,4	143 312,9	131 199,7	(12 113,2)	(8,5)
Total brut	629 247,0	576 619,0	512 041,4	(64 577,6)	(11,2)
Recettes provenant des contributions du personnel	14 050,4	13 357,4	12 354,5	(1 002,9)	(7,5)
Total net	615 196,6	563 261,6	499 686,9	(63 574,7)	(11,3)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	629 247,0	576 619,0	512 041,4	(64 577,6)	(11,2)

^a Compte tenu du transfert des ressources au titre du personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses pour le personnel civil, et du transfert des ressources au titre du soutien logistique autonome du personnel en uniforme de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses au titre des militaires et du personnel de police.

B. Contributions non budgétisées

95. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Accord sur le statut des forces ^a	21 965,7
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	21 965,7

^a Valeur locative estimative des terrains et bâtiments mis à la disposition de la Mission par le Gouvernement, frais de départ, droits et redevances d'atterrissage.

C. Gains d'efficacité

96. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014/15 ont été établies sur la base des initiatives suivantes, qui visent à réaliser des gains d'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Militaires et personnel de police	169,3	Réduction des dépenses de fret liées au rapatriement des membres de la Police des Nations Unies et du personnel militaire due au lancement d'un projet pilote concernant le versement d'une indemnité forfaitaire pour le transport des effets personnels
Transports aériens	385,3	Réduction des dépenses d'affrètement et d'exploitation d'hélicoptères grâce à la révision du calendrier de vols réguliers et à la réduction du nombre des heures de vol
Communications	294,3	Réduction des dépenses de communications commerciales grâce à l'établissement d'une infrastructure de liaisons hertziennes propre à la Mission, qui a éliminé le besoin de recourir à des services Internet commerciaux dans les régions, et à l'application d'un contrat actualisé pour la fourniture de services de téléphonie mobile
Total	848,9	

D. Taux de vacance de postes

97. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2014/15 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2012/13</i>	<i>Taux budgétisé 2013/14</i>	<i>Projection 2014/15</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	6,8	1,0	1,0
Police des Nations Unies	24,4	6,0	6,0
Unités de police constituées	5,8	3,0	3,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	10,6	5,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	2,8	2,0	2,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,9	3,0	3,0
Volontaires des Nations Unies	11,8	3,0	3,0
Emplois de temporaire^a			
Personnel recruté sur le plan international	13,7	–	–
Personnel recruté sur le plan national ^b			
Administrateurs recrutés sur le plan national	3,3	–	–

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2012/13</i>	<i>Taux budgétisé 2013/14</i>	<i>Projection 2014/15</i>
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,8	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	26,1	8,0	3,0

^a Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Pour l'exercice 2013/14, il n'y a pas d'emploi temporaire d'agent des services généraux recruté sur le plan national; pour l'exercice 2014/15, il n'y a pas d'emploi temporaire proposé pour le personnel recruté sur le plan national.

98. Pour les militaires et le personnel de police, les coefficients délais de déploiement proposés tiennent compte des déploiements récents. Pour les contingents, ils tiennent compte également du fait que les effectifs ont été réduits du fait du retrait de 1 249 militaires durant l'exercice 2013/14, en application de la résolution 2119 (2013) du Conseil de sécurité. En ce qui concerne le personnel civil, les taux de vacance proposés tiennent compte des tendances observées dernièrement en matière d'occupation des postes et de l'évolution de la composition du personnel en 2014/15 par rapport aux hypothèses utilisées pour établir le budget 2013/14.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

99. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 61 668 400 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>
Matériel majeur	
Contingents	26 694,1
Unités de police constituées	8 206,3
Total partiel	34 900,4
Soutien logistique autonome	
Contingents	21 121,5
Unités de police constituées	5 646,5
Total partiel	26 768,0
Total	61 668,4

<i>Catégorie de dépenses</i>		<i>Montant</i>	
<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	1,1	1 ^{er} juin 2004	–
Usage opérationnel intensif	1,3	1 ^{er} juin 2004	–
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1,0	1 ^{er} juin 2004	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-6,25		

F. Formation

100. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2014/15 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Consultants	
Formateurs	310,0
Voyages	
Voyages au titre de la formation	479,0
Fournitures, services et matériels divers	
Honoraires, fournitures et services	876,0
Total	1 665,0

101. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2014/15, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Nombre proposé 2014/15</i>	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Nombre proposé 2014/15</i>	<i>Nombre effectif 2012/13</i>	<i>Nombre prévu 2013/14</i>	<i>Nombre proposé 2014/15</i>
Formation interne	757	2 732	1 562	1073	3 653	4 380	675	4 066	2 137
Formation externe ^a	60	36	51	17	9	72	4	1	2
Total	817	2 768	1 613	1 090	3 662	4 452	679	4 067	2 139

^a Comprend les cours de formation assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

102. Pour l'exercice 2014/15, les dépenses de formation seront plus élevées que pour l'exercice 2013/14, en raison du dépassement des crédits demandés au titre des honoraires, fournitures et services, ainsi que des voyages liés à la formation, en partie compensé par une baisse des crédits demandés au titre de la formation des formateurs. L'augmentation des dépenses de formation s'explique par l'augmentation proposée du nombre d'agents recrutés sur le plan national participant à la formation, dans le cadre de la mise en œuvre par la Mission de son projet de renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national, qui sera axé essentiellement sur le renforcement des capacités techniques et de fond. Le personnel recruté sur le plan national recevra des formations concernant la gestion de la chaîne logistique et des biens, la gestion de projets, les compétences en matière d'encadrement, les communications, les langues, les technologies de l'information et la gestion des ressources humaines.

G. Programme de lutte contre la violence de proximité

103. Les dépenses prévues au titre du programme de lutte contre la violence de proximité pour l'exercice 2014/15 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Fournitures, services et matériels divers	
Autres services	8 000,0
Total	8 000,0

104. Le programme de lutte contre la violence de proximité de la Mission a été lancé durant l'exercice 2006/07 en application de la résolution 1702 (2006), par laquelle le Conseil de sécurité a constaté que les conditions nécessaires au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration n'étaient pas réunies et qu'il fallait des programmes différents pour répondre aux conditions locales. Cela étant posé, il était désormais clair que les groupes armés, en particulier les bandes organisées urbaines, et la faiblesse persistante des pouvoirs publics, contribuaient à l'insécurité en Haïti. Pour remédier à ce problème, la Mission a adopté un programme prévoyant l'établissement de partenariats avec des acteurs de la société civile et les pouvoirs publics locaux.

105. Dans le cadre d'une collaboration étroite avec les pouvoirs publics et d'activités de renforcement des capacités, la MINUSTAH participe à la gestion des programmes de réduction de la violence de proximité. Elle a établi des partenariats avec les Ministères de l'environnement, de la justice, de l'intérieur, des travaux publics, de l'éducation et de la jeunesse. Elle travaille aussi en étroite collaboration avec la Police nationale d'Haïti dans le cadre de projets visant à sensibiliser la population et à renforcer la confiance et la coopération entre la Police et les collectivités, et avec la Direction de l'administration pénitentiaire dans le cadre de projets de réinsertion d'anciennes détenues dans leurs collectivités et d'amélioration des infrastructures pénitentiaires. En conséquence, le nombre de projets mis en œuvre par les partenaires haïtiens (du secteur public et du secteur privé) durant l'exercice 2012/13 a augmenté de 20 % par rapport à l'exercice 2010/11.

106. Le programme de réduction de la violence de proximité réduit les facteurs de risque et s'attaque aux causes de la violence et de la criminalité. Par conséquent, il s'attache essentiellement à limiter le risque de formation de bandes organisées, à réduire le chômage, à améliorer les conditions de vie, à renforcer l'accès à la formation professionnelle et à donner à la société civile les moyens et les connaissances nécessaires pour favoriser le développement au service de la collectivité. La fourniture d'emplois à court terme, de perspectives de formation et d'infrastructures améliorées contribue à créer des conditions propices à la stabilité sur le long terme. L'objectif principal est d'encourager l'harmonie sociale et l'établissement d'une paix durable dans les régions très peuplées souvent exposées à la violence.

107. Il est difficile de déterminer ce qui permet de réduire la violence et la criminalité, mais une étude indépendante menée en 2012 a montré que les interventions menées en matière de lutte contre la violence de proximité avaient réussi à créer une première protection contre le recrutement de jeunes à risque dans des bandes armées, et qu'elles avaient apporté une certaine cohésion sociale dans les quartiers concernés. Des évaluations indépendantes menées en 2013 par l'Université d'Haïti et par un consultant privé ont débouché sur des conclusions similaires : elles ont montré que les projets de réduction de la violence de proximité donnaient des résultats et amélioreraient la socialisation entre les collectivités dans les quartiers les plus vulnérables et les plus marginalisés de Port-au-Prince.

108. Au cours de l'exercice 2014/15, la Mission consolidera les priorités du programme au titre du pilier état de droit grâce à la mise en œuvre de projets favorisant des environnements sûrs et stables et d'initiatives améliorant les perspectives d'activités rémunérées et la sécurité économique globale des personnes à risque. Elle s'attachera en particulier à appuyer le développement des institutions de sécurité en vue du transfert, à terme, des capacités aux acteurs nationaux étatiques et non étatiques. Durant l'exercice 2014/15, la Mission appuiera la mise en œuvre de 42 projets, dont 36 de réduction de la violence de proximité, 3 de sensibilisation et 3 autres de mobilisation dans les trois départements les plus peuplés du pays (Ouest, Artibonite et Nord), dont on a établi qu'ils correspondaient aux régions urbanisées les plus exposées à la violence, à la criminalité et à l'insécurité. En outre, en application de la résolution [2119 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission continuera de mettre l'accent sur la protection des personnes déplacées à la suite du séisme de 2010.

109. Dans le cadre d'une série d'interventions touchant 65 000 bénéficiaires, la MINUSTAH entend renforcer son appui continu aux ministères, aux autorités locales et aux acteurs de la société civile. Le montant de 8 millions de dollars proposé pour l'exercice 2014/15 vise à : a) renforcer les synergies entre le programme de réduction de la violence de proximité et la composante état de droit de la Mission; b) contribuer à améliorer l'image de la Mission en appelant l'attention de tous sur les moyens constructifs qu'elle a mis en œuvre pour améliorer la vie quotidienne des Haïtiens et pour atteindre, dans le même temps, les objectifs essentiels en matière de lutte contre la violence de proximité; c) continuer de tirer parti des relations nouées avec le Gouvernement compte tenu de l'intérêt témoigné pour les projets de réduction de la violence de proximité, en particulier ceux qui se rapportent à la reconstruction et aux activités socioéconomiques qui touchent les jeunes à risque; d) dans certaines zones géographiques déterminées, réduire le plus possible les conséquences du retour de personnes déplacées dans leur milieu

d'origine; et e) ouvrir d'autres perspectives aux jeunes en situation de risque en créant des emplois et des activités sociales.

110. La Mission élaborera et mettra en œuvre les 42 projets suivants : a) 15 projets à forte intensité de main-d'œuvre offrant une activité rémunérée à 21 000 jeunes, hommes et femmes vulnérables, des 14 secteurs du pays à forte criminalité, désignés comme tels par le Gouvernement; b) 5 projets portant sur la sécurité et la stabilité, qui offriront un environnement plus sûr à 30 000 bénéficiaires des quartiers les plus vulnérables de Port-au-Prince, Gonaïves et Cap-Haïtien; c) 4 projets de formation professionnelle destinés à 840 jeunes vulnérables et détenus qui seront désignés par les responsables locaux dans les 14 secteurs du pays à forte criminalité, désignés comme tels par le Gouvernement; d) 3 projets de prévention de la violence sexuelle et sexiste et de protection de l'enfance à l'intention de 2 250 enfants et 4 500 femmes exposés à la violence, à la toxicomanie et à l'alcoolisme dans les secteurs du pays à forte criminalité, désignés comme tels par le Gouvernement; e) 3 projets de création d'emplois et d'entreprise destinés à 300 jeunes et femmes dans les secteurs à forte criminalité d'Haïti; f) 6 projets à l'appui du système national d'aide juridictionnelle devant bénéficier à 6 000 personnes, articulés autour de la détention provisoire de longue durée, de la violence sexuelle et sexiste, de la protection de l'enfance et des questions de citoyenneté; g) 3 projets de sensibilisation dans les domaines de la police et de la médiation de proximité pour soutenir l'action des forums locaux et améliorer la coordination entre les autorités locales, les collectivités et d'autres acteurs nationaux et internationaux, et le programme de la Mission concernant la réduction de la violence de proximité de façon à définir les besoins, planifier les interventions et évaluer l'efficacité des projets au regard de la réduction de la violence et du nombre d'armes enregistrées dans les secteurs du pays à forte criminalité, désignés comme tels par le Gouvernement; h) 3 campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale visant à réduire la violence dans les 14 secteurs du pays à forte criminalité, désignés comme tels par le Gouvernement.

111. Pour continuer de tirer parti des investissements et des gains réalisés jusqu'à présent, il est essentiel de maintenir le même niveau de financement que pour l'exercice 2013/14. À défaut, les progrès réalisés jusqu'à présent par le programme de réduction de la violence de proximité seraient anéantis.

H. Projets à effet rapide

112. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2014/15, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

<i>Exercice</i>	<i>Montant (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2012-30 juin 2013 (montant effectif)	4 996,6	138
1 ^{er} juillet 2013-30 juin 2014 (montant approuvé)	5 000,0	120
1 ^{er} juillet 2014-30 juin 2015 (montant proposé)	5 000,0	120

113. La situation politique et de sécurité en Haïti s'est améliorée ces dernières années, mais la stabilisation du pays reste précaire, la présence du Gouvernement et sa capacité de fournir de nombreux services de base à la population demeurant

limitées. En outre, la réduction du nombre de membres du personnel en uniforme a obligé la Mission à renforcer des initiatives telles que la mise en œuvre de projets à effet rapide pour appuyer la confiance que la population a placée dans son mandat et asseoir les bénéfices de la stabilisation pour la paix. La majorité des projets à effet rapide ont été mis en œuvre par l'intermédiaire d'acteurs locaux afin d'appuyer l'économie locale et de renforcer la prise en charge au niveau local tout en faisant mieux connaître la Mission et son mandat.

114. Le programme de projets à effet rapide continuera de consolider la Mission en renforçant les capacités nationales et les infrastructures, en particulier dans les domaines de l'état de droit, de la police, des droits de l'homme et de la décentralisation de l'administration. En vue d'éviter un chevauchement des activités et de créer des synergies, tous les projets seront conduits en partenariat avec le Gouvernement haïtien et en étroite collaboration avec les programmes de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres donateurs.

115. Le manque de services publics de base, y compris en matière d'approvisionnement en eau et en électricité, d'éducation et d'infrastructures de transport public, et la faiblesse des autorités locales et nationales restent les principales causes des manifestations hostiles au Gouvernement, qui deviennent parfois violentes. Les projets à effet rapide permettent d'atténuer ces sentiments d'hostilité envers le Gouvernement dans le cadre d'initiatives particulières répondant aux griefs sociaux de la population. Des élections étant prévues durant l'exercice 2014/15, les projets à effet rapide conforteront les efforts réalisés par la Mission pour améliorer le débat démocratique, encourager le dialogue politique et renforcer les capacités logistiques locales grâce à la remise en état des infrastructures publiques.

III. Analyse des variations¹

116. Les termes qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(37 384,5)	(19,2 %)

• Mandat : réduction des effectifs autorisés de personnel en uniforme

117. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la réduction des effectifs militaires autorisés (qui sont tombés de 6 270 militaires en 2013/14 à 5 021 en 2014/15), soit une réduction de 1 249 membres en application de la résolution 2119 (2013) du Conseil de sécurité, ce qui entraîne une baisse des crédits demandés pour rembourser aux pays fournisseurs de contingents les dépenses afférentes aux contingents, ainsi que les dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents, du soutien logistique autonome, des rations et de la relève des contingents.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(202,0)	(0,4%)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

118. La baisse des crédits demandés s'explique principalement par la diminution du nombre de jours prévus pour les réserves de rations, qui est tombé de 14 jours en 2013/14 à 5 en 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	1 376,0	2,9 %

• **Facteurs externes : hausse des frais de voyage au titre de la relève**

119. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la hausse des frais de voyage au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement, par rapport aux dépenses constatées récemment. Cette variation est en partie compensée par l'élimination du paiement supplémentaire versé à titre exceptionnel aux pays fournisseurs d'unités de police constituées qui avait été approuvé pour l'exercice 2013/14.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(14 366,6)	(16,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

120. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable aux faits ci-après : a) la suppression proposée de 27 postes d'agent recruté sur le plan international; b) la transformation proposée de 13 postes d'agent recruté sur le plan international en 9 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 poste de volontaire des Nations Unies; et c) l'application, au vu des tendances observées récemment en matière d'occupation des postes, d'un taux de vacance de postes de 10 %, contre 5 % pour l'exercice 2013/14.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(970,3)	(2,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

121. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable à la suppression proposée de 80 postes d'agent recruté sur le plan national, dont 73 postes d'agent des services généraux et 7 postes d'administrateur. Cette variation est en partie compensée par: a) l'application, pour calculer les traitements et les frais connexes, d'un échelon moyen revu à la hausse pour les administrateurs recrutés sur le plan national (AN-B/VII en 2014/15, contre AN-B/IV en 2013/14); b) la transformation proposée en postes d'administrateur recruté sur le plan national (14) et d'agent des services généraux recruté sur le plan national (5) de postes d'agent recruté sur le plan international et de Volontaire des Nations Unies; et c) la

régularisation de 3 emplois de temporaire financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(2 291,4)	(23,0 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

122. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la suppression proposée de 39 emplois et la transformation proposée de 4 emplois en postes d'administrateur recruté sur le plan national, conformément aux efforts de regroupement des fonctions de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	980,3	174,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

123. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la création proposée du Groupe d'appui aux solutions intégrées, constitué de quatre emplois de temporaire recruté sur le plan international. Cette variation est en partie compensée par la transformation en postes proposée pour 3 emplois temporaires d'administrateur recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	394,1	14,7 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

124. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par la hausse des frais de voyage au titre de la relève et par l'application d'un coefficient délais de déploiement inférieur à celui appliqué pour l'exercice 2013/14 (3 % contre 8 %).

	<i>Variation</i>	
Voyages	1 075,6	31,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

125. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par l'augmentation des dépenses afférentes aux voyages non liés à la formation que la Police des Nations Unies doit effectuer pour ses activités relatives au plan de développement de la Police nationale d'Haïti pour 2012-2016, comme les visites sur le terrain, les séances de formation spécialisée et les évaluations.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(10 552,4)	(14,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

126. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable aux facteurs ci-après : a) la réduction de la quantité de carburant nécessaire en raison de la réduction du nombre de groupes électrogènes appartenant aux contingents, causée par la réduction des effectifs militaires autorisés; b) la baisse des coûts prévus de l'installation initiale des groupes électrogènes, suite à la mise en application du nouveau contrat de services collectifs de distribution conclu pendant l'exercice 2012/13; c) la baisse des dépenses prévues au titre des services de sécurité pour les résidences du personnel, suite à la révision du contrat concerné; d) la baisse des dépenses prévues au titre des services d'élimination des déchets solides et d'évacuation des eaux usées, imputable à l'initiative de recyclage de la Mission et à l'installation de stations de traitement des eaux usées, et la baisse des coûts des services de maintenance du matériel de sécurité; et e) conformément au plan de regroupement des fonctions de la Mission, la baisse des dépenses prévues au titre des services d'aménagement et de rénovation de locaux et des services de construction.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(1 217,9)	(11,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

127. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable à la baisse des dépenses prévues au titre des carburants et lubrifiants, en raison de la réduction du nombre de véhicules légers dans le parc automobile de la Mission (qui est tombé de 837 en 2013/14 à 753 en 2014/15) et de la baisse du prix du litre de diesel à 1,07 dollar prévue pour 2014/15, contre 1,10 dollar en 2013/14.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(315,5)	(2,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

128. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable à la baisse des coûts de location d'un hélicoptère Mi-8.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(295,8)	(49,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

129. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable au rapatriement prévu de 12 navires appartenant aux contingents, en raison du déploiement de 6 navires seulement en 2014/15, contre 18 pendant l'exercice 2013/14.

	<i>Variation</i>	
Communications	(2 038,1)	(12,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

130. La diminution des crédits demandés est essentiellement imputable à la baisse du coût de la part de la Mission dans les opérations du centre des communications, au titre d'un accord relatif à la participation aux coûts conclu entre la Mission et les organismes des Nations Unies. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'inscription au budget d'un montant correspondant aux dépenses indirectes afférentes à l'appui d'Umoja et d'autres systèmes informatiques sur le terrain. Des précisions à ce sujet sont fournies dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/68/731) pour l'exercice 2014/15.

	<i>Variation</i>	
Informatique	957,6	13,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

131. L'augmentation des crédits demandés est essentiellement imputable à l'inscription au budget d'un montant correspondant aux dépenses indirectes afférentes à l'appui d'Umoja et d'autres systèmes informatiques sur le terrain. Des précisions à ce sujet sont fournies dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/68/731) pour l'exercice 2014/15. Cette augmentation est en partie contrebalancée par la baisse des ressources nécessaires au titre des pièces de rechange et des fournitures relatives au matériel informatique, en raison de la réduction des stocks de matériel.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	20,8	86,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

132. L'augmentation des crédits demandés est essentiellement imputable à l'acquisition prévue de jumelles et de dispositifs d'observation nocturne supplémentaires pour les opérations de sécurité.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	347,3	3,0 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

133. L'augmentation des crédits demandés est essentiellement imputable aux facteurs ci-après : a) l'augmentation des ressources nécessaires au titre des honoraires, fournitures et services de formation, du fait de la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités nationales des civils, qui comprend une multiplication des formations dispensées au personnel recruté sur le plan national; et b) l'augmentation de l'effectif de personnel de sécurité auquel seront fournies des tenues, qui passera de 323 en 2013/14 à 400 en 2014/15. Cette variation est en partie compensée par la baisse des ressources nécessaires à l'acquisition d'autre matériel, en raison de la réduction des effectifs du personnel militaire et civil pour l'exercice 2014/15.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

134. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 512 041 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 149 345 408 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2014;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 362 695 992 dollars pour la période allant du 16 octobre 2014 au 30 juin 2015, à raison de 42 670 117 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/275](#) ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution [67/275](#))

Décision ou demande

Mesures prises

Prie le Secrétaire général de renforcer la coordination entre la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres entités des Nations Unies, conformément à leurs mandats respectifs, notamment pour ce qui est de remédier aux causes profondes des situations d'urgence imprévues, telles que celles causées par l'épidémie de choléra (par. 9)

La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont renforcé leurs mécanismes de coordination interne. Une réunion hebdomadaire sur les questions relatives à l'épidémie de choléra, présidée par le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident, coordonnateur de l'action humanitaire) permet à la Mission, à l'Organisation panaméricaine de la santé, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires d'analyser conjointement les problèmes que pose la lutte contre le choléra en Haïti et d'y faire face, avec l'aide des groupes chargés de la santé et de l'eau et de l'assainissement. Grâce à ce mécanisme de coordination, les organismes des Nations Unies en Haïti ont pu élaborer un plan d'appui biennal pour aider à mettre en application le plan biennal national pour l'élimination du choléra en Haïti. Le plan met l'accent sur les objectifs clefs et les activités principales que l'ONU envisage de mener à bien à l'appui du Gouvernement dans les quatre secteurs du

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prie de nouveau le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les mesures visant à atténuer l'impact de la Mission sur l'environnement en Haïti (par. 10)

Se félicite que la part des marchés octroyés à des fournisseurs locaux ait augmenté pendant l'exercice en cours et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les fournisseurs locaux aient la possibilité de remporter une plus grande part des marchés (par. 11)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'aucune mesure d'efficacité ne soit prise au détriment de la sûreté et de la sécurité du personnel des missions sur le terrain (par. 18)

plan national d'élimination du choléra, à savoir : a) la surveillance épidémiologique; b) la promotion de la santé; c) le traitement médical; et d) les problèmes liés à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement. En outre, des discussions sont en cours entre l'ONU et le Gouvernement haïtien au sujet de la mise en place d'un comité de haut niveau coprésidé par le Premier Ministre et le Représentant spécial du Secrétaire général. Ce comité permettra au Gouvernement haïtien, à l'ONU et aux principaux donateurs d'échanger des informations sur les lacunes et les tendances, et de mobiliser des ressources pour des interventions prioritaires.

On trouvera des informations à ce sujet aux paragraphes 18 et 19 du présent rapport.

La MINUSTAH a donné suite à cette demande en augmentant le nombre de marchés attribués à des fournisseurs locaux au cours des deux derniers exercices. La Mission continue de fournir des informations sur le processus d'achat dans des instances locales de discussion et de faire connaître au public les possibilités qui s'offrent afin d'encourager la participation de fournisseurs locaux.

La MINUSTAH s'efforce de donner le rang de priorité le plus élevé à la sécurité du personnel et prend ce facteur en considération dans la prise de décisions concernant les activités qu'elle exécute à l'appui de l'exécution de son mandat.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/67/780/Add.5)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Au vu de la structure révisée des effectifs de la MINUSTAH et de leur déploiement et étant donné que la Mission dépend de plus en plus de sa flotte aérienne pour intervenir rapidement en cas de problèmes de sécurité et d'urgences, le Comité consultatif émet aussi des doutes quant à la réduction de la flotte d'un hélicoptère. Il est néanmoins convaincu que tout sera fait pour s'assurer que la Mission gardera à tout moment la capacité d'intervention aérienne nécessaire à l'exécution de son mandat (par. 43).

La réduction des frais de location de l'hélicoptère Mi-8 s'inscrit dans le cadre de la reconfiguration des moyens aériens de la Mission, imputable au retrait progressif de personnel militaire. Par ailleurs, la Mission a dû utiliser des appareils militaires sur des lignes régulières parce que les moyens civils étaient insuffisants pour répondre aux besoins. La réduction des besoins en matière de transport aérien n'est pas liée uniquement au retrait du personnel militaire, mais aussi à la réduction des effectifs civils. En outre, la Mission envisage de

Le Comité consultatif ne s'oppose pas à la proposition visant à maintenir le Bureau d'appui de Saint-Domingue, à y garder les fonctions relatives aux ressources humaines et aux services financiers et à transférer les fonctions d'achat, le Groupe d'appui pour les Volontaires des Nations Unies et les services de conseil pour le personnel à Port-au-Prince. Le Comité estime qu'il convient de suivre de près cette division du travail à la lumière de l'évaluation continue de la gestion de la chaîne logistique de la Mission afin d'éviter tout chevauchement des fonctions d'appui, de maximiser les gains d'efficacité et d'assurer des services rapides et de qualité. De plus, avec la suppression proposée de la navette aérienne entre Port-au-Prince et Saint-Domingue, il faut tout faire pour que le Bureau continue de faire partie intégrante de la Mission et que les dispositifs de supervision et de contrôle nécessaires soient mis en place (par. 48).

Le Comité constate qu'en application de la résolution 1927 (2010) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci encourageait la MINUSTAH à fournir, à titre temporaire, un appui logistique direct au Gouvernement haïtien, la Mission a donné à ce dernier les véhicules qui avaient atteint la fin de leur durée de vie utile. Le Comité demande à nouveau que la dotation en véhicules soit ajustée pour tenir compte du retrait supplémentaire des renforts déployés au lendemain du séisme et que tout dépassement du coefficient standard soit dûment justifié dans le rapport sur l'exécution du budget (par. 51).

procéder à une révision du calendrier des vols réguliers, tenant compte de l'utilisation des moyens militaires sans porter atteinte aux opérations militaires et stratégiques.

La MINUSTAH a pris des mesures en ce qui concerne le rapatriement du groupe de soutien psychosocial et de la Section des achats à Port-au-Prince. La division du travail est supervisée étroitement par la Mission.

Le parc automobile continu à être géré, conformément aux ratios standard. À mesure que le personnel quitte la Mission, le parc est ajusté conformément aux ratios fixés. Il y a lieu de noter que dans le cadre des efforts visant à alléger l'empreinte de la Mission et conformément aux directives énoncées dans le Manuel de gestion des biens, la Mission a identifié les véhicules destinés à être comptabilisés en pertes et cédés, parce qu'ils avaient atteint la fin de leur cycle de vie mais pouvaient encore servir. Conformément à son mandat consistant à fournir un appui logistique au Gouvernement, la MINUSTAH a fourni plus de 206 véhicules comptabilisés en pertes à la Police nationale d'Haïti et à divers ministères, y compris le Ministère de la santé, pour les aider à lutter contre le choléra. En outre, 137 véhicules de la MINUSTAH ont été transférés à la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation en Haïti (MINUSMA). En conséquence, la réduction du parc automobile de la Mission se poursuit parallèlement au retrait progressif de son personnel.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir sect. I).

- **Création d'un poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation d'un poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement d'un poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression d'un poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation d'un poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

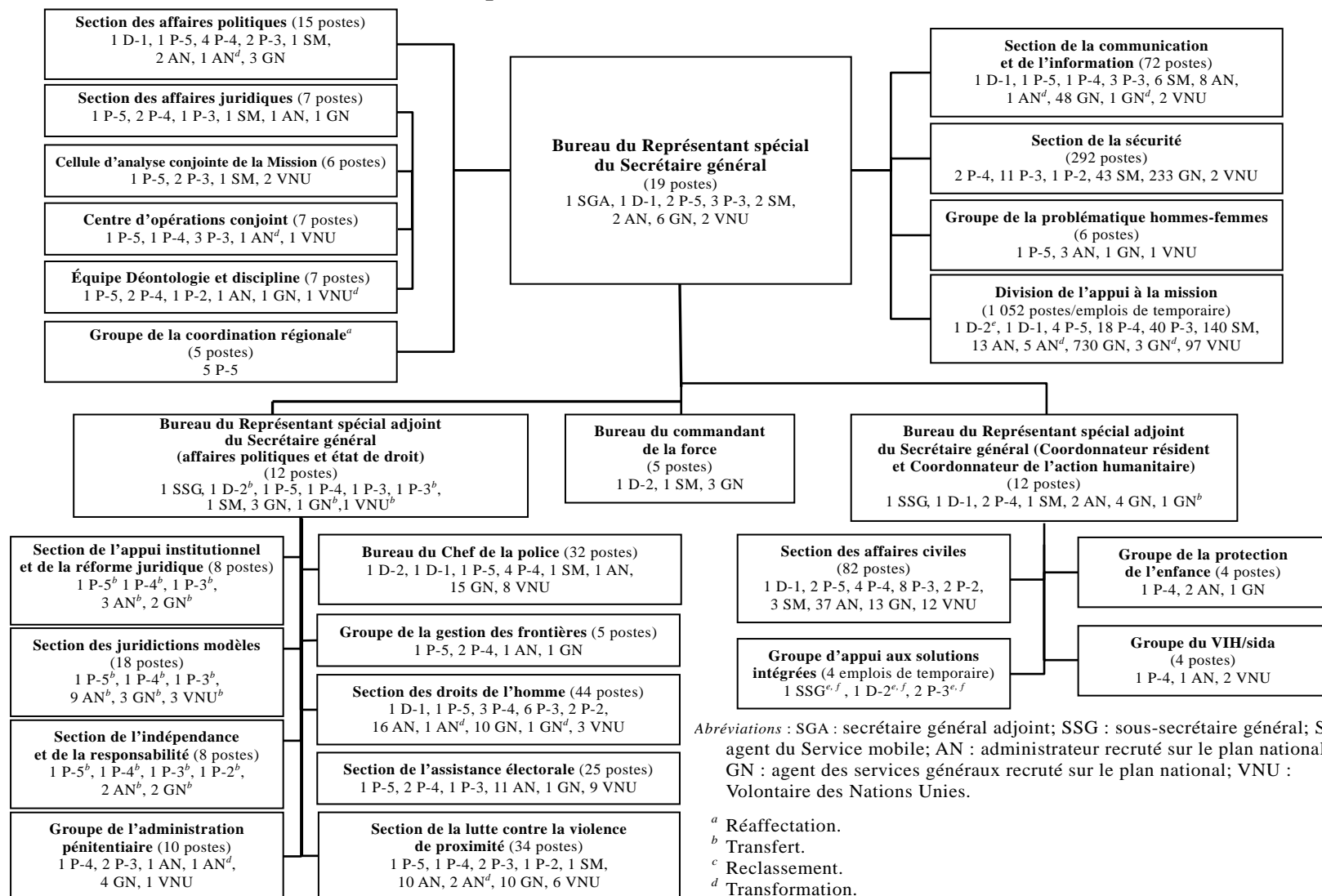
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

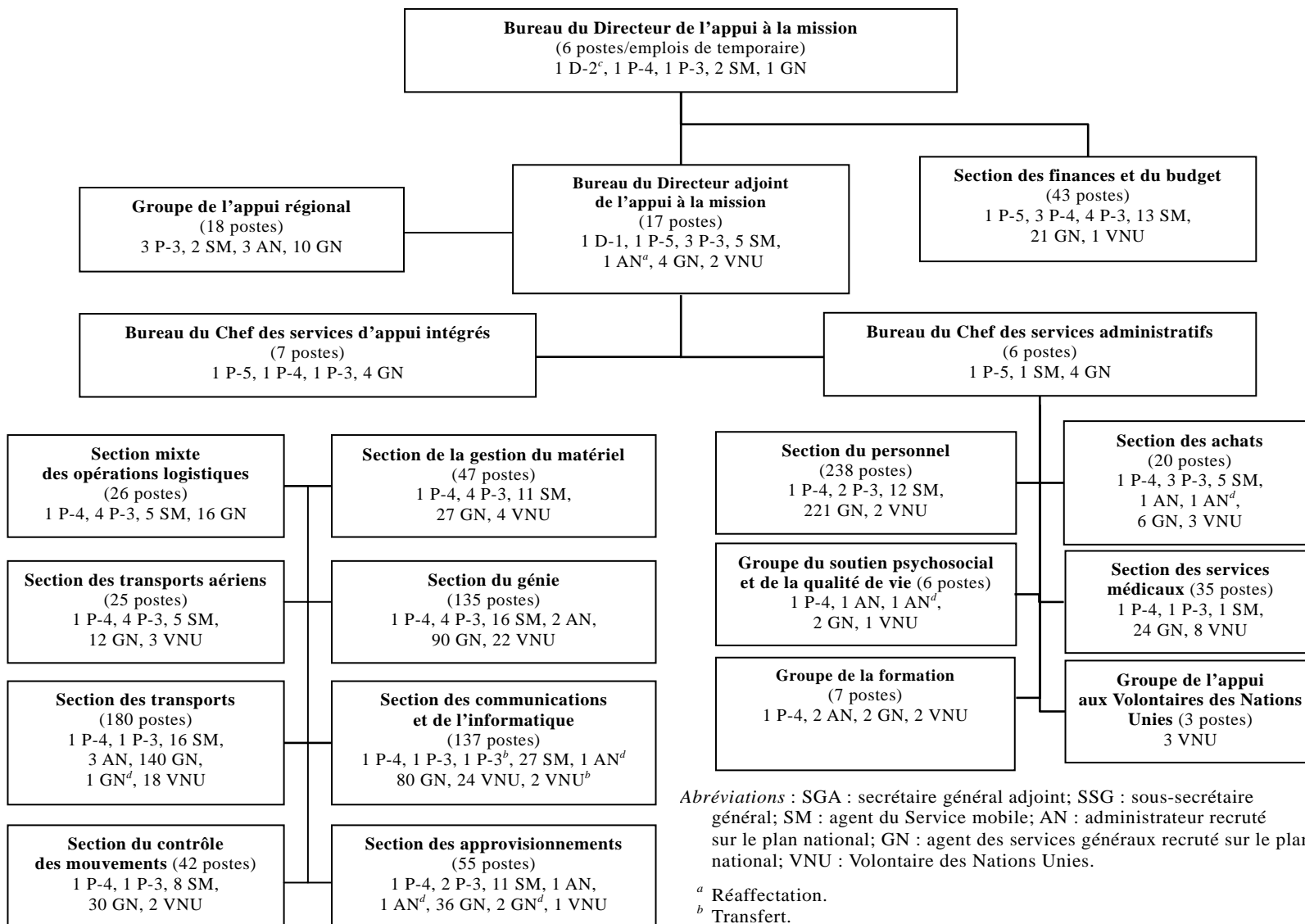
A. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti



Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

- ^a Réaffectation.
^b Transfert.
^c Reclassement.
^d Transformation.
^e Emploi de temporaire.
^f Nouveau poste.

B. Division de l'appui à la mission



Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

^a Réaffectation.

^b Transfert.

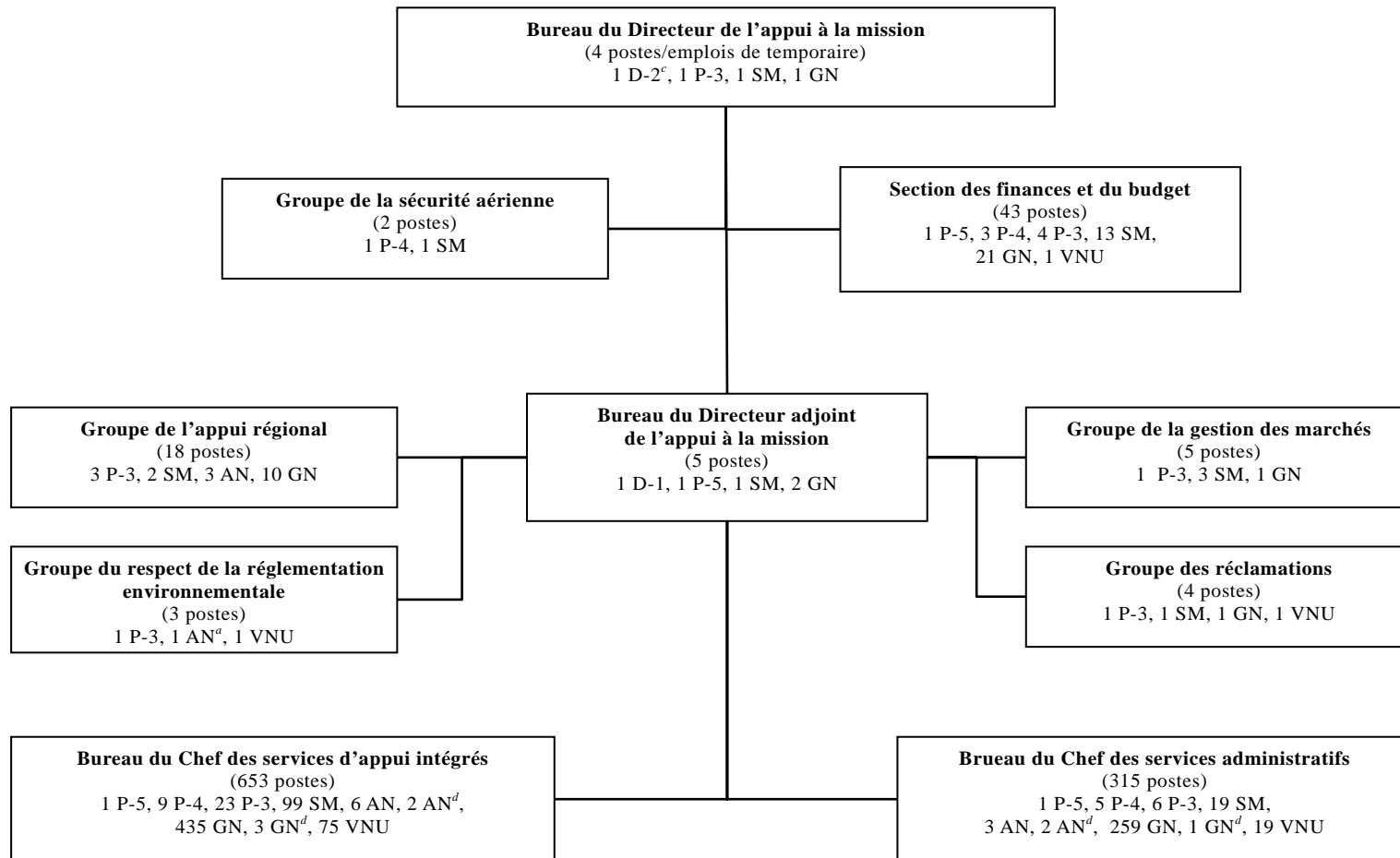
^c Reclassement.

^d Transformation.

^e Emploi de temporaire.

^f Poste permanent.

C. Bureau du Directeur de l'appui à la mission et Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la mission



Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agents des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

^a Réaffectation.

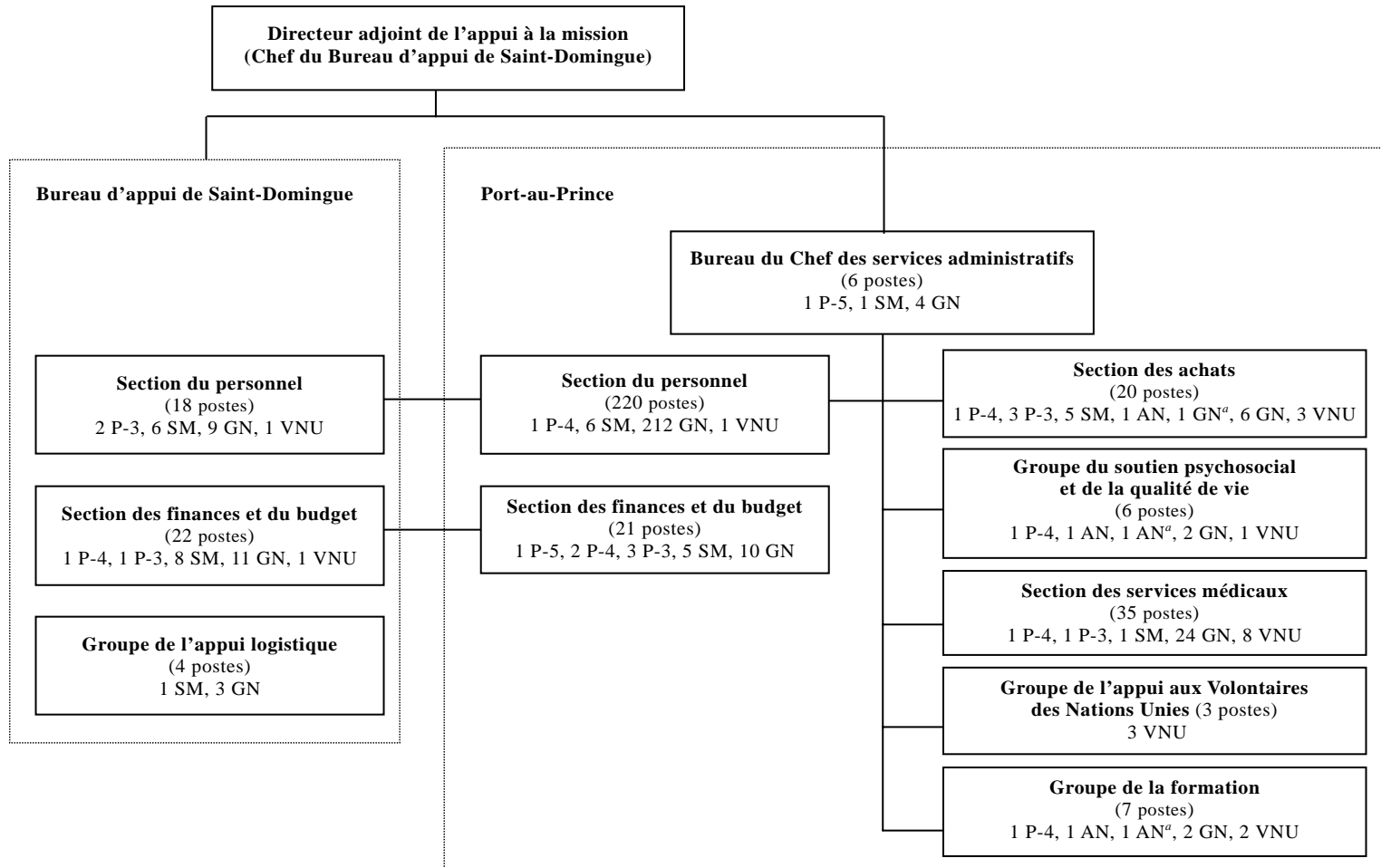
^b Transfert.

^c Déclassement.

^d Transformation.

^e Emploi de temporaire.

D. Bureau d'appui de Saint-Domingue et Bureau du Chef des services administratifs



Notes :

Le Chef des services administratifs gère les services administratifs de Saint-Domingue et de Port-au-Prince.

Le Groupe de l'appui logistique est une entité de la Section mixte des opérations logistiques, qui fait elle-même partie des services d'appui intégrés. Y compris un Volontaire des Nations Unies affecté au Groupe des voyages.

La Section des finances et du budget relève directement du Directeur de l'appui à la mission.

^a Transformation.

Abréviations : SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.

Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
<p>Reconstruction institutionnelle</p> <p>Contribuer à consolider l'état de droit grâce à l'amélioration de la gouvernance démocratique et appuyer la réforme de l'administration publique, la mise en œuvre d'un calendrier législatif adopté par consensus et le renforcement de la société civile</p>	<p><i>Justice et état de droit</i></p> <p>Sur la base de l'engagement réciproque des Nations Unies et des autorités haïtiennes, les institutions nationales, y compris celles chargées de l'état de droit, sont encore renforcées afin de remplir les fonctions de l'administration publique et d'assurer les services de base.</p> <p>Les mécanismes de contrôle et les organes visant à faire respecter le principe de responsabilité sont renforcés, notamment le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, la Cour de cassation, l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti, l'Office de la protection du citoyen, l'Inspection judiciaire, la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif et l'Unité de lutte contre la corruption.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire dispose de règlements internes sur les questions essentielles, notamment d'instructions permanentes et de directives sur la gestion des ressources humaines et sur les mécanismes de prise de décisions; le budget est élaboré; les juges et le personnel administratif disposent d'un espace de travail adapté. • Les décisions du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire sont publiées et peuvent faire jurisprudence. • Un plan de développement est créé pour l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti. • L'Unité de lutte contre la corruption s'occupe de 40 affaires par an et crée deux bureaux supplémentaires. • L'Office de protection du citoyen est représenté dans les 10 départements par au moins une personne, qui occupe des locaux permanents dotés du matériel nécessaire. L'Office est financé dans son intégralité par le budget de l'État, conformément à l'exigence d'indépendance posée par les principes énoncés dans la Déclaration de Paris. 	<p>Chef de file : PNUD</p> <p>Partenaires : MINUSTAH (état de droit, justice, administration pénitentiaire, affaires civiles, affaires politiques, droits de l'homme, Police des Nations Unies, gestion des frontières, équipe Déontologie et discipline, assistance électorale)</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (PNUD, UNICEF, ONU-Femmes, FNUAP, UNESCO, PNUE, PAM, OIM)</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, Ministère de l'économie et des finances, Institut du bien-être social et des recherches, Syndicat des employé(e)s de Service Plus, Police nationale d'Haïti, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, et Ministère des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême)</p>

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
	<i>Administration publique</i>	<ul style="list-style-type: none"> Le plan d'action pour la réforme de l'État est défini et établit une référence pour les femmes qui occupent des fonctions élevées au niveau central. 	<p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p> <p>Chef de file : PNUD</p> <p>Partenaires : MINUSTAH (affaires civiles, droits de l'homme, problématique hommes-femmes)</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (PNUD, ONU-Femmes, UNICEF, ONU-Habitat)</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Bureau du Premier Ministre, Bureau du Président, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, Office de la protection du citoyen, Ministère de l'économie et des finances, Institut du bien-être social et des recherches, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale)</p>
	<i>Gouvernance démocratique</i>	<ul style="list-style-type: none"> D'ici à la fin de 2014, le Sénat et la Chambre des députés auront adopté la moitié des principales lois et réformes figurant dans le calendrier parlementaire et le pouvoir exécutif les aura promulguées. 	<p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p> <p>Chef de file : MINUSTAH (affaires politiques)</p> <p>Partenaires : MINUSTAH (affaires civiles, droits de l'homme, assistance électorale)</p>

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
	<p>Les organisations non étatiques sont progressivement renforcées pour exprimer les priorités et défendre les droits de leurs membres, y compris ceux des femmes, aux niveaux municipal et départemental.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un conseil électoral permanent est capable d'organiser et de coordonner la tenue d'élections parlementaires transparentes, régulières et crédibles dans au moins 4 départements, avec l'aide de partenaires extérieurs et grâce au soutien de la MINUSTAH dans les domaines technique, logistique et de la sécurité. • Le nombre de départements dans lesquels les mécanismes de consultation et de coordination sont fonctionnels augmente (tables rondes départementales et communales). • Le nombre d'organisations ou de réseaux de la société civile, notamment d'associations de femmes et de jeunes, qui sont renforcés et participent aux mécanismes de consultation et de coordination aux niveaux municipal et départemental augmente. 	<p>Équipe de pays des Nations Unies (PNUD, UNICEF, ONU-Femmes)</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Bureau du Premier Ministre, Bureau du Président, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, Office de la protection du citoyen, Ministère de l'économie et des finances, Institut du bien-être social et des recherches, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale)</p> <p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p> <p>Chef de file : MINUSTAH (affaires civiles)</p> <p>Partenaires : MINUSTAH (affaires politiques, droits de l'homme, assistance électorale)</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (PNUD, UNICEF, ONU-Femmes, ONU-Habitat, HCDC)</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Bureau du Premier Ministre, Bureau du Président, Parlement, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, Office de la protection du citoyen,</p>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
	<p>Les institutions étatiques décentralisées ont la capacité et les moyens de mettre en œuvre les stratégies de développement local de façon participative.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de communes qui gèrent et conduisent des mécanismes consultatifs de planification stratégique et de développement local augmente. • Le nombre de délégations et de municipalités utilisant des instruments efficaces pour la planification, la programmation et la budgétisation augmente. 	<p>Ministère des affaires sociales et du travail, Institut du bien-être social et des recherches, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, et Ministère des affaires sociales et du travail)</p> <p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p> <p>Chef de file : MINUSTAH (affaires civiles)</p> <p>Partenaires : MINUSTAH [Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)]</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (PNUD, OIM, ONU-Habitat, PNUE, HCR, HCDH, FAO, UNESCO, UNICEF, UNOPS, FNUAP)</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Bureau du Président, Bureau du Premier Ministre, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère des travaux publics, transports et communications, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, municipalités, Comité interministériel d'aménagement du territoire, Centre national de l'information géospatiale, Ministère des affaires</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
			<p>sociales et du travail, et groupe de la construction de logements et de bâtiments publics</p> <p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p>
	<p><i>Police</i></p> <p>La capacité des institutions nationales est renforcée pour assurer la sécurité de la population dans l'ensemble du pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les capacités administratives et opérationnelles de la Police nationale d'Haïti augmentent afin d'assurer les services nécessaires. • 10 100 agents de la Police nationale sont déployés dans l'ensemble du pays. • Des équipes de la Police nationale d'Haïti spécialisées dans les armes et les tactiques de la Compagnie d'intervention et de maintien de l'ordre (CIMO) et des Unités départementales pour le maintien de l'ordre (UDMO) sont déployées dans l'ensemble du pays et sont capables de conduire des opérations de maintien de l'ordre sans l'appui de la MINUSTAH. 	<p>Chef de file : MINUSTAH (Police des Nations Unies)</p> <p>Partenaires : MINUSTAH (gestion des frontières, administration pénitentiaire)</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (PNUD)</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Police nationale d'Haïti, Ministère de l'économie et des finances)</p> <p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p>
<p>Reconstruction territoriale</p> <p>Renforcer le rôle de chef de file des pouvoirs publics, des autorités locales et des communautés et leur capacité de planifier et de gérer leurs territoires et leurs ressources de manière à réduire les risques de catastrophe et à améliorer les conditions de vie de la</p>	<p><i>Réduction des risques de catastrophe</i></p> <p>Les autorités nationales et locales et les institutions de la société civile sont renforcées et mieux équipées pour prévenir et gérer les catastrophes et organiser les secours en cas de catastrophe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les compétences en matière de coordination, de gestion des informations et de communication concernant la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours en cas de catastrophe sont transférées au système national de gestion des risques de catastrophe. 	<p>Chef de file : Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUD</p> <p>Partenaires : MINUSTAH (affaires civiles)</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (FAO, OIM, OPS-OMS, PNUE, HCDH, UNESCO, UNICEF, UNOPS, FNUAP)</p>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
<p>population dans les zones urbaines et rurales</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Les plans de crise aux niveaux national et départemental sont actualisés chaque année. • Des instructions permanentes sont mises en place entre les organismes des Nations Unies et les autorités afin de renforcer les capacités et le rôle de chef de file des institutions nationales chargées de la préparation aux situations d'urgence et de l'organisation des secours. • Les 10 centres départementaux chargés des opérations d'urgence utilisent de nouveaux instruments de traitement des données et des informations sur les risques et la gestion des catastrophes. • Les autorités locales ont connaissance des activités menées par toutes les organisations non gouvernementales et par le système des Nations Unies dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence et de l'organisation des secours. 	<p>Pouvoirs publics d'Haïti (Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, Ministère de la planification et de la coopération externe, municipalités, Bureau des mines et de l'énergie, Ministère des affaires sociales et du travail, Service maritime et de navigation d'Haïti)</p> <p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p>
	<p><i>Développement territorial</i></p> <p>La capacité de planification des communautés est renforcée pour qu'elles participent à la définition et à la mise en œuvre de politiques publiques et à la prise de décisions y relatives, y compris aux programmes de reconstruction et à l'amélioration des conditions de vie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un fonds communautaire est établi au niveau national pour permettre aux communautés elles-mêmes de financer des interventions visant à améliorer les conditions de vie dans les zones urbaines et rurales. • 20 communautés urbaines mènent des interventions pour reconstruire et améliorer les infrastructures communautaires et fournir un accès plus large aux services de base. 	<p>Chefs de file : PNUD, UNOPS</p> <p>Partenaires : MINUSTAH [affaires civiles, Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)]</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (OIT, FAO, OIM, ONU-Femmes, ONU-Habitat, OPS-OMS, PAM, PNUE, FNUAP, Bureau de la</p>

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
Reconstruction économique	<p>Contribuer au renforcement de la gouvernance économique pour permettre au Gouvernement de mettre en œuvre une politique économique élaborée en collaboration avec tous les intervenants, axée sur la création d'emplois dans l'ensemble du territoire et tenant compte de l'équité du traitement des deux sexes et de la gestion durable des ressources naturelles</p> <p>Les principes de base de la gouvernance économique et du travail sont améliorés et consolidés.</p> <p>Des outils d'information et des formations sont mis à disposition pour promouvoir la prise de conscience de l'importance de la mise en œuvre des principes de base du travail décent.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un dialogue public/privé entre les partenaires sociaux (le Gouvernement, les employeurs et les salariés) et les autorités et communautés locales est établi pour élaborer et mettre en œuvre des mesures de politique économique favorisant la création d'emplois. • Six cours de formation et des campagnes de sensibilisation aux normes du travail sont organisés. • Les entreprises textiles et de reconstruction commencent à appliquer les principes de base du travail décent. 	<p>coordination des affaires humanitaires</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Bureau du Président, Bureau du Premier Ministre, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère des travaux publics, transports et communications, Ministère de l'intérieur, des collectivités territoriales et de la défense nationale, municipalités, groupe de la construction de logements et de bâtiments publics, Ministère des affaires sociales et du travail, Comité interministériel d'aménagement du territoire, Centre national de l'information géospatiale)</p> <p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p> <p>Chefs de file : OIT, PNUD</p> <p>Partenaires : MINUSTAH (affaires civiles, droits de l'homme, justice)</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (OIT, PNUD, UNICEF, FAO, ONUSIDA)</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de la planification et de la coopération externe, Ministère du commerce et de l'industrie, Ministère des affaires sociales et du travail,</p>

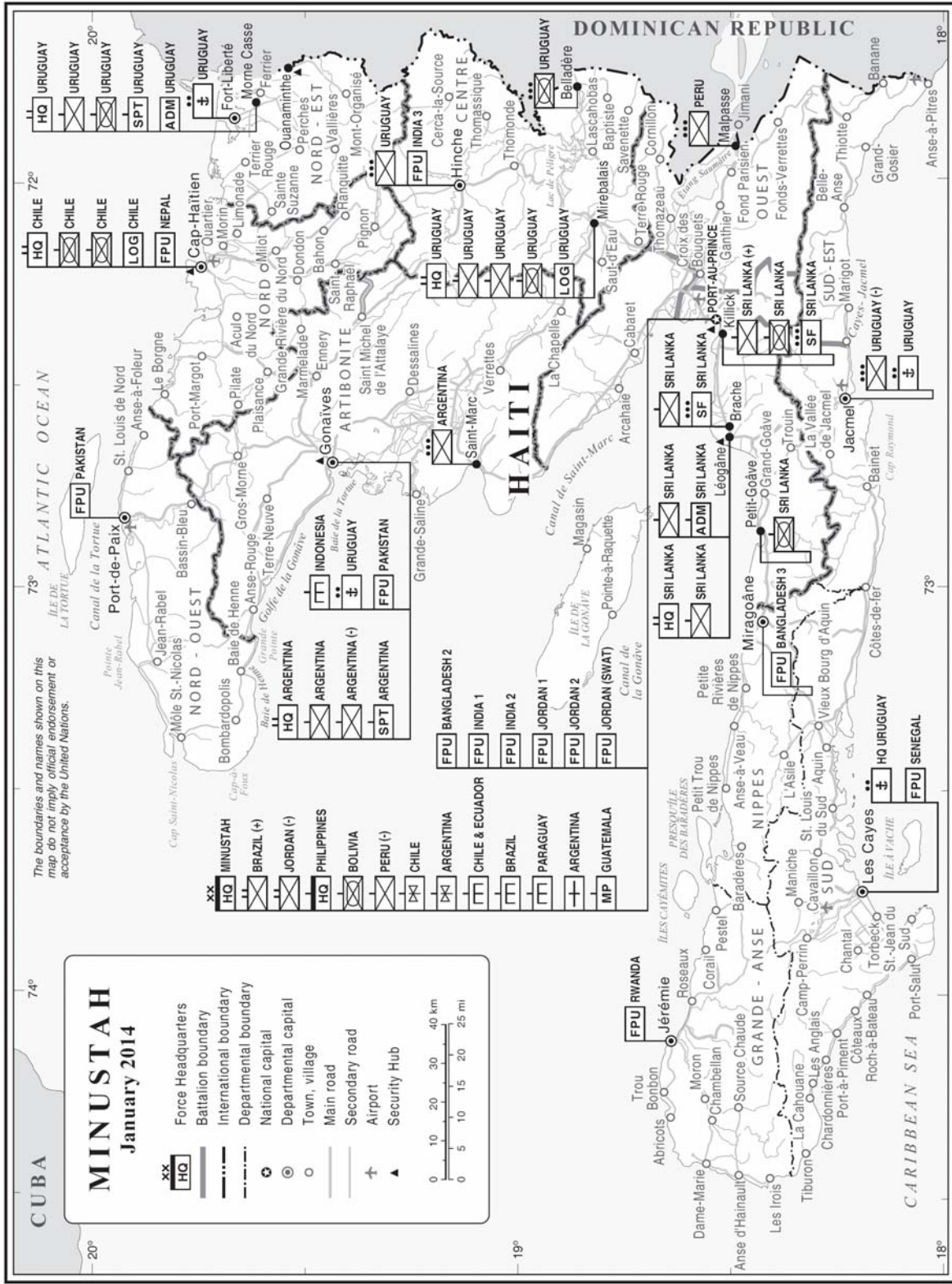
<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
	Le Code du travail est révisé.	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude tripartite du Code est en cours et un projet de révision du Code est à l'étude. 	<p>Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle)</p> <p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p>
Reconstruction sociale			
Améliorer l'accès équitable aux services sociaux de base en renforçant les capacités institutionnelles en vue d'appliquer les politiques sociales et de fournir les avantages de services décentralisés, y compris en situation d'urgence	Une politique sur la protection contre la violence, les exactions et l'exploitation des groupes vulnérables, notamment des femmes, des enfants et des personnes déplacées, est élaborée et mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> • Le Code sur la protection des enfants fait l'objet d'une étude, de même que le plan national de protection de l'enfance. • La loi sur l'adoption est harmonisée avec la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. • Le décret sur le service social fait l'objet d'une révision. 	<p>Chefs de file : ONU-Femmes, MINUSTAH (groupe de la problématique hommes-femmes, groupe de la protection de l'enfance)</p> <p>Partenaires : MINUSTAH (Équipe Déontologie et discipline, droits de l'homme, justice)</p> <p>Équipe de pays des Nations Unies (OIT, PNUD, UNICEF, FAO, ONUSIDA)</p> <p>Pouvoirs publics d'Haïti (Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes, Institut du bien-être social et des recherches, Ministère de la justice et de la sécurité publique, Ministère de la planification et de la coopération externe, Brigade de protection des mineurs, Ministère des droits de l'homme et de la lutte contre la pauvreté extrême, Ministère des affaires sociales et du travail)</p> <p>Mécanisme : cadre stratégique intégré des Nations Unies</p>

(Voir note page suivante)

(Note du tableau)

Acronymes : FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FNUAP, Fonds des Nations Unies pour la population; HCDH, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; HCR, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; OIM, Organisation internationale pour les migrations; OIT, Organisation internationale du Travail; ONU-Femmes, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; ONU-Habitat, Programme des Nations Unies pour les établissements humains; ONUSIDA, Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida; OPS-OMS, Organisation panaméricaine de la santé-Organisation mondiale de la Santé; PAM, Programme alimentaire mondial; PNUD, Programme des Nations Unies pour le développement; PNUE, Programme des Nations Unies pour l'environnement; UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; UNICEF, Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNOPS, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

Carte



Department of Field Support
Cartographic Section